Quatre-vingt-deuxième année. — N° 23. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 27 Janvier 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Instruction n° 6 *bis* du 25 janvier 1950 modifiant l'instruction n° 6 pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires (p. 966).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 50-125 du 23 janvier 1950 relevant les taux des allocations militaires à l'étranger (p. 967).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 11 janvier 1950 portant témoignage de la Reconnaissance française pour faits de résistance (p. 967).

Arrêtés portant détachements (administration préfectorale) (p. 968).

Arrêtés portant intégrations dans les cadres des attachés de préfecture et secrétaires administratifs de préfecture (p. 969).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 25 janvier 1950 portant admission au traitement de commandeur, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatifs (p. 984).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-126 du 26 janvier 1950 fixant, en vue de la revision des pensions, les assimilations de classes et d'échelons dans le corps des contrôleurs des dépenses engagées (p. 985).

Arrêté du 24 janvier 1950 portant fixation des nouveaux traitements du personnel de l'école française d'Extrême-Orient (p. 986).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 50-127 du 23 janvier 1950 autorisant les ingénieurs en chef des ponts et chaussées à déléguer leur signature (p. 987).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés des 15 et 21 janvier 1950 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 987).

Arrêté du 23 janvier 1950 portant prorogation de la durée de validité d'un permis d'exploitation de mines (p. 987).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 50-88 relatif au recrutement d'agents temporaires en application de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1949 (rectificatif) (p. 988).

Arrêté du 18 janvier 1950 fixant le taux d'extraction des semoules et produits destinés à la fabrication des pâtes alimentaires (p. 988).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 12 janvier 1950 portant délégation de signature (p. 985).

Arrêté portant nomination des membres du comité d'aménagement de la région parisienne (p. 985).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 25 janvier 1950 portant création au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre d'une commission administrative de reclassement des candidats aux services publics et des fonctionnaires et agents des services publics bénéficiaires de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 (p. 988).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 988).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 989).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions générales. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 991).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Convocations de commissions (p. 992).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de café (p. 992).

Avis de tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 993).

Avis aux importateurs de harengs salés d'origine et de provenance norvégiennes (p. 993).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour l'admission dans la section supérieure de l'école du Louvre (année scolaire 1950-1951) (p. 993).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis aux importateurs de harengs salés d'origine et de provenance norvégiennes (p. 993).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de café (p. 992).

Situation de la Banque de France (p. 994).

Annonces (p. 995).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 11 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 janvier 1950. — Questions écrites (p. 517).

Prix : 5 F

N° 9 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 janvier 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 267).

Prix : 5 F

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 7

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 janvier 1950 (p. 109).

Prix : 5 F

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé à l'impression d'une brochure relative **au classement indiciaire pour la rémunération des fonctionnaires.**

Cette brochure est en vente au prix de **200 F,** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Instruction n° 6 « bis » du 25 janvier 1950 modifiant l'instruction n° 6 pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Compte tenu des modifications apportées au décret n° 49-1157 par le décret n° 50-89 du 20 janvier 1950, le titre IV de l'instruction n° 6 (*Journal officiel* du 28 septembre 1949, p. 9637) ainsi que le *nota* placé à la fin de cette instruction sont modifiés ainsi qu'il suit:

TITRE IV

Notation et avancement des fonctionnaires détachés.

« Le fonctionnaire détaché continue à bénéficier, dans son corps d'origine, de ses droits à l'avancement. Il est donc indispensable qu'il reçoive chaque année dans ce corps des réductions ou majorations visées au titre III (chap. 1er) ci-dessus. Mais des difficultés particulières se présentent du fait qu'il n'est pas toujours possible de tenir compte, pour le calcul de ces réductions et majorations, des notes obtenues par l'intéressé au cours de l'année précédente. Le décret n° 49-1157, modifié par le décret n° 50-89, envisage, dans son article 14 (nouveau) deux hypothèses, selon le régime de notation en vigueur dans l'administration de détachement.

CHAPITRE Ier

FONCTIONNAIRE DÉTACHÉ AUPRÈS D'UN SERVICE DE L'ÉTAT OÙ EST APPLIQUÉ LE SYSTÈME DE NOTATION DÉFINI AU DÉCRET N° 49-897

« Dans cette première hypothèse, le chef de service sous les ordres duquel est placé l'intéressé pendant son détachement le notera d'après les éléments retenus pour les autres fonctionnaires relevant de son autorité, même si ces éléments diffèrent en partie de ceux qui sont retenus pour le corps d'origine. C'est, en effet, le rendement du fonctionnaire dans l'emploi occupé pendant l'année au titre de laquelle la notation intervient qu'il y a lieu d'apprécier.

« La péréquation aura lieu comme si l'intéressé appartenait, en qualité de titulaire, à l'administration auprès de laquelle il est détaché. Le notateur étant différent de celui appelé à apprécier le rendement des membres du corps d'origine, on ne peut envisager, en effet, une péréquation avec les membres de ce dernier corps. Par ailleurs, si la note chiffrée donnée au fonctionnaire détaché n'intervenait pas lors de la péréquation au sein de l'administration de détachement, le notateur pourrait être tenté, pour avantager l'intéressé mis fortuitement à sa disposition, d'améliorer de façon abusive ses appréciations, ce qui serait sans effet sur la note définitive de ses subordonnés appartenant au corps.

« La fiche de notation, complétée par l'appréciation générale, sera transmise au service du personnel du corps d'origine. L'intéressé sera réputé avoir obtenu dans ce dernier corps la note définitive figurant sur cette fiche. La moyenne des notes définitives dans le corps d'origine et dans l'administration de détachement étant nécessairement la même par suite de l'application des règles de péréquation fixées ci-dessus, la note du fonctionnaire détaché sera comparable à celle de ses collègues.

« Il est à remarquer que les dispositions qui précèdent s'appliquent dans tous les cas où le fonctionnaire détaché exerce ses fonctions dans un emploi appartenant à un service de l'Etat où des notes chiffrées annuelles sont attribuées selon les modalités prévues aux décrets commentés par la présente instruction même si cet emploi est un emploi non permanent, susceptible d'être tenu par un agent temporaire. Ce régime de notation donnant les mêmes garanties que dans le cas d'un détachement dans un cadre permanent, il serait injuste de refuser aux intéressés le bénéfice éventuel de leurs notes annuelles.

« Ces dispositions seront étendues aux fonctionnaires détachés dans des emplois de la ville de Paris et du département de la Seine dont les titulaires sont soumis à un statut particulier identique au statut des fonctionnaires de l'Etat exerçant un emploi comparable. Il s'agit essentiellement des emplois d'administrateurs, de secrétaires d'administration et d'adjoints administratifs de la ville de Paris et du département de la Seine. Evidemment, cette mesure n'entrera en application que si les collectivités dont il s'agit décident d'appliquer aux intéressés un système de notation calqué sur le système défini au décret n° 49-897.

CHAPITRE II

AUTRES CAS DE DÉTACHEMENTS

« Dans cette seconde série d'hypothèses, les règles de notation applicables au fonctionnaire détaché ne sont pas comparables à celles qui sont en vigueur dans son corps d'origine. Il n'est donc pas possible de tenir compte des notes reçues par lui (à supposer même qu'il soit noté) au cours de son détachement pour son avancement dans ce corps.

« Aussi, le décret n° 49-1157 modifié précise-t-il que l'intéressé reçoit chaque année dans ce corps une réduction ou une majoration égale à celle qui lui avait été attribuée au titre de l'année au cours de laquelle son détachement a été prononcé.

« Toutefois, cet avantage ne peut lui être maintenu que pendant une durée limitée, car il serait inconcevable qu'un fonctionnaire ayant depuis longtemps quitté son administration d'origine y conserve définitivement une situation qui, s'il y fût demeuré, se serait sans doute modifiée. A cet égard, la durée maximum fixée par le décret est celle du détachement lui-même, c'est-à-dire cinq ans. Si le détachement est renouvelé après l'expiration du délai, le fonctionnaire ne recevra plus ni réduction ni majoration de la durée moyenne d'avancement.

« Ces règles s'appliquent notamment:

« Aux fonctionnaires détachés dans un emploi permanent de l'Etat appartenant à une administration qui, usant de la faculté ouverte par l'article 1er du décret n° 49-897, applique un régime de notation particulier;

« Aux fonctionnaires détachés dans un emploi non permanent appartenant à un service de l'Etat où il n'est pas fait application d'un régime de notation conforme aux règles posées au décret n° 49-897;

« Aux fonctionnaires détachés auprès de collectivités locales ou d'entreprises publiques ou privées;

« Aux fonctionnaires détachés pour exercer une fonction publique élective ou un mandat syndical;

« Aux fonctionnaires détachés comme élèves dans des écoles où la notation est établie compte tenu de la valeur du travail des élèves et non du rendement dans un emploi administratif.

« Il y a lieu, toutefois, de tenir compte du fait que les fonctionnaires actuellement détachés n'auront pu être notés dans un corps d'origine selon les modalités du nouveau système de notation. Aussi, l'article 15 du décret n° 49-1157 modifié dispose-t-il que les fonctionnaires visés par les dispositions précédentes, qui se trouvent en position de services détachés au moment où le nouveau système de notation défini par le décret n° 49-897 entrera en vigueur dans leur corps d'origine, n'obtiendront dans ce corps ni réduction ni majoration pendant la durée de leur détachement ».

« Nota. — *Mesures transitoires.* — Les méthodes actuelles de notation sont trop différentes de celles résultant du règlement d'administration publique et du décret commenté dans la présente instruction pour qu'une comparaison puisse être établie entre les anciennes notes chiffrées et celles qui seront désormais attribuées. Dans ces conditions, les notes attribuées avant l'entrée en vigueur du nouveau régime de notation n'entreront en aucun cas en compte pour le calcul des réductions ou majorations de la durée moyenne exigée pour l'accès d'un échelon à l'échelon supérieur.

Par ailleurs, il y a tout intérêt à ce que le passage des anciens systèmes de notation et d'avancement d'échelon au système prévu par le statut général des fonctionnaires ait lieu progressivement. C'est pourquoi il est prévu à l'article 14 du décret n° 49-1157 modifié que, par exception à la règle prévue à l'article 12, les réductions ou majorations résultant des notes attribuées au cours de la première année et la seconde année d'application du nouveau régime de notation à chaque corps de fonctionnaires, ne seront pas triplées ou doublées, mais entreront en compte pour leur valeur réelle dans la détermination des avancements d'échelon.

« Enfin, pour les corps auxquels le nouveau système d'avancement est dès à présent applicable (c'est-à-dire pour les corps pour lesquels la durée moyenne et le minimum prévus par l'article 48 du statut général des fonctionnaires sont dès à présent fixés), les notes attribuées selon le nouveau régime de notation pour l'année 1949 ne donneront lieu à réduction ou majoration qu'à condition que ces notes aient été communiquées aux commissions administratives paritaires au plus tard le 30 avril 1950. Cette disposition ne saurait faire obstacle à l'établissement en temps utile des tableaux d'avancement de grade (ou classe) pour 1950, les notes chiffrées n'étant, en ce qui concerne les promotions, qu'un élément d'appréciation qui ne saurait commander directement l'avis des commissions administratives ou la décision de l'administration ».

Paris, le 25 janvier 1950.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 50-125 du 23 janvier 1950 relevant les taux des allocations militaires à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, modifié par la loi du 24 août 1931 et le décret-loi du 30 juin 1934;

Vu l'article 43 de la loi du 31 mars 1930;

Vu le décret n° 48-1772 du 22 novembre 1948 relatif aux allocations militaires à l'étranger,

Décrète:

Art. 1er. — Les taux des allocations journalières prévues par l'article 7 du décret n° 48-1772 du 22 novembre 1948 sont fixés comme suit:

1re catégorie	50 F
2e catégorie	56 F
3e catégorie	64 F
4e catégorie	76 F

Art. 2. — Les présents taux entreront en vigueur à la date du 1er novembre 1949.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 11 janvier 1950 portant témoignage de la Reconnaissance française pour faits de résistance.

Par décret en date du 11 janvier 1950, la médaille de la Reconnaissance française est décernée, pour faits de résistance, aux personnes dont les noms suivent:

Médaille de vermeil.

M. Peltekian (Alexandre), rue du Vivier, à Cholet (Maine-et-Loire).
M. Sarrien (Gustave), 16 *bis*, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine.

Médaille d'argent.

(A titre posthume.)

M. Canon (André), à Viel-Saint-Rémy (Ardennes).
M. Devocelle (Maurice), commissaire de police de la sûreté nationale à Meaux.
M. Delvaux (Ulysse), à Viel-Saint-Rémy (Ardennes).
M. Godart (Léon), 2, rue de la Heule, à Saulnes (Meurthe-et-Moselle).

Médaille d'argent.

M. Basset (Noël), officier de paix de la sûreté nationale, à Versailles.
Mlle Blanchard (Anne-Marie), à Givonne (Ardennes).
M. Canon (Emile), à Viel-Saint-Rémy (Ardennes).
M. Clech (Yvan), rue du Général-Le Flô, à Morlaix (Finistère).
M. Desbois (Albert), 17, rue Auguste-Lançon, à Saint-Claude (Jura).
M. Ferry (Paul), 8, rue Albert-Ier, à Parmain (Seine-et-Oise).
M. Lussault (Marcel), 105, rue Marat, à Tours.
Mlle Pierson (Marcelle), à Seraumont (Vosges).
Mme Pierson (Marie), à Seraumont (Vosges).
M. Pomarede (Joseph), chemin de Moularès, à Montpellier.
M. Poujol (Robert), chef de cabinet du préfet de l'Hérault, à Montpellier.
M. Prevost (Joseph), officier de paix de la sûreté nationale, à Bordeaux.
M. Roy (Henri), 35, rue Charles-Dumont, à Dijon (Côte-d'Or).
M. Roy (Léon), 35, rue Charles-Dumont, à Dijon (Côte-d'Or).

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Mermet (Georges), 56, rue du Pré, à Saint-Claude (Jura).
M. Micheli (Victor), à Wadimont (Ardennes).
M. Toporniski (Antoine), à Wadimont (Ardennes).
M. Tolin (Yves), à Wadimont (Ardennes).

Médaille de bronze.

M. Ansselin (Claude), attaché d'administration à la mission française en Allemagne, commissariat de sûreté à Neustadt (Bade).
M. Bel (Georges), 8, boulevard de la République, à Saint-Claude (Jura).
M. Bonis Charancle, sous-préfet de Tournon (Ardèche).
M. Bonnet (Georges), à Mende (Lozère).
M. Bussieres (Jean-François), inspecteur de la sûreté nationale, à Melun.
Mme Camas (Léone), à Bay-par-Blanchefosse (Ardennes).
M. Caspard (André), brigadier de police au corps urbain de Dijon.
Mlle Chappuis (Georgette), 25, Grande-Rue, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).
M. Charles (Jean-Paul), 2 *bis*, place Nassau, à Sedan (Ardennes).
M. Clausse (Paul), à Vrigne-aux-Bois (Ardennes).
M. Cordesse (Albert), à Marvejols (Lozère).
M. Criqui (Michel), adjudant de gendarmerie à Rouffach (Haut-Rhin).
M. le capitaine Dechavanne (Damas), 13, rue Chevert, à Paris (7e).
M. Desbois (Charles), 113, rue Damrémont, à Paris (18e).
M. Dolle (Adrien), 5, rue Anatole-France, à Arcueil (Seine).
M. Dupont (Emile), secrétaire principal de police régionale d'Etat, à Montpellier.
M. Frerard (René), à Braux (Ardennes).
M. Gaillot (Pierre), place Mellinet, à Nantes.
M. Girsch (Eugène), à Senuc, par Grandpré (Ardennes).
M. Guenon (Henri), 78, rue Bonaparte, à Paris (6e).
M. Guillarme (Marceau), inspecteur de police d'Etat au commissariat central de Dijon.
M. Haab (Antoine), 46, rue Voltaire, à Belfort.
M. Humbert (Joseph), commissaire de police à la direction de la sûreté, à Baden-Baden.
Mme Jacquin (Juliette), 13, rue Jean-Baptiste-Dumay, Paris (20e).
M. Jacquin (Pierre), 13, rue Jean-Baptiste-Dumay ,à Paris (20e).
M. Jouanen (Henri), à Collet-de-Dèze (Lozère).
M. Lachaise (René), à Margut (Ardennes).
M. Lacroix (Louis), 37, faubourg Marcel, à Saint-Claude (Jura).
M. Landriau (Charles), officier de paix de la sûreté nationale, à Juvisy-sur-Orge.
M. Launey (Louis), 16, rue Petit, à Paris (19e).
M. Leconte (Gérard), inspecteur de la sûreté nationale.
M. Legay (Charles), 7, rue Gambetta, à Villers-Semeuse (Ardennes).
M. Lyonnet (Jean), à Mende (Lozère).
M. Mallet (Georges), à Banassac (Lozère).
M. Marminat (Raoul), chef de service du Trésor à Alès (Gard).
M. Micat (Gaston), 5, rue du Bois, à Asnières.
Mme Michel (Irène), 21, rue Théâtre, à Charleville (Ardennes).
M. Muller (Gaston), à Messigny (Côte-d'Or).
Mme Mutter (Hélène), à Villacerf (Aube).
M. Ouardes (André), maréchal des logis chef de gendarmerie à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne).
M. l'abbé Palloc, à Mende (Lozère).
Mme Paput (Hélène), 116, avenue de la Libération, à Clermont-Ferrand.
Mme Peltekian (Simone), rue du Vivier, à Cholet (Maine-et-Loire).
M. Pianta (Georges), avocat, 16, avenue des Vallées, à Thonon-les-Bains.
M. Pitel (René), adjudant-chef, cité du Petitblond, par Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).
M. Poirel (Paul), gendarme à Sommières (Gard).
M. Poirier (Bernard), Grande-Rue de Fétilly, à la Rochelle.
M. Robert (Emile), gardien de la paix au corps urbain de Dijon.
M. Robert (Georges), 6, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Charleville (Ardennes).
M. Rochette (Pierre), à Mende (Lozère).
M. Romagny (Robert), inspecteur de police judiciaire, chef de poste de sûreté du Bernkastel (Rhénanie).
M. Saigas (Robert), à Mende (Lozère).
M. Schmitt (Julien), secrétaire de mairie à Alland'huy (Ardennes).
Mme Schott (Marie), 11 *bis*, rue Curiale, à Thann (Haut-Rhin).
M. Spiro (Jean), à Nuit-Saint-Georges (Côte-d'Or).
Mme Tellier (Maria), 34, rue de Bretagne, à Asnières.
Mme Tessera (Odette), 13, rue Clavel, à Paris (19e).
M. Teszner (Stanislas), 49, rue de la Tour, à Paris (16e).
M. Uny (Albert), 29, rue du Pré, à Saint-Claude (Jura).
M. Valet (Robert), rue du Musée, à Charleville (Ardennes).
M. Versin (Auguste), 20, rue Belgrand, à Paris (20e).

Une lettre de remerciements est adressée à:

M. Alric (Jean), 97, rue George-Sand, à Tours.
M. Bardeau (Marcel), à Signy-le-Petit (Ardennes).
M. Berlin (Daniel), brigadier-chef de police, à Argenteuil.
Mme Biennais (Marie-Thérèse), 6, avenue Maria, à Argenteuil.
Mme Bouchardon (Annie), 77, rue d'Hauteville, à Paris (10e).
M. Brullard (René), inspecteur de police d'Etat au corps urbain de Dijon.
M. Burger (Louis), 10, rue de la Vérité, à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).
M. Charles (Guillaume), brigadier de police, à Morlaix.
M. Chartier (Louis), secrétaire de police d'Etat au corps urbain de Dijon.
M. Coulon (Paul), 8, rue d'Aubervilliers, à Paris (19e).
M. Coupaye (Pierre), inspecteur de police de la sûreté nationale.
M. Courvoisier (Paul), à Saint-Louis (Haut-Rhin).
M. Dubos (Adrien), inspecteur de la sûreté nationale, service des renseignements généraux de la gare Saint-Lazare, Paris.
M. Dumeige (André), 8, place Jacques-Bonsergent, à Paris (10e).
M. Jacquard (Marcel), inspecteur de police d'Etat au corps urbain de Dijon.
Mme Lanskin (Marie), 176, rue de Crimée, Paris (9e).
M. Leconte (Pierre), 12, rue Euryale-Dehaynin, à Paris (19e).
M. Legay (Paul), 7, impasse Etienne-Dolet, à Villers-Semeuse.
M. Le Lourrec (Joseph), secrétaire de police à Morlaix.
M. Le Meur (Félix), commissaire de police de la sûreté nationale, à Versailles.
M. Levillain (Gustave), 14, rue de Périgueux, à Paris (19e).
M. Libotte (Pol), rue du Moulin, à Charleville (Ardennes).
M. Marouby (Pierre), 50, avenue Joffre, à Epinay-sur-Seine.
M. Marouby (Sylvain), à Champagnac-la-Prune (Corrèze).
M. Mazuel (René), 126, rue Ordener, à Paris (18e).
M. Montarnal (Henry), chirurgien, 10, boulevard Jeanne-d'Arc, à Argenteuil.
Mme Nilles (Paulette), à Mézières (Ardennes).
M. Noizet (Eugène), surveillant à la maison d'arrêt de Charleville.
M. Payrou (Lucien), chef de bureau a la préfecture de l'Hérault.
M. Penfeunteun (Yves), secrétaire de police, à Nantes.
M. Petitqueux (René), 57, rue du Bois, à Mohon (Ardennes).
M. Planeix (Marcel), 92, boulevard de Grenelle, à Paris.
M. Poissenot (Edmond), gardien de la paix au corps urbain de Dijon.
M. Renaud (Paul), 144, rue du Chemin-Vert, à Paris.
M. Rollinat (Gabriel), 11, rue Sermenoise, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).
M. Simon, instituteur, à Charbogne (Ardennes).
M. Seguin (Albert), 45, rue de l'Espérance, à Paris.
Mme Thaller (Léonie), 2, place du Maroc, à Paris (19e).
M. Turquin (Alfred), à Viel-Saint-Rémy (Ardennes).
M. Vaillant (Antoine), à Douzy (Ardennes).
Mme Vaillant (Georgette), à Douzy (Ardennes).
M. Vos (André), à Viel-Saint-Rémy (Ardennes).
M. Waty (André), chef de gare, à Rethel.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 26 janvier 1950, le détachement de M. Allezaix (André), sous-préfet de 1re classe, dans les fonctions de directeur adjoint du cabinet du préfet de police, est renouvelé pour une période de cinq années au maximum, à compter du 1er octobre 1949.

Par arrêté du 26 janvier 1950, M. Mathieu (Elie), sous-préfet hors classe, est placé dans la position de service détaché, en qualité de conseiller de préfecture de 1re classe, au conseil de préfecture interdépartemental de Limoges.

Le présent arrêté aura effet du 21 mai 1945 au 29 septembre 1946

Par arrêté du 26 janvier 1950, M. Alphand (André), sous-préfet hors classe, est placé dans la position de service détaché, à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'administrateur délégué du district de Mayence.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 16 mai 1949.

Intégrations dans le cadre des attachés de préfecture.

Par arrêté en date du 1 janvier 1950, ont été intégrés dans le cadre des attachés de préfecture, les fonctionnaires ci-dessous (fonctionnaires en activité) :

A la préfecture de l'Ain.

M. Barbier (Jean).
Mlle Bigot (Marguerite).
M. Blaizoux (Fernand).
Mlle Cojean (Marie-Antoinette).
MM. Collet (Marcel).
Comte (Louis).
Mme Cordier (Denise).
Mlle Cornely (Lucie).
MM. Cuzin (Georges).
Eyraud (Gabriel).
Favier (Jacques).
Felber (René).
Lachaise (Francisque).
Martin (Alix).
Mlle Mathieu (Marie-Anne).
Mlle Robert (Geneviève).
Mme Sonthonnax (Adrienne).
MM. Sonthonnax (Paul).
Suchel (Paul).
Mme Tournier (Hélène).
M. Trably (Jean).

A la préfecture de l'Aisne.

MM. Adam (Fernand).
Adam (Georges).
Mlle Andrieu (Jacqueline).
MM. Ballieux (Maurice).
Bitot (Maurice).
Chichery (Louis).
Dejambe (Charles).
M. Fassel (Jean).
Mme Fichu (Marie-Thérèse).
MM. Fontaine (Paul).
Fournier (Louis).
Mme Fournier (Marie-Louise).
MM. Fraize (Jean).
Freres (Maurice).
Hu (Ernest).
MM. Lambert (Pierre).
Lardillier (Pierre).
Mme Lemaire (Germaine).
M. Peyne (Roger).
Mme Pierrard (Renée).
MM. Piton (Alphonse).
Vanduyse (Pierre).
Vieville (André).

A la préfecture de l'Allier.

M. Alquier (Robert).
Mlles Arnoux (Joséphine).
Boivin (Denise).
MM. Brunet (Jean-Paul).
Chastanier (Jean-Marie).
Combriat (Joseph).
Decaux (René).
M. Derenne (René).
Mlles Desboyaux (Elia).
Durand (Georgette).
MM. Gaiffone (Robert)
Keller (Louis).
Lacarin (Pierre).
Mathonat (Gaston).
Michaud (Lucien)
Millien (André).
M. Monnet (Jean).
Mme Morion (Gilberte).
MM. Plaidy (Joseph).
Raynaud (Henri).
Robert (René).
Mlle Rouher (Jacqueline).
Mme Rouher (Marie).
Mlle Rousseau (Marie-Claire).
M. Valentin (Roger).

A la préfecture des Basses-Alpes.

Mme Ailhaud (Rose)
MM. Belleudy (Roger).
Borel (André).
Etienne (Emmé).
Ferrua (Marc).
Joly (Roger).
M. Leber (Jacques).
Mme Noé (Louise).
MM. Paoli (Jean-Louis).
Parcollet (Gaston).
MM. Pierrot (René).
Portha (Robert).
Rostan (Georges).
Mlle Signoret (Marguerite).

A la préfecture des Hautes-Alpes.

Mlle Abéil (Marie).
MM. Astruc (François).
Berard (Charles).
Mme Blanc (Andrée).
Mlle Callier (Jeanne).
Mme Dazens (Célina).
Mlle Dheilly (Suzanne).
Mmes Eyraud (Andrée).
Le Houcq (Marie-Louise).
MM. Magallon (Edgar).
Pelloux (Henri).
MM. Serres (René).
Simon (René).
Mme Touron-Mezerey (Marie-Blanche).
M. Vergereau (Charles).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.

MM. Battaglini (Paul).
Battezzati (Jean).
Mme Bermond (Thérèse).
Mlle Botton (Andrée).
MM. Boyer (Georges).
Calvino (André).
Canari (Jean).
Mlle Caussignac (Angèle).
M. Cavalier (Marcel)
Mlle Champenoy (Jeanne).
MM. Corteggiani (Maurice).
Court (Paul).
Mlle Deroulet (Yvette).
M. Englender (Paul)
Mme Fischer (Alice).
M. Fischer (Roger).
Mlle Fitili (Jeanne).
Mme Fourchotte (Francine).
M. Fourchotte (René).
Mme Garaccio (Pierrette).
MM. Garnier (Léon).
Ginoes (Lucien).
Giordan (Jean).
Mme Goujon (Jeanne).
Mlles Hubert (Jacqueline)
Jacquier (Paulette).
M. Laurin (Jean)
Mme Lions (Emilienne)
M. Macarri (François).
Mlle Maestracci (Joséphine).
MM. Miquelis (Jean).
Nègre (Jérôme).
Niel (Prosper).
Noble (Paul).
Palmieri (Max).
Mlle Quilici (Henriette).
MM. Revel (Gaston).
Reynaud (Lucien)
Mlle Roussel (Esther).
M. Roux (Alexandre)
Mlle Sereno (Rose).
Mme Szekely (Françoise).
MM. Toche (Louis).
Valadie (Georges)

A la préfecture de l'Ardèche.

MM. Bonnaure (René)
Bonnet (Marcel).
Frizza (Sébastien)
Garagnon (Georges).
Guyard (Jules).
Mlles Guyard (Marguerite).
Guyard (Yvette).
MM. Jouret (Robert).
Lardeur (Gabriel)
Lebrat (Henri).
Mme Margirier (Emma)
MM. Marquet (Guy).
Peironnenche (Louis) (fils).
Plataret (Camille)
Prat (Marcel).
Mme Ville (Célina).

A la préfecture des Ardennes.

Mlle Anciaux (Berthe)
MM. Baron (Pierre).
Boizard (Pierre).
Bouchitte (Jacques).
Boueil (Jacques).
Carlier (Georges).
Copin (Robert).
Mme Crinon (Adrienne)
Mlle Dusigne (Suzanne).
MM. Forest (Albert).
Gomont (Pierre).
Grillon (Georges).
Jeunehomme (Charles).
MM. Lafrançaise (André).
Malherbe (Francis)
Pieron (Jacques).
Mme Raulin (Marguerite).
M. Valet (Raymond)
Mme Vuarnet (Irène).

A la préfecture de l'Ariège.

M. Authie (André).
Mme Authie (Olga).
MM. Baby (Pierre).
Barrière (Maurice).
Mlle Blazy (Juliette).
M. Bonnel (René).
MM. Caugne (Marcel).
Chevrier (Bernard).
Crampagne (Raoul).
Mlle Decomps (Rose).
MM. Denjean (Albert)
Laffont (François)
Mme Mourterou (Marcelle).
MM. Piquemal (Elie).
Poujol (Henri).
Pujol (Léopold).
Tort (François).
Mme Verge (Andrée).

A la préfecture de l'Aube.

Mlle Auffort (Suzanne)
MM. Bastien (Bernard)
Baumann (Maurice).
Bon (Yves).
Mme Brachard (Eliane)
MM. Buisson (Georges).
Chasseigne (Lucien).
Coquet (Bernard).
Darsonval (Robert).
MM. Destival (Ulysse).
Duffaut (Roger).
Dupont (Roger).
Grenot (Pierre).
Mme Lefèvre (Elisabeth).
MM. Loiseau (Jacques).
Mouilley (Jean).
Pujol (Guy).
Reiser (Jean).
MM. Richer (Bernard).
Rive (Jean).
Sardaillon (Pierre).
Scatena (Gabriel).
Serrière (Marcel).
Tisseront ((Robert).
Mlle Vernant (Simone).

A la préfecture de l'Aude.

MM. Albert (Louis).
Alquier (André).
Baux (Jean).
Bonnes (Jean-Paul).
Bories (Louis).
Canis (René).
Caujolle (Jean).
Mme Caujolle (Suzanne).
MM. Cauquil (Roger).
Cazaux (Pierre).
Mme Gaillardon (Lucienne).
Mlle Garrigues (Marie).
MM. Gout (Pierre).
Lacoste (Paul).
Maure! (Louis).
Mme Plantade (Antoinette).
MM. Raynaud (André).
Rossignol (Jacques).
Rousset (Henri).
Mmes Saury (Nadine).
Servat (Marie-Thérèse).
M. Seytes (Roger).
Mme Thibon (Renée).
M. Zaouche (André).

A la préfecture de l'Aveyron.

MM. Alary (Philippe).
Beauseigneur (André).
Bessière (Jean).
Bousquet (Louis).
Corp (Paulin).
Mlle Crozes (Marie-Louise).
MM. Delon (Pierre).
Fabre (René).
Hygonet (Jean).
Mlle Jarno (Marie-Antoinette).
Mme Monteillet (Jeanne).
M. Panafieu (Arthémon).
Mlle Poujol (Henriette).
Mme Serin (Marie-Louise).
MM. Serin (Pierre).
Tournemire (Armand).
Viala (Urbain).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

MM. Achard (Jules).
André (Camille).
Antoni (Jean-Marie).
Arrighi (Francis).
Barthes (Robert).
Berthezène (Pierre).
Mme Bertucci (Hélène).
MM. Bizet (Joseph).
Bouisson (Charles).
Brisac (Alfred).
Mlle Capeville (Simone).
MM. Casanova (Charles).
Chames (Léon).
Chouquet (Charles).
Mme Cornet (Odile).
M. Coste (Raoul).
Mmes Danesi (Suzanne).
Dubreuil (Jeanne).
M. Eysseric (Maurice).
Mlle Felenc (Fernande).
M. Fiastre (Lazare).
Mlles Figuière (Marie-Louise).
Fraysse (Marie-Louise).
Mme Froment (Marcelle).
Mlle Fusier (Marcelle).
MM. Garagnon (Robert).
Gillis (Georges).
Guerini (Noël).
Mme Guibaud (Mathilde).
MM. Heller (Jean).
Heyries (Antonin).
Lacassin (Jean).
Lartigue (Jean).
Laveyssière (Paul).
Mme Lesbois (Marie).
MM. Lombard (Louis).
Maranges (Albert).
Marin (Jean).
M. Massoni (Philippe).
Mlle Mati (Jacqueline).
MM. Mayrargue (Edmond).
Mermet (Raymond).
Monteil (Fernand).
Mmes Monteil (Raymonde).
Moracchini (Marie).
MM. Padovani (Paul).
Pez (Georges).
Mme Pourquier (Jeanne).
MM. Pradier (Jean).
Reine (Alfred).
Roche (Alexandre).
Roux (Albert).
Roux (Victor).
Royère (Alfred).
Seguy (Charles).
Thibal (Michel).
Valat (Raymond).
Mlle Vialle (Simone).
MM. Vieil (Henri).
Vivier (Jacques).

A la préfecture du Calvados.

Mlle Baudoins (Magdeleine).
MM. Belot (Antonin).
Bouvier (Robert).
Boye (Maurice).
Brunet (Fernand).
Cochepain (Lucien).
Coullard (Jean).
MM. Desvaux (Louis).
Dolle (Roger).
Fattaccioli (Paul).
Foray (Pierre).
Fournier (René).
Galin (Bernard).
Geffroy (Marcel).
Mme Helaine (Pierrette).
MM. Larue (André).
Lefebvre (Robert).
Mlle Letemplier (Jeanne).
M. Marie (Edouard).
Mlle Poncharreau (Jeanne).
MM. Six (Camille).
Theet (Robert).
Viel (Georges).

A la préfecture du Cantal.

Mmes Boutal (Gabrielle).
Chabeaud (Jeanne).
MM. Charvieux (Pierre).
Degoul (Georges).
Escubier (Antoine).
Mme Escudier (Josette).
M. Laveyssière (Elie).
Mlle Lavialle (Jeanne).
M. Lepourcelet (Jean).
Mlle Lherm (Lucile).
Mme Martin (Jeanne).
MM. Maurice (André).
Pages (Robert).
Rieu (Emile).
Rigou (Félix).
Mmes Rigou (Jeanne).
Viers (Germaine).

A la préfecture de la Charente.

MM. Allard (René).
Argouilon (René).
Baillet (Marcel).
Bonneaud (Maurice).
Bonnet (Jacques).
Bussac (Pierre).
Bussy (Robert).
Mme Danton (Geneviève).
Mlle Devèze (Jeanne).
M. Fleury (Maurice).
Mlle Granet (Jane).
M. Laurent (Guy).
Mlle Lecointe (Juliette).
M. Michaud (René).
Mme Picard (Albertine).
MM. Ramadour (Pierre).
Remondet (Germain).
Mlles Rogerie (Louise).
Sicot (Germaine).
M. Thizon (Pierre).
Mme Vangreveninge (Madeleine).
M. Vinson (Pierre).

A la préfecture de la Charente-Maritime.

MM. Barnabe (Marcel).
Bouet (René).
Buriereaux (Henri).
Faure (Pierre).
Mlle Girard (Colette).
MM. Giroud (André).
Harribey (Pierre).
M. Lambert (Georges).
Mme Latreille (Madeleine).
M. Ledoux (Jean).
Mme Mazier (Jeanne).
Mlle Omnes (Lucette).
M. Prebey (Jean).
MM. Robert (Michel).
Sirot (Marcel).
Soules (Marcel).
Mlle Trigeon (Suzanne).
M. Truffandier (Albert).
Mme Vergnaud (Odette).

A la préfecture du Cher

Mlle Amable (Germaine).
MM. Ardonceau (Jean).
Becard (Paul).
Blin (Emile).
Mme Bret (Suzanne).
M. Compain (Jean).
Mme Drode (Simone).
M. Dussault (Marcel).
MM. Fromion (Paulin).
Goupy (Robert).
Léger (Louis).
Malin (Maurice).
Mmes Méchin (Françoise).
Menoret (Claire).
M. Michot (Robert).
Mme Pochard (Jeanne).
Mmes Prioux (Pierrette).
Rousseau (Roberte).
Roux (Paulette).
M. Séguin (Jean).
Mlle Sergent (Marie-Louise).
MM. Souchet (Charles).
Turpin (Jean).
Vatan (Marcel).

A la préfecture de la Corrèze.

M. Bourgne (Roger).
Mlles Bournazel (Anne-Marie).
Brousse (Marguerite).
M. Darou (Pierre).
Mme Dupuy-Brugère (Jeanne).
MM. Espinassouze (René).
Fournajoux (Raoul).
Mme Fournier (Clémence).
MM. Gonelle (Robert).
Lair (Jean).
Leyrat (Jean).
Martinie (François).
Mons (Marcel).
Moreau (Claude).
Mlle Neuville (Marcelle).
MM. Peyroche (Jean).
Pierret (Marcel).
Rey (Pierre).
Mlle Roubeyrie (Jeanne).
MM. Soulier (André).
Souny (Bernard).
Mme Vezine (Gabrielle).
M. Vialle (Louis).
Mme Villain (Jacqueline).

A la préfecture de la Corse.

MM. Alberghi (Joseph).
Barsotti (Jean-Baptiste).
Camoin (André).
Campinchi (Paul).
Casablanca (François)
de Castelli (Gérard).
Chiappini (Charles).
Mlle Chiappini (Marie-Rosine)
MM. Colonna (Jean-Baptiste)
Colonna (Jules).
Corticchiato (Pascal).
MM. Delporto (Gabriel).
Fieschi (Jacques).
Mlle Fratoni (Marie-Lucie).
MM. Gavarini (François).
Leccia (François).
Mlle Martinetti (Julie).
MM. Martinetti (Paul).
Moresco (Antoine)
Nicolai (Charles).
Orsini (Antoine).
Orsini (François).
Pancrazi (Michel).
Mlle Pasqualini (Marguerite).
MM. Pietri (Dominique).
Rossi (Jean).
Mlles Rossi (Marie-Nicolette)
Santarelli (Marie-Dorothée).
MM. Santi (Julien).
Seghetti (Thomas).
Terramorsi (Sébastien).
Torre (Dominique).
Valot (Stanislas).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

M. Bonnamour (Albert).
Mlle Bouille (Jeanne).
Mme Bouthenet (Marcelle).
MM. Bouthenet (Maxime).
Bram (René).
Calle (André).
Courtat (Didier).
Crepeau (Albert).
Cunit (Louis).
Mme Delon (Madeleine).
MM. Dubois (Maurice).
Dupré (Félix).
Duret (Marcel).
MM. Faessel (Louis).
Fourneret (Pierre).
Garguet (Jacques).
Grappin (Pierre).
Mme Guala (Anne-Marie).
MM. Huguenin (Paul).
Lamblet (René).
Mlle Leclère (Anne-Marie).
MM. Letrillard (Paul).
Maldant (Henri).
Mme Marcinkowski (Marthe).
MM. Minel (Pierre).
Montangerand (Charles).
Mme Nantet (Suzanne).
MM. Nestrigue (Louis).
Oudin (Robert).
Rolland (Roland).
Peria (Roger).
Roussel (Jean).
Sastre (André).
Tromparent (Henri).
Verscheure (André).
Vigneron (Serge).
Vuillemin (Robert).

A la préfecture des Côtes-du-Nord.

Mlle Buisset (Geneviève).
MM. Castel (Henri).
Chevance (Jean).
Mme Choron (Yvonne).
MM. Clatin (Jean).
Dayot (Auguste).
Mlle Disgand (Suzanne).
Mme Dubée (Françoise).
MM. Ellien (Armand).
Gardou (Charles).
Mme Grégoire (Madeleine).
Mlle Guevellou (Alice).
Mme Hamon (Delphine).
MM. Jaffrain (Jean-Louis).
Jocet (Christophe).
Larhère (André).
Mlle Laveuve (Germaine).
MM. Le Bleis (Abel).
Le Cornec (Maurice).
M. Le Bris (Guillaume).
Mme Lefebvre (Yvonne).
Mlles Lemaitre (Gisèle).
Lemercier (Virginie).
MM. Martin (Henri).
Martray (Jean).
Monjarret (Robert).
Rouaze (Paul).
Rouxel (Francis).
Rouxel (Jean).

A la préfecture de la Creuse.

M. Boireau (André).
Mlle Dayras (Marie).
MM. Depoux (Edmond).
Dufeigneux (Armand).
M. Dutheil (Henri).
Mlle Fondrinier (Marie).
MM. Jussan (Henri).
Lecour (Joseph).
Mauchet (Paul).
Mlle Payan (Magali).
MM. Prevot (Pierre).
Pruchon (René).
Prugnaud (Albert).

A la préfecture de la Dordogne.

M. Andrieux (Charles).
Mlle Barnier (Odette).
M. Boirac (Henri).
Mme Bompaire (Paule).
MM. Bourlot (André).
Cazanave (Joseph).
Chaigne (André).
Mlle Chaminade (Andrée).
Mme Claverie (Juliette).
M. Constantin (Pierre).
MM. Contal (Henri).
Desage (René).
Mlle Eberentz (Marguerite).
MM. Lafon (Pierre).
Lagarde (Marcel).
Lambert (Raymond).
Lavaud (Raymond).
Mallet (Jean).
Matignon (Jean-Louis).
Mme Matignon (Laure).
M. Moreau (Louis).
MM. Moreux (Jean).
Morigny (André).
Noirot-Cosson (Paul).
Mme Ponceau (Marie).
Mlle Queyrot (Blanche).
MM. Richard (Louis).
Sabes (Maurice).
Segala (Pierre).
Vaillières (Maurice).
Vaugelade (Pierre).

A la préfecture du Doubs.

MM. Besançon (Edmond).
Blondeau (Pierre).
Bossière (Léon).
Bucher (Paul).
Bugnon (Jules).
Mlle Carre (Odette).
MM. Colin (Jean).
Coulon (Gaston).
MM. Destaing (Louis).
Dornier (Albert).
Drouhard (Maurice).
Mme Durocher (Raymonde).
MM. Herbstmeyer (Jean).
Keller (Michel).
Landau (Maurice).
Mlles Marandin (Henriette).
Masson (Henriette).
MM. Melenotte (Jean).
Perrot (Maurice).
Reichard (Henri).
Tercieux (André).
Truchot (Georges).
Vagneron (Paul).

A la préfecture de la Drôme.

MM. Alloix (Elie).
Bontoux (Julien).
Bourdier (Jean).
Champin (Elie).
Clerc (Jean-Marie).
Mlles Cordeil (Jeanne).
Dupoux (Lucette).
M. Fouquet (André).
Mme Grimal (Alice).
M. Guillon (Gaston).
Mlle Mathieu (Lucienne).
M. Mege (Yann).
Mlle Mezza (Jeanne).
Mme Mussigmann (Madeleine).
MM. Reynaud (Jacques).
Romain (Gaston).
Scheurer (Yvon).
Mlle Terrasse (Alice).
M. Thibaud (René).

A la préfecture de l'Eure.

Mme Astruc (Raymonde).
MM. Ballay (Albert).
Conard (Désiré).
Corbin (André).
Goubert (Henri).
MM. Hoquerelle (Pierre).
Labbe (Eugène).
Langlois (Yves).
Legendre (René).
Lhomme (Marcel).
M. Lorin (Roger).
Mme Montagne (Marie-Antoinette).
M. Plagne (René).
Mme Prevost (Marguerite).
M. Rouche (André).

A la préfecture d'Eure-et-Loir.

MM. Allard (René).
Aubry (Jean).
Bataille (Louis).
Mmes Bay (Paulette).
Bideaux (Armande).
MM. Bled (Marcel).
Clergeau (Pierre).
Constantin (Robert).
Mlle Corvaisier (Berthe).
MM. Delorme (Jean).
Deschard (Raymond).
Fanfillon (Marcel).
Fargues (René).
Mme Fleche (Marcelle).
M. Gallou (Pierre).
Mlle Gineste (Yvonne).
MM. Lepetit (Robert).
Mery (Jacques).
Nicolas (Paul).
Passebon (Paul).
Vidal (Roger).

A la préfecture du Finistère.

MM. Catesson (Roger).
Daniel (Michel).
Douget (Joseph).
Gaucher (Louis).
Guyomard (René).
Mme Jacq (Anna).
M. Kerrien (Jean-Pierre).
Mme Le Bour (Louise).
M. Le Bris (Jean).
MM. Le Doare (Pierre).
Le Dœuff (André).
Mlle Lory (Marie).
M. Nivolon (Charles).
Mlle Pasteur (M.-Louise).
M. Pencreach (Albert).
MM. Prime (Bernard).
Restegue (Emile).
Rica (René).
Mlles Sauveur (Yvonne).
Tanguy (M.-Louise).
M. Troadec (Claude).
Mme Vigouroux (M.-Louise).

A la préfecture du Gard.

Mlle Aiguier (Simone).
M. Audibert (Albert).
Mme Auriac (Marie-Louise).
M. Bedot (Jean).
Mme Biffano (Théonie).
MM. Bonfils (Maurice).
Borios (Georges).
Bourgue (Jean).
Bouveron (Francis).
MM. Brunel (Raymond).
Chabert (Marcel).
Mme Compan (Alix).
M. Compan (Paul).
Mme Couderc (Marthe).
MM. Couderc (Paul).
Domergue (Arthur).
Gaziello (Pierre).
Mme Gorlier (Josette).
M. Gory (Pierre).
MM. Gregoire (Ernest).
Louis (Roger).
Marquejols (Lucien).
Mondovi (Edmond).
Picard (Joseph).
Portales (René).
Mme Rognon (Jeanne).
MM. Rousset (Marcel).
Ruel (Raymond).
Mlle Servier (Rose).

A la préfecture de la Haute-Garonne.

MM. Albaret (Edmond).
Beaumes (Georges).
Mme Becq (Marguerite).
Mlles Binet (Marthe).
Bloys (Jacqueline).
Borios (Yvonne).
Mme Boucamus (Juliette).
MM. Boue (Jean).
Bousquie (Maurice).
Mme Bouviala (Odette).
MM. Bouviala (Pierre).
Cadaux (Jean).
Clamens (Jacques).
Claustres (René).
Coste (Marcel).
Mme Cousteau (Serpolette).
MM. Dagut (René).
Delhom (René).
Dubois (Jean).
Mmes Dubois (Simone).
Durand (Denise).
M. Duzert (Georges).
Mlle Escaich (Marguerite).
MM. Ficat (Charles).
Fournil (Louis).
Mme Franco (Gabrielle).
M. Gillis (Robert).
Mlle Gottesman (Simone).
MM. Gouaze (Jean).
Groc (Abel).
Guitard (Hervé).
Heib (Emile).
Hilaire (Georges).
Mme Labernadie (Berthe).
Mlle Lasalle (Jeanne).
Mme Lavergne (Simone).
Mlle Lavialle (Andrée).
MM. Le Moan (Maurice).
Liparo (Edouard).
Marty (Jean).
Masson (Marcel).
Mme Mauzy (Marthe).
M. Merillon (Gaston).
Mlle Naudinat (Simone).
M. Nourrisson (Marcel).
Mlle Page (Berthe).
MM. Pagnac (Raymond).
Plantier (Abel).
Pradel (André).
Pujol (Louis).
Mlle Pusineri (Gabrielle).
M. Raynaud (Jean).
Mlles Roudière (Blanche).
Saint-Blancat (Simone).
Mme Salvan (Jacqueline), née Bonnans.
Mlles Saubans (Antoinette).
Servat (Isabelle).
MM. Taillade (Roger).
Timbal (François).
Valat (Yvon).

A la préfecture du Gers.

Mme Borderie (Irène).
M. Borderie (René).
Mmes Bordes (Juliette).
Cazeils (Louise).
MM. Dastugue (Pierre).
Dubourdieu (Louis).
Florence (Jean).
Forget (Paul).
Mme Gesta (Marie-Rose).
M. Lacoste (Eugène).
Mme Lanusse (Juliette).
M. Lepennec (Julien).
Mme Lousteau (Yvette).
Mme Martet (Yvonne).
M. Mengelle (Marcel).
Mme Privat (Paulette).
M. Rivière (Henri).
Mlle de Roton (Ginette).
Mme Rouanet (Gisèle).
M. Sotom (André).

A la préfecture de la Gironde.

M. Auge (Gérard).
Mmes Auge (Marie).
Augustin (Hélène).
M. Augustin (Jean).
Mme Ballet (Paulette).
MM. Bazire (Jean).
Beguey (Guillaume).
Benoit (Henri).
Bernede (Joseph).
Biohain (Jean).
Bioy (Paul).
Mme Boisse (Paulette).
Mlle Brousse (Anne-Marie).
Mme Brus (Renée).
M. Castaing (René).
Mlles Chailleau (Jeanne).
Chardon (Alice).
M. Claux (Maurice).
Mme Coute (Yvonne).
Mlle Datrier (Monique).
M. Dejean (Maurice).
Mlle Ducasse (Lucienne).
Mme Ducos (Denise).
MM. Dumora (René).
Forsans (Lucien).
Foucault (Robert).
Mlle Fraikin (Marie-Louise).
M. Gauthier (Pierre).
Mme Ghorbani (Elmira).
Mlle Giresse (Anne-Marie).
Mme Goube (Hermine).
M. Harcaut (Jean).
Mme Honte (Simone).
M. Jabet (Christian).
Mlle Jaquin (Madeleine).
MM. Laffargue (Léon).
Latapie (Georges).
Lavergne (Pierre).
Leclercq (Pierre).
Lecœur (Guy).
Legrand (Louis).
Marchand (Jacques).
Noguez (Charles).
Nora (Pierre).
Mlle Pages (Thérèse).
MM. de Parada (Roland).
Pardon (Jean-Louis).
Pereuilh (Maurice).
Perret (Albert).
Mme Piozet de Lahoussaye (Paule).
M. Pouget (Jean).
Mlle Rimajou (Jacqueline).
M. Roudge (Georges).
Mmes Rougeron (Laurence).
Sainte-Marie (Gilberte).
MM. Sarraute (Jacques).
Sautereau (Raymond).
Sireix (Armand).
Sudour (Edmond).
Touya (Henri).
Vervoche (Gilbert).

A la préfecture de l'Hérault.

Mlles Baragne (Annie).
Bellet (Pauline).
MM. Belot (Louis).
Berthezene (André).
Bonnel (Albert).
Mlle Boudon (Camille).
MM. Boulouis (Francis).
Bousquet (Léopold).
Brunel (Paul).
Mme Brunel (Yvonne).
M. Caladou (Georges).
Mlle Castillon (Vincentine).
Mme Catalan (Odette).
M. Cauquil (Germain).
Mme Cottin (Paulette).
M. Coulomb (Auguste).
M. Delclos (Jean).
Mme Domange (Renée).
MM. Dudoit (Robert).
Dupont (Jean).
Labreguettes (Henri).
Fournier (Pierre).
Mme Gayraud (Thérèse).
M. Germain (Georges).
Mlle Hortoland (Huberte).
M. Jouynes (Maurice).
Mlle Labraque (Marie-Thérèse).
MM. Lalanne (Gaston).
Maissonnier (Jean).
Malaret (Jean).
Mlle Marcou (Suzanne).
MM. Molinier (Aimé).
Négrail (Robert).
Payrou (Lucien).
Mlle Pons (Alice).
M. Portales (Georges).
Mlle Prin (Françoise).
MM. Raynard (Jean-Reynes (André).
Rodier (Albert).
Marie).
Rouzaud (Georges).
Rut (Elie).
Salles (André).
Mme Salles (Suzanne).
MM. Sénégas (Charles).
Soulié (René).
Mlle Vidal (Marie-Thérèse).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Mlle Barbier (Paulette).
Mme Baudais (Annick).
M. Caboche (Charles).
Mlle Créteil (Yvonne).
MM. Debontride (Robert).
Debroise (Georges).
Mlles Delagrée (Denise).
Dupont (Marguerite).
M. Durocher (Joseph).
MM. Duval (Louis).
Garandeau (Florimond).
Gommeriel (Paul).
Goujon (Jean-Pierre).
Gourlay (Yves).
Mme Hoguet (Simone).
MM. Lasquellec (Paul).
Launay (Célestin).
Le Gonidec (Germain).
Le Strat (René).
MM. Loret (René).
Meinnel (Joseph).
Monnier (René).
Mme Morfoisse (Madeleine).
M. Piron (Jean).
Mlles Portier (Renée).
Primault (Annick).
M. Quibœuf (Jules).
Mme Saligault (Marie).
Mlle Sorel (Thérèse).
Mlles Steullet Marthe).
Tesson (Jeanne).
M. Walrand (André).

A la préfecture de l'Indre.

MM. Carré (Pierre).
Cérémonie (André).
Mlle Chemin (Marie-Claude).
M. Chichery (Kléber).
Mlle Dechet (Camille).
Mme Flisseau (Gabrielle).
Mlle Gallas (Aimée).
M. Georges (Roger).
Mlle Lhedet (Simone).
M. Lucas (Lucien).
Mlle Marsat (Germaine).
M. Meslin (Raymond).
Mme Meslin (Hélène).
MM. Naudin (Lucien).
Sassier (Marcel).
Mme Théotine (Thérèse).
M. Thiry (Roger).
Mlle Vernon (Suzanne).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.

Mlle Bénard (Suzanne).
MM. Bureau (Lucien).
Chantreau (Jean).
Dehaene (Charles).
Denis (André).
Desplanques (François).
Durand (François).
Fichet (Jean).
Mlle Gadois (Jacqueline).
M. Gore (Guy).
Mlles Hofeld (Geneviève).
Janot (Gisèle).
Mme Lettery (Antoinette).
Mlles Mallet (Germaine).
Meunier (Odette).
Micallef (Solange).
MM. Morin (Max).
Nalbe (André).
Niverd (Jacques).
Mmes Niverd (Marcelle).
Pages (Marguerite).
MM. Pauly (Guy).
Ranchon (Alexandre).
Ronaud (André).
Thévenin (André).

A la préfecture de l'Isère.

MM. Abel (Marcel).
Barneoud-Rousset (André).
Bertholet (Jean).
Mlle Blanc (Germaine).
MM. Bonniot (André).
Brachet (Charles).
Butori (Pierre).
Carrier (Marcel).
Cloitre (Louis).
Cochet (Jean).
Cornillon (Paul).
Coudurier-Curveur (André).
Coulon (Louis).
M. Deshors (André).
Mme Drevon (Jeanne).
Mlle Durand (Maria).
Mme Duse (Hélène).
M. Eyraud (Emile).
Mmes Favre (Marguerite).
Gaillet (Geneviève).
MM. Gain (Marcel).
Gibert (Henri).
Girod (Pierre).
Mlles Guillaud (Germaine).
Idelon-Riton (Laure).
M. Kremer (Maurice).
M. Mansat (Robert).
Mlle Meyran (Emilie).
M. Monon (Fernand).
Mme Perrin (Madeleine).
M. Pouzol (Charles).
Mme Quin (Marcelle).
M. Ravet (Germain).
Mme Rome (Germaine).
MM. Roux (Louis).
Royer (Georges).
Mme Rybowicz (Ginette).

A la préfecture du Jura.

Mlle Alixant (Georgette).
MM. Bernardin (Paul).
Berthet (Henri).
Bride (Louis).
Charnay (Camille).
Clerc (Maurice).
David (Jean).
David (Roger).
MM. Gagnoux (Ernest).
Galland (Henri).
Mme Gaudillat (Germaine).
MM. Guichon (Henri).
Lault (Ernest).
Maitre (Robert).
Mathieu (Maurice).
Mlle Monnier (Jeanne).
MM. Péchoux (Charles).
Rollet (Jean).
Roussel (André).
Vannet (Maurice).

A la préfecture des Landes.

M. Andignac (Alfred).
Mme Andignac (Renée).
Mlle Bellocq (Paulette).
MM. Besques (Louis).
Blanquet (Pierre).
Mme Chauvaud (Paulette).
MM. Descazeaux (Maurice).
Gleyze (Albert).
Mlle Gouevtes (Marguerite).
Mme Laffon (Louise).
Mme Lassale (Marie-Louise).
MM. Latapy (Marcel).
Loustau (Jean).
Mailho (Armand).
Miremond (Jean).
Petit (René).
Siriex (Maurice).

A la préfecture de Loir-et-Cher.

Mlles Andrieux (Françoise).
Dassier (Renée).
M. Debeda (André).
Mme Desnoes (Berthe).
MM. Dufer (René).
Duplan (René)
MM. Emonet (Max).
Fastinger (Georges).
Firmin (Raymond
Gaudet (Etienne).
Guy (René)).
Legret (Jacques).
MM. Messelier (Roger).
Moulinier (André).
Methée Georges).
Noulin (Edmond).
Ramier (Pierre).
Mlle Rose (Simone).

A la préfecture de la Loire.

Mme Baladier (Adrienne).
MM. Barberes (Jean).
Lerne (Georges).
Mlle Bonnefond (Jeanne).
M. Brelin (Marcel).
Mme Brun (Paulette).
MM. Butin (Bernard).
Chol (Albert).
Combe Maurice).
David (Jean).
Delorme (Louis).
Mme Fages (Yvette).
Mlles Four (Simone).
Gras (Maria).
M. Guérin (Maurice).
Mme Guilloteau (Anne-(Marie).
MM. Jourjon (Gérard).
Legriel (Charles).
Margreither (Paul).
Mlle Martin (Marguerite).
MM. Miquey (Jean-Baptiste).
Momein (René).
Mlles Noël (Marguerite).
Perret (Madeleine).
MM. Perrin (Louis).
Pillot (Ephrem).
Poughon (Pierre).
Mme Quaglia (Anne-Marie).
MM. Ravel (Paul).
Rey (Jean).
Richard (Jean).
Mlle Rondet (Marie-Antoinette).
M. Sannejan (Jean).
Mlle Sardat (Marcelle).
Mme Surgent (Lucette).

A la préfecture de la Haute-Loire.

Mme Adhémard (Louise).
MM. Arsac (Marcel).
Bergnaud (André).
Brun (Emile).
Mlle Chambon (Jeanne).
MM. Chapon (Lucien).
Cotte (Charles).
Mme Delbos (Yvonne).
Mlle Ferrand (Andrée).
M. Lafont (Louis).
Mme Laurent (Jeanne).
Mlle Olivier (Marguerite).
MM. Fonc[illegible] (Rémy).
Roméas (François).
Sigaud (Jean).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.

M. Achard (Christian).
Mme Amenos (Amélie).
M. Bachelier (Gustave).
Mlle Balu (Joséphine).
MM. Barthe (Gaston).
Beaupérin (Yves).
Mlle Bonaldi (Yvonne).
MM. Bothorel (Jean).
Bretecher (Paul).
Busson (Henri).
Mme Charpentier (Magdeleine).
Mlle Chevillard (Suzanne).
M. Claude (Louis).
MM. Colc (Pierre).
Driano (Fernand).
Gilloury (Pierre).
Mlle Jantet (Suzanne).
M. Jeanneau (Edmond).
Mme Jeanneau (Madeleine).
MM. Jouet (Maurice).
Lauze (Yves).
Le Brun (Jean).
Le Gall (André).
Le Goff (Louis).
Leparoux (Paul).
Libaros (Henri).
Mlle Loyen (Jeannine).
Mlle Macé (Marie-Joséphine).
M. Malassigne (André).
Mlle Oheix (Madeleine).
MM. Pachet (Albert).
Pervier (Maurice).
Mlle Pichot (Denise).
MM. Robert (Auguste).
Salmon (Charles).
Souffran (Louis).
Mlle Talabardon (Marie-Louise).
M. Tellier (Edouard).

A la préfecture du Loiret.

MM. Berthon (Jacques).
Bouchaud (Pierre).
Brechemier (Jacques).
Carreau (Yves).
Canonne (Marcel).
Charlanes (Louis).
Deyra (Roger).
Didon (Albert).
Gervais (Alain).
Lemain (Henri).
M. Lhuillier (Serge).
Mmes Mars (Geneviève).
Merlis (Geneviève).
MM. Neveu (Marcel).
Pardijon (Marcel).
Mme Pelloie (Henriette).
M. Robin (François).
Mme Robin (Jacqueline).
Mmes Roulleau (Solange).
Saint-Hilaire (Olive).
MM. Santarelli (Jean).
Sudre (André).
Thire (Maurice).
Thomas (André).
Mlle Valadon (Henriette).
MM. Vassort (Joseph).
Vacquier (Roger).

A la préfecture du Lot.

MM. Aladel (Pierre).
Bertrand (Jean).
Cances (René).
Flottes (François).
Mme Galiacy (Marguerite).
Mlle Gaubey (Juliette).
MM. Guilhem (Jean).
Ilhier (Léon).
Mlle Laval (Renée).
M. Layssac (Jean).
Mme Layssac (Marie).
MM. Ouvrieu (Charles).
Pramil (Jean).
Pujol (Jean).
Rescoussie (Georges).

A la préfecture de Lot-et-Garonne.

Mme Ballouhey (Germaine).
MM. Ballouhey (Henri).
Baradat (Marcel).
Mme Bitaudeau (Marthe).
MM. Bonnet (Jean).
Delalix (Maurice).
Dunes (Emile).
M. Escudie (Emile).
Mme Eutrope (Alice).
MM. Junca (Louis).
Landry (André).
Mazas (Pierre).
Mme Narbaits (Hélène).
MM. Naudy (Pierre).
Ponsolle (Pierre).
Queyreur (René).
M. Rauly (Elie).
Mlle Raymond (Nicole).
Robert (Blanche).
MM. Sainfoin (Edgard).
Siaud (Paul).
Tanays (Robert).
Mlle Techine (Ida).
M. Trombert (Jacques).

A la préfecture de la Lozère.

M. Agulhon (Albert).
Mme Brajon (Julia).
MM. Chehensse (Raoul).
Desbouis (Gérard).
Mme Mejean (Louise).
MM. Paradis (Jean).
Peyrègne (Camille).
Peytavin (René).
MM. Philip (Louis).
Ramadier (Paul).
Roche (André).
Velay (Louis).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

Mlle Barbot (Andrée).
MM. Becret (Jean).
Berge (Hubert).
Boittin (Léon).
Mlle Bourseau (Emilie).
MM. Bouvet (Jean).
Carré (Raoul).
Chaussepied (Marcel).
Cottin (Arsène).
Mme Diot (Raymonde).
M. Dolbois (Henri).
Mme Doussin (Jeanne).
MM. Downie (Christian).
Ely (Marcel).
Firmin (Jean).
Mlles Gautier (Denise).
Gifal (Marcelle).
M. Godivier (Auguste).
MM. Grimal (Auguste).
Grimal (Maurice).
Mlles Guais (Jacqueline).
Guyomarch (Marie-Thérèse).
MM. Hallope (Georges).
Helbert (Raymond).

Mlle Lecomte (Marthe).
MM. Legonidec (Pierre).
Marmin (Lionel).
Maucourt (Louis).
Mme Merviel (Berthe).
MM. Petit (André).
Pouteau (René).
Pouzadoux (Georges).
Mme Rouaux (Madeleine).
MM. Sallais (Louis).
Ternaux (Robert).
M. Védrine (Georges).
Mmes Verger (Lucienne).
Verrecchia (Yvette).
Vivies (Denise).

A la préfecture de la Manche.

MM. Angot (Pierre).
Brasy (Arthur).
Bretèche (Robert).
Mlle Canivet (Andrée).
MM. Catherine (Alphonse).
Desplanques (Michel).
Mme Duriau (Anne-Marie).
Mlle Félix (Georgette).
MM. Guene (Elie).
Hebert (Armand).
Jourdan (René).
Lecouillard (Georges).
Lecrosnier (Camille).
Lefèvre (Henri).
Lemouton (Robert).
Mlle Lhoste (Simone).
MM. Madoz (Pierre).
Magne (Charles).
Marie (André).
Moillie (Gabriel).
Mlle Mouton (Suzanne).
MM. Parmentier (Octave).
Robillard (Raymond).
Vant (Jean-Louis).

A la préfecture de la Marne.

MM. Alexandre (Gaston).
Aubry (Georges).
Bernard (Pierre).
Boillin (Georges).
Bouzy (Pierre).
Brocard (Luc).
Capy (Fernand).
Capy (Pierre).
Caquet (Maurice).
Caulier (Maurice).
Cote (Charles).
Mlle Courtailliez (Thérèse).
MM. Dargegen (André).
Ferat (André).
Francart (Maurice).
Lamiral (Eugène).
Lefaucher (Eugène-André).
Mme Léger (Marie-Louise).
MM. Lhuillier (Jean).
Merat (René).
Mestrude (René).
Morlet (Marcel).
Mlle Pontier (Marcelle).
M. Popon (Jean).
Mlle Roby (Suzanne).
Raoul).
M. Sourin (Raoul).
Mlle Strack (Elisabeth).
MM. Thouvenin (Roger).
Trap (Pierre).
Treps (André).
Wilmet (Maurice).

A la préfecture de la Haute-Marne.

MM. Bachschmidt (André).
Berthelot (Georges).
Callet (Robert).
Clergeot (André).
Courtot (Pierre).
Mlle Fervelle (Jeanne).
Mme Guignard (Germaine).
MM. Jeangirard (Pierre).
Jeanny (Pierre).
M. Marchal (André).
Mme Milard (Arlette).
MM. Milard (André).
Miot (Marcel).
Mouginot (Marcel).
Tacque (Jean).

A la préfecture de la Mayenne.

Mlle Besnard (Yvonne).
M. Bibron (Aimable).
Mlle Boeffard (Marie).
MM. Bouillon (Maurice).
Bour (Georges).
Brousseau (Théophile).
MM. Chambrelan (Roger).
Château (Yvon).
Filoche (Pierre).
Garrot (Maurice).
Gigi (Paul).
Mme Gravrand (Agnès).
MM. Kuhn (Robert).
Lelièvre (Guy).
Mme Lepage (Odette).
MM. Pavec (André).
Roger (Moïse).
Mlle Tardivel (Sylvie).
M. Thireau (Lucien).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Mme Bichet (Gabrielle).
M. Bourgeois (Jean).
Mlle Bourgeois (Louise).
MM. Brun (André).
Carrère (Léon).
Mme Chardonneau (Marguerite).
M. Charette (André).
Mlles Delanchy (Marie-Thérèse).
Delivre (Cécile).
MM. Deschoux (André).
Eulry (Jacques).
François (André).
Mlle Jean (Simone).
MM. Jeangey (Henri).
Klein (Henri).
Lagarrigue (Jean-Marie).
Mlle Maillard (Geneviève).
MM. Maugard (Henri).
Montpellier (Georges).
Mouton (Gabriel).
Mlle Pack (Renée).
MM. Parent (Georges).
Pêcheur (Raoul).
Mme Perron (Madeleine).
MM. Pierson (Maurice).
Portier (Charles).
MM. Rougieux (François).
Ruck (Raymond).
Schiltz (André).
Simard (Jacques).
Mme Simard (Juliette).
M. Speich (Jean).
Mlle Thirion (Pierrette).
MM. Thomas (Armand).
Thomas (Pierre).
Vadon (Jacques).
Valette (René).
Mlle Willemin (Françoise).

A la préfecture de la Meuse.

MM. Bigeard (Jean).
Charles (Henri).
Chaumont (René).
Courvoisier (James).
Mlle Dauphin (Madeleine).
M. Deliau (André).
Mme Fizaine (Marie-Louise).
MM. Hanesse (Maurice).
Humbert (Pierre).
Jolibois (Marcel).
MM. Lerigoleur (Jean).
Robinot (Pierre).
Mlles Roussillon (Suzanne).
Schmitt Simone).
Mme Vaillandet (Lucie).

A la préfecture du Morbihan.

MM. Blandin (Jean).
Boin (André).
Boivin (Edouard).
Boucamus (Léon).
Mme Carreras (Joséphine).
MM. Clodic (Henri).
Cornu (Jean-Marie).
MM. Dreau (François).
Drougard (Marcel).
Mlle Gueho (Armandine).
M. Guillo (Joseph).
Mlle Guillouzic (Andrée).
M. Hellier (Lucien).
Mme Henin (Jeanne).
MM. Huido (Raphaël).
Lanos (Louis).
Le Moenic (André).
Le Porchou (François).
Mlle Renault (Anna).
MM. Rouzaud (Emile).
Schlienger (Auguste).

A la préfecture de la Moselle.

MM. Adolph (Alfred).
Angilbert (Maurice).
Aubin (Jules).
Baudinet (Pierre).
Beck (Raymond).
Chaty (Jean).
Devot (Jean).
Eloy (Fernand).
Eynius (Edouard).
Frey (Robert).
Furnstein (René).
Gandar (Joseph).
(Georges).
Gérardin
Grunvald (Maurice).
MM. Gusse (André).
Haenel (Théodore).
Hanser (Julien).
Heidmann (René).
Henrion (Lucien).
Herder (Gaston).
Mlle Herriot (Louise).
MM. Hulo (Maurice).
Kinnel (Gabriel).
Kraemer (Richard).
Kruper (Léon).
Laplace (François).
Martin (René).
MM. Nade (Pierre).
Nirrengarten (Robert).
Remigy (Marcel).
Scheeres (Emile).
Schnitzler (Victor).
Spir (Victor).
Steck (Roger).
Stein (Alfred).
Thiel (Léon).
Vial (Victor).
Vuillemin (René).
Wehrer (Charles).
Wittmann (Georges).
Zapp (Edmond).

A la préfecture de la Nièvre.

M. Bachaud
Mlle Barraud (Marie-Louise).
MM. Baudequin (René).
Bellin (Léon).
Bernard (Paul).
Mlles Bourdier (Jeanne).
Bourdier (Marthe).
M. Dale (Jean).
MM. Dancette (Auguste).
Desgranges (Paul).
Desserey (Julien).
Mlle Eichenberger (Jeanne).
Mme Gilbert (Suzanne).
Mlle Gros (Marcelle).
Guenot (Yvonne).
Mme James (Denise).
M. James (Henri).
Mlle Jobinot (Louise).
MM. Melin (Paul).
Milord (Ferdinand).
Mlles Moreau (Suzanne).
Moreau (Yvonne).
MM. Namy (René).
Thiery (Charles).
Thomas (Henri).

A la préfecture du Nord.

Mme Beaujot (Fernande).
M. Blomme (Gustave).
Mme Blondez (Hélène).
MM. Bonche (Eugène).
Bourgeois (Roger).
Boutteman (Marcel).
Mlles Brienne (Simone).
Brousmiche (Suzanne).
MM. Cabestaing (André).
Carpentier (Roger).
Mlle Chaudier (Marthe).
Mme Cornuel (Madeleine).
MM. Coulon (Michel).
Coupe (Paul).
Mlle Courcot (Simone).
MM. Cuveele (Cyrille).
Dancoisne (Robert).
Dekeuwer (Roger).
Mmes Deray (Yvette).
Despatures (Julie).
M. D'Hondt (Georges).
Mlle Docquier (Lucie).
M. Ducrocq (Michel).
Mlle Dupont (Marcelle).
M. Dupré (Gérard).
Mme Dupré (Paule).
M. Dutilly (Marcel).
Mlle Euget (Paule).
MM. Fauvarque (Raoul).
Fouquart (Robert).
Mlle Gaquerre (Andrée).
MM. Gleizes (Jacques).
Guetemme (Edmond).
Mme Guilmard (Yvette).
Mlles Hugueny (Yvonne).
Inglebert (Janine).
M. Jodin (Jacques).
Mme Laporte (Simone)
Mlle Laude (Germaine).
M. Leblanc (Henri).
Mlle Legros (Jacqueline).
M. Lejeune (Henri).
Mme Lemarie (Berthe).
M. Lenoir (Jean).
Mlle Lepers (Paulette).
MM Letierce (René).
Leuwers (Georges).
Loock (Georges).
Maës (Antoine).
Mme Maillard (Anne-Marie).
M. Maillet (Antoine).
Mlle Manouvriez (Marcelle).
MM. Nieuwjaer (Gustave).
Nutten (Pierre).
Odar (Léon).
Mme Olivier (Simone).
M. Payen (Marc).
Mme Penant (Suzanne).
Mlle Potier (Louise).
MM. Quivrin (Pierre).
Segard (Henri).
Mmes Segard (Lucienne).
Toch (Louise).
M. Turpin (Michel).
Mme Tuszewski (Edmée).
MM. Vanhoutte (Modeste).
Vilain (Maurice).
Wautriche (Pierre).

A la préfecture de l'Oise.

Mme Adam (Simone).
MM Baudet (Joseph).
Billaud (Léopold).
Blanche (Laurent).
MM. Boutillier (Roger).
Chenard (André)
Cocu (René).
Cordonnier (Oscar).
MM. Crochu (Robert).
Demagny (René).
Dhont (Roger).
Mme Fauquet (Marguerite).
M. Froissart (Marcel).

Mlle Langlois (Madeleine).
M. Levêque (Marceau).
Mme Louis (Henriette).
Mlle Martin (Paulette).
MM. Moulin (Germain).
Pauchou (Guy).
Petit (Fernand).
Rebour (Jean).
Mme Rebour (Jeanne).
MM. Robillard (Gilbert).
Specque (Maurice).
Toulot (Raymond).

A la préfecture de l'Orne.

MM. Aillet (Maurice).
Bidault (André).
Bladinières (Roger).
Bouvet (Daniel).
Brossard (Pierre).
MM. Chappart (Pierre).
Fauque (Serge).
Jacquelin (Roger).
Jouffreau (Jean).
Lemoine (Jean).
Marcy (Edouard).
Mlle Mercier (Thérèse).
MM. Morineau (Gaston).
Petit (Marcel).
Seigneuret (Jean).

A la préfecture du Pas-de-Calais.

MM. Barlet (Hubert).
Beckelynck (Claude).
Blezel (Marcel).
Blondeau (Albert).
Brassart (Léon).
Mlle Bocquet (Françoise).
MM. Camier (Michel).
Chopin (Gilbert).
Dauthieu (Gilbert).
Dawson (George).
Debienne (Jean).
Declos (Jean).
Deflandre (Marcel).
Delaporte (Albert).
Delattre (Robert).
MM. Delot (Gaston).
Douchet (Raymond).
Duchenne (André).
Mme Duchenne (Jeanne).
MM. Dupuis (Etienne).
Durand (Albert).
Durot (Olivier).
Flament (Michel).
Garbe (André).
Givry (Jean).
Gras (Victor).
Hay (Gustave).
Mme Houriez (Alice).
MM. Houriez (Narcisse).
Kervella (Paul).
MM. Labroy (Julien).
Lanco (Marcel).
Lavigne (André).
Mme Lavigne (Marie-Thérèse).
Mlle Lecuyer (Yvette).
MM. Leprince (Jules).
Monsterlet (André).
Pesez (Gustave).
Playez (Fernand).
Mlle Poitrain (Nelly).
Mmes Rose (Paulette).
Texier (Emilienne).
M. Thery (André).
Mme Vacquery (Anne-Marie).
M. Vacquery (Robert).
Mme Wagon (Aline).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.

MM. Adam (Marcel).
Alvernhe (Hubert).
Ameil (Marcel).
Amilhac (Marceau).
Argenton (André).
Mlle Arveuf (Marie-Cécile).
MM. Barrier (Roger).
Bellot (Jean).
Benedetti (Dominique).
Mlle Bennegent (Yvonne).
MM. Blot (Raymond).
Borel (Louis).
Mlle Brosson (Madeleine).
M. Chaboissier (Raymond).
Mme Chanonat (Marcelle).
Mlle Chonion (Henriette).
M. Collangettes (René).
Mlle Collard (Fernande).
MM. Danton (Louis).
Deluzarche (René).
Desfarges (Louis).
Desvergez (André).
Filliat (Antoine).
Mme Goffin (Valentine).
M. Gonnard (Roger).
Mlle Gourgouillon (Andrée).
M. Hansjacob (Paul).
Mme Jobin (Paulette).
MM. Lacoutière (Vital).
Lagat (Robert).
Laroche (Raymond).
MM. Mabrut (Raymond).
Mangin (Pierre).
Montel (René).
Mossel (Pierre).
Mme Mulot (Colette).
MM. Pichot (Roger).
Pinaud (Jean).
Mme Rauzier (Paulette).
MM. Renard (Pierre).
Roghi (Jean).
Rouquette (André).
Mme Rousset (Marie-L.).
M. Teissier (Jacques).
Mlle Teissier (Marguerite).
M. Tournaire (Adrien).
Mme Tramond (Paulette).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.

Mlles Abadie (Marie-Antoinette).
Baradat (Marie-Antoinette).
MM. Blanc (Maurice).
Blanc (Roger).
Bouix (Roger).
Bugnon (Jacques).
Bur (Alexis).
Mlle Caraby (Madeleine).
MM. Carricaburu (Jean).
Castagnede (Etienne).
Cavelier (Roland).
Mlles Cerez (Jeanne).
Clos (Madeleine).
MM. Desbarrats (Maurice).
Dubosq (Eloi).
Mlles Etchegaray (Marguerite).
Fardet (Marthe).
Mme Fayet (Marguerite).
Mlle Fonfan (Suzanne).
MM. Gilot (René).
Laborde (Pierre).
Mme Lacoste (Raymonde).
M. Lamaignère (Henri).
MM. Manciet (Roger).
Marque (Jean).
Mmes Nassieu (Odette).
Piperno (Lucie).
Mlles Pouleau (Agnès).
Pourtalet (Yvonne).
Rechou (Marguerite).
Sabathé (Marguerite).
MM. Siot (Georges).
Siot (René).
Soust (André).
Mme Suran (Laure).
MM. Suran (Raymond).
Vogin (François).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

M. Abadie (Roger).
Mme Abadie (Thérèse).
Mlle Abadie (Yvonne).
MM. Aubian (Constant).
Avril (Jean).
Bouyssou (Fernand).
Mlle Cazaux (Marthe).
Mlle Dantin (Jenny).
MM. Delas (Augustin).
Denis (André).
Dubarry (Roger).
Duprat (André).
Fourcade (Alexandre).
Mme Fournier (Marie-Antoinette).
MM. Giry (Gaston).
Lafond (Albin).
Lamarque (Auguste).
Le Goupil (Yves).
Mme Menvielle (Gabrielle).
MM. Sigayret (François).
Sournait (Jean).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.

MM. Andreu (Gabriel).
Bernis (Roger).
Mme Capuron (Marie-Antoinette).
Mlle Cariven (Edmée).
MM. Casteiltort (Pierre).
Cayre (Georges).
Cazau (Robert).
Chaud (Lucien).
Mlle Condouret (Denise).
MM. Conte (Maurice).
Dispan (René).
Dunyack (René).
Fadeuilhe (Jules).
Mme Fulla (Marie-Louise).
M. Guillemoles (Jean).
Mme Martin (Odette).
MM. Martin (Roger).
Marty (Charles).
Mlle Massota (Paule).
MM. Morat (Edmond).
Pams (Xavier).
Parent (René).
Ribeil (Jean).
Mme Rochefort (Raymonde).
M. Teste (Henri).

A la préfecture du Bas-Rhin.

MM. Baldinger (Joseph).
Beck (Adolphe).
Bierdumpfel (Paul).
Mme Blanc (Joséphine).
MM. Bossert (Marcel).
Brockmann (François).
Brunstein (Léon).
Burger (Louis).
Champ (Albert).
Mlle Cully (Mariette).
MM. Deck (Jean).
Depenneau (Albert).
Ebel (Lucien).
Entz (Paul).
Fischer (Eugène).
Fischer (Joseph).
Fischer (Léon).
Mme Fischer (Paulette).
MM. Fleith (Marius).
Fouque (Charly).
Mlle Geiger (Marie-Louise).
Mme Giordan (Madeleine).
M. Gruber (Léon).
Mlle Haag (Charlotte).
MM. Heimburger (Auguste).
Heubel (Théodore).
Hoffmann (Auguste).
Husler (Henry).
Keller (André).
Klughertz (Albert).
Laemmel (Albert).
Mme Laemmel (Marthe).
MM. Laugel (Marcel).
Lazar (André).
Lefebvre (Fernand).
Leininger (Alfred).
Letac (Bernard).
Lochert (Paul).
Masseran (Eugène).
Minder (Jean-Mehl (Ernest).
Paul).
MM. Morel (Frédéric).
Muller (Jean-Paul).
Pierrot (Albert).
Prinz (Ernest).
Schaeffer (René).
Schwaab (Georges).
Schwemling (Emile).
Sittler (Paul).
Speeg (Hubertz).
Speich (Robert).
Stieb (Henri).
Stock (Louis).
Streicher (André).
Thielen (Jean).
Urban (Charles)
Vogel (Joseph).
Waegell (Edmond).
Walter (Pierre).
Wassong (Georges).
Weil (Léon).
Wintz (Augustin)
Zisig (Jean-Paul).

A la préfecture du Haut-Rhin.

MM. Bauer (Philippe).
Bernard (Edouard)
Delanchy (André)
Mme Delanchy (Gilberte).
Mlle During (Alice).
M. Eberlin (Paul).
Mlle Eckert (Marie-Jeanne).
MM. Eckert (Martin).
Frantz (Emile).
Grieneisen (Eugène).
Gross (Paul).
Haeflinger (André)
Haesslin (Charles).
MM. Hauss (René).
Heyberger (Jules).
Klinger (Marcel).
Mlle Kolb (Anne).
MM. Krenger (Simbert).
Martin (Louis).
Merglen (René).
Most (Pierre).
Pflieger (Gérard).
Richert (Jacques).
Riedinger (Albert)
Saltzmann (Yvan).
MM. Schœpfer (Joseph).
Suffert (Albert).
Tempe (André).
Tschirhard (Aimé).
Turck (Jean-Paul)
Vonfelt (Pierre).
Weibel (Gustave)
Wenzler (Georges).
Wetzel (Raymond).
Mlle Wiemann (Louise).
M. Zinck (Léon).

A la préfecture du Rhône.

MM. Allain (Jean).
Argellies (Yvon)
Mlle Armand (Marguerite).
MM. Bancel (Lucien).
Bellard (Jean).
Belleville (René).
Bernard (André).
Mmes Boniface (Aimée).
Busseuil (Andrée)
MM. Carrie (François)
Chaboud-Mollard (Clément).
Chanteur (Charles).
Mlles Chaumeau (Solange).
Cohadon (Jeanne).
MM. Crouzet (Philippe).
Dalous (Jean).
Daures (Albert).
Diot (Louis).
Mlle Dubost (Andrée).
Mme Dufour (Jeanne).
MM. Ecochard (Georges).
Faillet (Stéphane)
Filaine (Henri).
Fonlupt (Lucien).
Mme Gaillard (Madeleine).
M. Gay (Paul).
Mlle Genevay (Andréa)
Mme Gerin (Alexandie)
MM. Girard (Henri).
Gloppe (Maurice).
Gontier (Léon).
Mlles Guillard (Marthe)
Hecker (Andrée).
Mme Josserand (Henriette).
MM. Lagrange (Joseph).
Lamberlin (Jean).
Lasserre (Roger).

M. Manier (Jean).
Mlle Marcellin (Yvonne).
MM. Marx (Georges).
Milliat (Roger).
Mochet (André).
Mme Mottard (Geneviève).
M. Pagneux (Henri).
Mlle Paris (Renée).
M. Pastre (François)
Mlle Pellet (Andrée).
MM. Perret (Andrée).
Perrier (Henri).
Perrier (Jean).
Rieaux (Jean).
Rouvière (Ernest).
de Sainte-Marie (Jacques).
Taton (Daniel).
Mlle Tregouet (Léonie).
MM. Valentin (Jean).
Vallas (Laurent).
Mlles Venet (Cécile).
Vermorel (Jeanne).
Mme Verny (Madeleine).
M. Vuillermoz (Raymond).
Mlle Zmyslony (Simone).

A la préfecture de la Haute-Saône.

M. Barrielle (René).
Mlle Desarbres (Fernande).
MM. Eme (Pierre).
Frossard (André).
Gouhot (Félix).
MM. Gousserey (Paul).
Jacob (Jean).
Marche (Antoine)
Marquis (Maurice).
Mme Mavet (Louise).
Mlle Parisot (Marie-Louise).
M. Pommier (André).
Ruffez (Jacques).
Mme Simard (Berthe).
M. Truchet (René).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

MM. Berthelot (Jean).
Bony (Armand).
Brun (René).
Mlle Buisson (Renée).
MM. Cazaly (Roger).
Cinquin (Georges)
Charnay (Maurice).
Chasles (René).
Courouble (Maurice).
Delaye (André).
Desroches (Roger).
MM. Goyon (Joanny).
Guipert (Henri).
Mmes Griveau (Marie-Thérèse).
Humbert (Jeanne)
MM. Humbert (Maurice).
Langlais (Georges).
Lefèvre (Emile).
Mlle Luquet (Suzanne)
MM. Martin (Georges).
Meunier (Guy).
Monnet (Pierre).
MM. Paillet (Joanny).
Petit (Maurice).
Planus (Lucien).
Prinsat (Pierre).
Ravier (Georges).
Regnéault (Henri)
Renard (Louis).
Rollier (Henri).
Roux (Claudius).
Sauvage (Adrien).
Sauvage (René).
Tantot (Robert).
Vincent (Maurice).

A la préfecture de la Sarthe.

Mmes Agin (Isabelle).
Bes (Simone).
Brunner (Madeleine).
Mlles Cazenave (Suzanne).
Chevalier (Simone).
Mlles Colin (Louise).
Couturier (Yvette)
Mme Dore (Marthe).
Mlle Gaillard (Simone).
MM. Gautier (Jean).
Kerinvel (Jean).
Lenoble (Michel).
MM. Martin (Guy).
Martin (Henri).
Moulin (Jacques).
Mme Petit (Odette).
MM. Roger (Robert).
Tulliez (Fernand)
Veron (Raymond)

A la préfecture de la Savoie.

Mme Allard (Jeanne).
M. Bottelin (François).
Mme Burdet (Anne-Marie).
Mlle Carrier (Georgette).
MM. Carron (Edouard)
Daulatly (Georges).
M. Domer (Julien).
Mme Garnier (Louise).
M. Girard-Dephanix (Charles).
Mme Lamouille (Madeleine).
Mlle Lamy (Anne-Marie).
MM. Mazille (André).
Montant (Paul).
M. Pasquier (Paul).
Mme Perriol (Germaine).
M. Petraz (Louis).
Mlle Rostain (Marie-Louise).
M. Zulberti (Edmond).

A la préfecture de la Haute-Savoie.

Mlles Antoni (Marie-Antoinette).
Berthier (Juliette).
MM. Bouchy (René).
Bufflier (Roger).
Darot (Pierre).
Delaunay (Robert).
Mme Gauthron (Antoinette).
M. Giraud (Georges).
Mme Giraud (Paulette)
M. Grosjean (Georges).
Mlle Guillot (Raymonde).
M. Isoux (Maurice).
Mme Lafontaine (Yvonne).
M. Long (Pierre).
Mlle Maillet (Marguerite).
M. Mollard (Albert).
MM. Namuroy (Louis).
Nanjod (Jean).
Mme Nicolas (Alice).
Mlle Philippe (Andrée).
MM. Terpend (René).
Terrier (Jacques).
Tessier (Georges).
Veillard (François).
Vettier (Félicien).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

MM. Angelvy (Paul).
Baudoin (Alfred).
Billard (Emile).
Mme Bloquel (Gaëtane).
MM. Boillot (Robert).
Boimare (Fernand).
Mme Boulet (Yvonne).
M. Boutin (Daniel).
Mme Burnel (Marie-Louise).
MM. Bury (Jean).
Cantais (Roger).
Confiant (Clet).
Cornier (Louis).
Mlle Daveluy (Marguerite).
M. Dedrick (Fernand).
Mme Delattre (Françoise).
M. Demarest (Jean).
Mme Ducreux (Madeleine).
MM. Dumas (André).
Faucon (André).
Faucon (Robert).
Mme Girieud (Jeanne).
MM. Grison (Serge).
Hautemer (Roger).
Houssin (Albert).
Jue (Pierre).
Mme Leconte (Jeanne).
M. Leconte (Raymond).
Mme Legallais (Hélène).
MM. Leroy (Achille).
Maitre (Jean).
Marceau (Jean-Marie).
Matifas (Jacques)
Mazaud (Jean).
Mouquet (Jean).
Osmont (Pierre).
Mme Pellevillain (Denise).
MM. Peronne (André).
Simon (Maurice).
Turcq (André).
Vasseur (Paul).
Vincent (Pierre).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

Mlles Amoignon (Anne-Marie).
Barrière (Yvonne)
Mme Blanchard (Raymonde).
M. Boulet (Yves).
Mlle Bresson (Sylvie).
M. Breton (Georges).
Mme Cambier (Solange).
MM. Chenu (Pierre).
Coquel (Albert).
Druart (Max).
Duvivier (Lucien)
Eckert (Henri).
Frontigny (Pascal).
Mlles Gaudet (Juliette).
Guillot-Videlle (Georgette).
MM. Hym (Louis).
Jeanty (Marcel).
Jérome (René).
Labarrière (Raymond).
Leca (Emile).
Lelle (Armand).
Leprevier (Marcel).
Maitre (Raymond).
Malines (Georges).
MM. Mazerand (René).
Mercier (Raymond).
Mlles Moreau (Germaine).
Naudet (Renée).
MM. Outrequin (Jean).
Parpain (Isidore).
Mme Pasquier (Henriette).
MM. Perrot (Louis).
Roussel (Pierre).
Mlles Saint-Mars (Marie).
Villemain (Renée).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

Mme Almes (Marthe).
Mlle Angenard (Odette).
Mmes Astier (Andrée).
Audrain (Gabrielle).
MM. Bailly (André).
Baloge (Pierre).
Blum (Pierre).
Bondieu (André).
Bourel (Maurice).
Bourg (Henri).
Mlles Boutrais (Simone).
Boxberger (Marie-Thérèse).
Brasset (Micheline).
Mme Braun (Jeanne).
Mlle Briolle (Madeleine).
MM. Brun (Jacques).
Capitaine (Louis).
Chaudret (Marcel).
Chesneau (Henri)
Chuard (André).
Mme Ciavaldini (Janine).
MM. Colson (René).
Coquelin (Roger).
Mlles Corroyez (Suzanne).
Coupard (Marguerite).
M. Daroles (Edmond)
Mmes Degeyter (Lucienne)
Delaire (Yvonne).
MM. Demay (Robert).
Dome (Fernand).
Mmes Dourdoigne (Germaine).
Dupuy (Marcelle).
Faure (Simone).
Ganivet (Suzanne).
M. Godefroy (Jean).
Mlles Graby (Charlotte).
Hoenn (Marie-Thérèse).
M. Jammes (Pierre).
Mlle Jean (Angèle).
M. Jette (Robert).
Mlle Lachaise (Geneviève).
MM. Le Bihan (André).
Leclerc (Samuel).
Lemoine (Raymond).
Le Roc'h (Joseph).
Linquette (René).
Louvard (René).
Macoin (Marcel).
Mme Marchand (Suzanne).
MM. Maugarny (André).
Mentz (Maurice).
Merveille (Albert)
Meyer (Pierre).
MM. Mordo (Robert).
Morice (Eugène).
Mlle Morligheim (Simone).
M. Oudin (André).
Mlle Pean (Madeleine).
MM. Pelissier (Henri).
Picard (Alfred).
Profit (René).
Mlle Prophète (Renée)
MM. Prunière (Eugène).
Rembaud (Roger).
Revol (Louis).
Mlle Ricard (Odette).
Mme Richier (Lucienne).
M. Robin (Joseph).
Mlles Rochette (Simone).
Rondenet (Solange).
Mme Sabourin (Marguerite).
MM. Salmon (Roger).
Schneck (Marcel)
Mme Seguier (Blanche)
MM. Stein (Richard).
Suard (André).
Mlle Taste (Marcelle).
MM. Tourmente (Maurice).
Vulser (Marius).

A la préfecture des Deux-Sèvres.

MM. Barreau (Fernand).
Blanc (Auguste).
Bordonove (Georges).
Charpentier (Marcel).
Chupin (Marcel).
Mlle Coulay (Edith).
MM. Defaye (Paul).
Deland (Paul).
Mlle Dugnat (Micheline).
MM. Gencel (Michel).
Ildefonse (Jean).
Licheron (Lucien).
Lomont (Georges).
Mlle Malignon (Henriette).
M. Mondot (Horace).
Mme Moreau (Laurence).
Mlle Naud (Marie).
MM. Picard (Gérard).
Piozet de Lahoussaye.
Robin (René).
Rousseau (René).
Texier (Pierre).
Mme Tristant (Marcelle).

A la préfecture de la Somme.

MM. Avisse (Ghislain).
Beaumont (André).
Binand (Jean).
Boucher (Maurice).
Brasseur (Guy).
Bremesse (Jean)
Mme Caillet (Solange).
MM. Carette (Edouard).
Choquet (André).
Choquet (Edgar).
Mme Cottrelle (Jacqueline).
MM. Delaruelle (André).
Droyerre (Edgar).
Dubos (Raoul).
Mlles Dubos (Renée).
Filtner (Louise).
MM. Flautre (Maurice).
Fliniaux (Bernard).
Genin (Gaston).
Gohet (André).
Mme Lejeune (Françoise).
M. Loridan (Paul).
MM. Marchand (Georges).
Parent (Léonce).
Petit (César).
Porquet (Jean).
Riche (André).
Roche (Marcel).
Rupert (Oswald).
Sainte (André).
Mlle Thibault (Yvette).
M. Topin (Guy).
Mlle Vassenet (Geneviève).

A la préfecture du Tarn.

Mlle Angles (Marthe).
MM. Coutfin (Louis).
Courquin (Jacques).
Fraysse (Marcel).
Gout (Etienne).
Mme Guibal (Marie).
M. Jammes (René).
Mmes Lafont (Denise).
Lapisse (Germaine).
M. Rastoul (Franck).
Mlle Raucoules (Noélie).
MM. Raynal (Raymond).
Saleix (Jules).
Mlle Serin (Marcelle).
MM. Soulié (Raymond).
Trouillet (Maurice).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.

MM. Blanc (Henri).
Blanc (Pierre).
Bouteille (Raymond).
Dussol (Pierre).
Gardes (Pierre).
Gouillard (Charles).
M. Islert (Jean).
Mme Islert (Marie-Josèphe).
M. Lagravère (Edouard).
Mlle Lamaignère (Jeanne).
M. Lapisse (Marcel).
Mme Moudenc (Andrée).
M. Prunières (Etienne).
Mme Richasse (Suzanne).
M. Sevoz (François).

A la préfecture du territoire de Belfort.

M. Depoire (André).
Mlles Ganser (Antoinette).
Haegel (Marguerite).
MM. Hartmann (Robert).
Jarrige (Jean).
Mme Martig (Jeanne).
M. Pourchet (Henri).
MM. Quanquin (Marcel).
Sauvageon (Auguste).
Vuillemot (Gérard).

A la préfecture du Var.

MM. Andreucci (Louis).
Aubert (Aimé).
Bertora (Paul).
Bourgue (Emile).
Mlle Chardin (Clémence).
MM. Colas (Henry).
Coulomb (Jean).
Mme Coulomb (Yvonne).
M. Crubezy (Robert).
Mlle Formond (Claude).
M. Girard (René).
Mlles Giraud (Marthe).
Granier (Baptistine).
Mmes Gras (Denise).
Peretti (Alice).
MM. Philipot (Georges).
Raffali (Poussaint).
Rives (Jean).
Roncière (Georges).
Terras (Marcien).
Mme Walter (Germaine).

A la préfecture de Vaucluse.

Mlle Arnaud (Andrée).
MM. Bardin (René).
Borel (Georges).
Brissaud (André).
Mme Brunet (Odette).
MM. Cheinet (Maurice).
Coutton (Marcel).
Mme Coutton (Marie-Louise).
MM. Crumière (Marcel).
Equin (Etienne).
Mlles Gastin (Marie-Louise).
Goubert (Marcelle).
MM. Grassias (Jean)
Joucla (Maurice).
MM. Ligier (Edmond).
Rame (Marcel).
Roches (René).
Roman (Albert).
Rouveret (Charles).
Mlle Tacussel (Marie-Thérèse).
M. Valabrègue (Roger).

A la préfecture de la Vendée.

Mme Allard (Denise).
M. Bureau (Henri).
Mme Bureau (Yvonne).
MM. Chapelier (Eugène).
Desthomas (René).
MM. Guilbaud (Fernand).
Guston (Maurice).
Herbert (Charles).
Joly (Julien).
Joubert (Marcel).
M. Moreau (Benjamin).
Mme Potier (Marcelle).
Mlles Saffre (Suzanne).
Tatard (Jeanne).
M. Travert (Charles).

A la préfecture de la Vienne.

MM. Baillot (Pierre).
Bardon (Pierre).
Bergeon (Jean).
Bujeau (Marcel).
Burgard (Arthur).
Charassier (Paul).
Mme Chaussebourg (Marie-Thérèse).
MM. Coillot (André).
Coue (Paul).
Emery (André).
MM. Epardeau (Jean).
Forget (Gérard).
Girard (Lucien).
Grimaud (Pierre).
Guerineau (Max).
Guiu (Jean).
Hay (Maurice).
Lacoste (Henri).
Mme Lacour (Andrée).
Mlle Lancereau (Simone).
MM. Lepain (André).
Maheo (Ange).
Martin (Jean).
Mlle Marzellier (Marie-Hélène).
MM. Trouvat (Camille).
Vallette (Maurice).
Villesange (Alain).
Vouhe (Lucien).

A la préfecture de la Haute-Vienne.

M. Aubrun (Raymond).
Mlle Auger (Henriette).
M. Aymard (Armand).
Mme Baux (Andrée).
MM. Beauchet (Lucien).
Benet (Henri).
Besselat (Georges).
Bregeras (Jean-François).
Brondeau (Maurice).
Chanembaud (Joseph).
Mlle Coutellier (Lucienne).
MM. Demathieu (René).
Digne (Pierre).
Fougères (Pierre).
Gainant (Guy-Raymond).
Mme Gainant (Marthe).
M. Gernioud (Fernand).
Mlle Grand (Suzanne).
Mme Lacotte (Marie).
Mlles Laforêt (Marie-Louise).
Laval (Marcelle).
M. Marquet (Gabriel).
Mme Misme (Sylvia).
MM. Poli (Pierre).
Pommier (René).
Rebeyrotte (Pierre).
Riffaud (Firmin).
Rosier (Robert).
Roux (Louis).
Mlles Sangan (Marthe).
Tharaud (Suzanne).
Mme Thomas (Ida).
M. Vincelot (Georges).
Mme Vincelot (Emma).

A la préfecture des Vosges.

MM. Antoine (Georges).
Barjonette (Edmond).
Barthelemy Charles).
Beaudoin (André).
Beaudoin (Pierre).
Citray (Roland).
MM. François (Emilien).
Houel (Maurice).
Lhuillier (Jacques).
Lhuillier (Pierre).
Mme Linge (Elisabeth).
MM. Meckert (Auguste).
Metz (René).
MM. Mullon (Henri).
Petitdemange (Roger).
Pierre (Yvon).
Poggi (Jean).
Mme Schmid (Jeanne).
M. Villeminey (Eugène).
Mlle Vin (Marcelle).

A la préfecture de l'Yonne.

MM. Azambourg (Pierre).
Boitot (Henri).
Mlle Dalla-Vecchia (Marie-Thérèse).
M. Descourtis (René).
Mlle Desvaux (Fernande).
Mmes Durville (Lucienne).
Fargenel (Lucienne).
M. Fovet (Emile).
Mme Grisart (Yvonne).
MM. Guérin (Paul).
Leclercq (Georges).
Mme Ravin (Yvonne).
M. Ribaute (Jean).
Mmes de Saint-Thibault (Suzanne).
Thévenin (Gisèle).
Villette (Henriette).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

M. Alessandri (Germain).
Mme André (Michèle).
M. Andreani (Dominique).
Mlle Aubinder (Jacqueline).
Mme Barbançon (Janine).
Mlles Bellanger (Henriette).
Blavat (Germaine).
Mme Cailleaux (Léone).
M. Cenat de l'Herm (Elie).
Mme Chollet (Suzanne).
Mlle Dahan (Suzanne).
M. Daulan (René).
Mlle Dormoy (Suzanne)
M. Drouard (André).
Mme Dufour (Jeanne).
MM. Dupuy (André).
Eude (André).
Faure (René).
Fontaine (Raymond).
MM. Galimand (Lucien).
Gresset (Raymond).
Mme Guelot (Jacqueline).
Mlle Guérin (Alicl).
Mmes Guibourt (Colette).
Guillet (Louise).
Mlle Guillon (Simone).
MM. Heliot (Maurice).
Houlier (Pierre).
Mme Jallet (Isabelle).
MM. Jabin (André).
Joliff (Jean).
Mme Jumontier (Denise).
Mlles Lang (Mariette)
Lehay (Suzanne).
Mmes Magnol (Odette)
Martinet (Colette).
M. Martinet (Paul).
Mlle Mivière (Yvonne).
Mme Montauze (Marthe).
M. Montureux (René).
M. Nicolai (Henri).
Mme Nicolai (Marie-Louise).
Mlle Peisner (Marcelle).
M. Pisa (Paul).
Mme Poggioli (Andrée).
MM. Quenesson (Henri).
Quennesson (Noël).
Mlle Raimbeaux (Hélène).
MM. Ricordeau (Paul).
Roberton (Georges).
Mme Roche (Liliane).
M. Romanacce (Joseph).
Mme Rousseau (Renée-Marie).
M. Smati (Mohamed).
Mme Teil (Emma).
M. Uriot (Maurice).
Mme Vignes (Marguerite).
MM. Weil (Edgar).
Wiart (Adrien).

A la préfecture de la Guadeloupe.

MM. Adeline (Jules).
Arzur (Marcel).
Bernos (Clotaire).
Caberly (Max).
Céleste (Robert).
Folmer (Léon).
Fortuné (Roger).
MM. François (Maurice).
Jarvis (Xavier).
Laban (Léo).
Loubache (Silo).
Mlle Matis (Cécile).
M. Michel (Amaury).
MM. Nelson (Solange).
Noël (Hector).
Quingue (Rodolphe).
Sylvestre (Charles).
Wachter (Paul).

A la préfecture de la Guyane.

MM. Bradin (Gontrand).
Cléry (Eugène).
Mlle Darcissac (Etienne).
MM. Dussol (Jean).
Egreteau (Jean).
Mme Gaillot (Amour).
MM. Guérin (Jean).
Heder (Léopold).
Hilaire (Hector).
Legendri (Hermann).
M. Maestracci (Thomas).
Mlle Ossia (Prudence).
M. Simoneau. (Eugène).
Mlle Vero (Valérie).

A la préfecture de la Martinique.

M. Bardol (Jules).
Mme Brival (Emilie).
MM. Dogue (Ernest).
Dussel (Emile).
Eginer (Georges).
Goyot (Jean-Paul).
Labatut (André).
MM. Lucrèce (Julien).
Para (Georges).
Paraclet (Edouard).
Renard (Henri).
Mme Rose-Rosette (Christiane).
MM. Rousseau (André).
Soleillant (Eugène).
Thémia (Frédéric).

A la préfecture de la Réunion.

MM. Adam de Villiers (Albert).
Adam de Villiers (Arthur).
Bac (Jean).
MM. Brisset (Jean).
Hoarau (Omer).
Husson (Raoul).
Lambert (Jacques).
M. Legras (André).
Mme Maingard (Marie).
M. de Peretti (Simon).

Par arrêté en date du 4 janvier 1950, ont été intégrés dans le cadre des attachés de préfecture, les fonctionnaires ci-dessous (fonctionnaires détachés, en congé de longue durée et en disponibilité) :

A la préfecture de l'Ain.

Mlle Basset (Suzanne) (détachée). | MM. Chanut (Paul) (détaché). Loisy (Jean) (détaché).

A la préfecture de l'Aisne.

MM. Buisson (Jean) (détaché). Caillau-Lamicq (Pierre) (détaché). | Mme Houdry (Marie-Madeleine) (en disponibilité). M. Saint-Denis (Gaëtan) (détaché).

A la préfecture de l'Allier.

M. Bardet (Georges) (détaché). Mme Brunet (Marguerite) (en disponibilité). | M. Heyraud (Albert) (en disponibilité).

A la préfecture des Hautes-Alpes.

M. Barre (Marcel) (détaché).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.

MM. Chantegrel (François) (détaché). Reberga (André) (détaché). Rochat-Guille (André) (détaché). | Mlle Roussel (Mireille) (en congé de longue durée). MM. Rousselet (Roger) (détaché). De Ville-d'Avray (Michel) (détaché).

A la préfecture de l'Ardèche.

M. Maleval (Edouard) (détaché).

A la préfecture des Ardennes.

M. Bonnefoy (Armand) (en disponibilité). | M. Jacquet (Gabriel) (détaché).

A la préfecture de l'Ariège.

M. Vert (Jacques) (détaché).

A la préfecture de l'Aube.

M. Gendrot (Pierre) (détaché). Mme Petin (Madeleine) (détachée). | M. Petin (Marcel) (détaché).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. Fievet (Joes) (détaché). Mme Malvino (Raymonde) (en disponibilité). | Mme Monchablond (Yvette) (en disponibilité). Mme Saivet (Denise) (en disponibilité).

A la préfecture du Calvados.

M. Sorel (Henri) (détaché).

A la préfecture de la Charente-Maritime.

M. Fontaine (Pierre) (en disponibilité).

A la préfecture du Cher.

M. Félix (Louis) (détaché).

A la préfecture de la Corrèze.

M. Avier (Marcel) (détaché). | M. Chanut (Maurice) détaché).

A la préfecture de la Corse.

Mlle Arrighi (Marianne) (détachée). M. Carli (Pierre) (détaché). | MM. Matteoli (Jacques) (détaché). Somveille (Pierre) (détaché).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

M. Lambert (Georges) (détaché). | MM. Marichal (Edouard) (détaché). Namain (Gaston) (détaché).

A la préfecture de la Creuse.

M. Fayard (Georges) (détaché).

A la préfecture de la Drôme.

M. Bourrette (Henri) (détaché).

A la préfecture de l'Eure.

M. Leroux (Roger) (détaché).

A la préfecture du Finistère.

M. Bloch (Yves) (détaché). | M. Sevellec (Pierre) (détaché).

A la préfecture du Gard.

Mme Pujade (Marie) (en disponibilité).

A la préfecture de la Haute-Garonne.

M. Montane (Jean) (en disponibilité). | Mlle Pradines (Janine) (détachée).

A la préfecture du Gers.

M. Krieg (Henri) (détaché).

A la préfecture de la Gironde.

M. Barailhe (Ferdinand) (détaché). Mlle Malabre (Marthe) (détachée). | Mme Merville (Renée) (en disponibilité). M. Sampieri (Fernand) (en disponibilité).

A la préfecture de l'Hérault.

MM. Bardou (Albert) (détaché). Combal (Georges) (détaché). Doumenc (Jacques) (détaché). | MM. Jourdan (Raoul) (en disponibilité). Lagrifoul (Henri) (en disponibilité).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

M. Schoerlein (Désiré) (détaché).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.

M. Bonneveux (Michel) (en congé de longue durée). | M. Pestourie (Raymond) (détaché).

A la préfecture de l'Isère.

MM. Baret (Alexis) (détaché). Sales (Aristide) (détaché). | M. Sarrazin (Francis) (détaché).

A la préfecture du Jura.

M. Pelletier (Pierre) (détaché).

A la préfecture de Loir-et-Cher.

M. Bron (André) (détaché).

A la préfecture de la Loire.

M. Barcieugues (André) (détaché). | M. Gidon (Lucien) (détaché).

A la préfecture de la Haute-Loire.

M. Romeuf (Emile) (en disponibilité).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.

Mme Gelin (Paule) (détachée).

A la préfecture du Loiret.

MM. Badault (Georges) (détaché). Gorgue (Albert) (détaché). Mme Hivon (Emma) (en disponibilité). | Mlle Le Chapelain (Janine) (détachée). Mme Mathis (Suzanne) (détachée). M. Pilorge (Henri) (détaché).

A la préfecture de Lot-et-Garonne.

M. Doucet (Maurice) (détaché). | M. Lapoujade (Marcel) (détaché).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

M. Masson (Roger) (détaché). | M. Muller (Georges) (détaché).

A la préfecture de la Marne.

M. Hennique (Robert) (détaché). | M. Morlet (Robert) (détaché).

A la préfecture de la Haute-Marne.

M. Leparoux (Yves) (détaché).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

MM. Colin (Pierre) (en congé de longue durée).
Dieudonne (Robert) (détaché). | M. Thirion (Fernand) (détaché).

A la préfecture de la Meuse.

M. Gibold (Albert) (détaché). | M. Nalbe (Henri) (détaché).

A la préfecture du Morbihan.

MM. Charbonnel (Ernest) (détaché).
Corre (Désiré) (détaché). | MM. Le Moal (Charles) (en congé de longue durée).
Raillard (Paul) (détaché).

A la préfecture de la Moselle.

M. Eisenkoff (Guillaume) (détaché).

A la préfecture de la Nièvre.

M. Durand (Jacques) (détaché).

A la préfecture du Nord.

MM. Blanquart (Paul) (détaché).
Duflot (Paul) (détaché).
Guffroy (Georges) (détaché).
Houdiart (Emile) (détaché).
Laurent (Lucien) (détaché). | Mme Marquant (Renelde) (détachée).
MM. Perrois (Alphonse) (détaché).
Roussel (René) (détaché).

A la préfecture de l'Oise.

MM. Barthélemy (Pierre) (détaché).
Breton (François) (détaché).
Gilles (Maurice) (détaché). | Mme Quesnoy (Lucienne) (détachée).
M. Warin (Jean) (détaché).

A la préfecture de l'Orne.

M. Villy (Hugues) (détaché).

A la préfecture du Pas-de-Calais.

M. Plouviez (Georges) (détaché).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.

M. Dupuis (Eugène) (en congé de longue durée). | M. Le Petit (Jean) (détaché).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.

M. Eggly (Henri) (détaché). | M. Forget (Louis) (en disponibilité).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

M. Bordenave (Jean) (détaché). | Mme Paolini (Jacqueline) (en disponibilité).

A la préfecture du Bas-Rhin.

MM. Ayme (Bernard) (en congé de longue durée).
Brumter (Michel) (détaché).
Dahlet (Robert) (en congé de longue durée). | MM. Laurent (André) (détaché).
Maassen (Jean) (détaché).
Schmitt (Jean) (détaché).

A la préfecture du Haut-Rhin.

Mlle Guth (Suzanne) (détachée). | MM. Koellinger (Ernest) (détaché).
Lichtle (Emile) (détaché).

A la préfecture du Rhône.

MM. Berne (René) (détaché).
Garioud (Jean) (détaché).
Ravez (Maurice) (détaché). | M. Rolland (Pierre) (détaché).
Mme Thévenot (Juliette) (détachée).

A la préfecture de la Haute-Saône.

M. Richter (Jean) (détaché).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

M. Bonnet (Pierre) (détaché). | M. Roure (Georges) (détaché).

A la préfecture de la Sarthe.

MM. Bony (Yves) (en congé de longue durée).
Courtois (Raymond) (détaché). | Mme Doucet (Jeanne) (en disponibilité).

A la préfecture de la Savoie.

M. Bernard (Félix) (détaché). | M. Cavard (Ernest) (en congé de longue durée).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

M. Dermien (Henri) (détaché).
Mlle Pauly (Francine) (détachée).
M. Poirier (Jacques) (détaché). | Mlle Sangi (Gisèle) (en disponibilité).
M. Vase (André) (détaché).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

MM. Cruciani (Jean) (détaché).
Monnot (André) (détaché). | Mlle Poinsot (Lucienne) (détachée).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

Mlle Bibal (Simone) (déatchée).
MM. Campdepoix (Marcel) (détaché).
Dauriat (Maurice) (en disponibilité).
Foy (Marcel) (détaché).
Conilffes (Guy) (détaché).
Nivaggioni (Antoine) (détaché). | Mme Panou (Magdeleine) (en congé de longue durée).
M. Perrin (Marcel).
Mme Picard (Suzanne) (en disponibilité).
M. Tabar (Marius) (détaché).
Mme Treboso (Paule) (détachée).

A la préfecture des Deux-Sèvres.

M Leclerc (Jean-Marie) (détaché).

A la préfecture de la Somme.

M. Bruillon (Georges) (détaché). | MM. Hedouin (Raymond) (détaché).
Lottin (Jean) (détaché).

A la préfecture du Tarn.

M. Fournier (Gaston) (détaché).

A la préfecture du territoire de Belfort.

M. Boulange (Marcel) (détaché). | M. Bousquet (Etienne) (détaché).

A la préfecture du Vaucluse.

MM. Faugère (Roland) (détaché).
Guibert (Jean) (détaché). | M. Vallette (Emile) (détaché).

A la préfecture de la Vendée.

M. Blottin (Eugène) (détaché). | M. Bouron (Meïse) (détaché).

A la préfecture de la Vienne.

M. Idefonse (Pierre) (détaché). | Mme Villet (Alice) (en disponibilité).

A la préfecture de la Haute-Vienne.

MM. Bardet (René) (détaché).
Bosredon (Gabriel) (en congé de longue durée). | MM. Gstalter (Jacques) (détaché).
Jollivet (Roger) (détaché).
Vellay (René) (détaché).

A la préfecture de l'Yonne.

M. Cornillon (Gérard). | Mme Descourtis (Simone) (en disponibilité).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Mlle Auburtin (Simone) (détachée).
Mme Bardet (Germaine) (en disponibilité).
Mlle Brot (Geneviève) (détachée).
Mlle Ceccaldi (Clorinde) (détachée).
Mme Dalin (Marie-Antoinette) (détachée).
Mme David (Suzanne) (détachée).
Mlle Dumont (Gilberte) (détachée).
Mme Ecal (Andrée) (en disponibilité).
M. Galy-Ache (René) (détaché).
Mlle Cascuel (Jacqueline) (en disponibilité).
Mlle Groffal (Germaine) (détachée).
M. Guenon (André) (détaché).
Mme Guittard (Germaine) (détachée).
M. Izoret (Jean) (détaché).
Mlle Oudart (Geneviève) (détachée).
Mme Saillet (Raymonde) (détachée).
Mlle Taffin (Madeleine) (détachée).

A la préfecture de la Guadeloupe.

Mme Louarn (Georgette) (en disponibilité).

A la préfecture de la Guyane.

Mlle Duchange (Huguette) (en disponibilité).

Intégration dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Par arrêté en date du 4 janvier 1950, ont été intégrés dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture, les fonctionnaires ci-dessous (fonctionnaires en activité):

A la préfecture de l'Ain.

Mme Barbier (Simone).
MM. Buffard (René).
Chantelat (Roger).
Mme Correfel (Elise).
Mlle Gardas (Simone).
M. Millet (Auguste).
Mlles Pagneux (Lucie).
Robin (Madeleine).

A la préfecture de l'Aisne.

Mme Baillet (Suzanne).
M. Bonjean (Régis).
Mlle Carpentier (Noëlla).
Mme Cléry (Aimée).
M. Dague (Alexis).
Mlle Delgehier (Jeanne).
M. Henoque (Maxime).
Mme Lacourte (Antoinette).
MM. Lefèvre (Clément).
Roger (Pierre).
Sialelli (Don Jan).

A la préfecture de l'Allier.

M. Bernardon (Pierre).
Mme Bœuf (Jacqueline).
Mlle Broquant (Yolande).
M. Debonne (Charles).
Mme Isavart (Andrée).
M. Prugnot (François).

A la préfecture des Basses-Alpes.

Mme Lando (Odette).
M. Rive (André).

A la préfecture des Hautes-Alpes.

Mlles Bernard (Amélie).
Blanc (Eva).
Mlle Comier (Marie-José).
Mme Pellenq (Marguerite).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.

MM. André (François).
Auvara (Louis).
Aybram (Claude).
Aye (Georges).
Mme Battezzatti (Rose).
Mlles Cresp (Juliette).
Dalmas (Rose).
M. Derouet (Eugène).
Mlles Faudon (Renée).
Gaziello (Marie-Louise).
Giuganino (Raymonde).
M. Jouillie (Louis).
MM. Laugier (Maurice).
Maifret (Jean).
Mlle Mangan (Céleste).
Mme Mathieu (Marie-Louise).
Mlle Raybaud (Aline).
M. Zacharie (Joseph).

A la préfecture de l'Ardèche.

M. André (Gaston).
Mme Eschallier (Andrée).
Mlle Escleines (Yvette).
Mme Juanola (Odette).
MM. Lascombe (Maurice).
Vincent (Maurice).

A la préfecture des Ardennes.

Mlle Bourguignon (Marie-Louise).
Mme Dardard (Marcelle).
M. Flamion (Lucien).
M. Gérard (André).
Mme Joigneaux (Eugénie).
MM. Merny (Bernard).
Patureau (Raymond).
MM. Robeau (Raoul).
Tisseron (Georges).
Vuarnier (Gilbert).

A la préfecture de l'Ariège.

MM. Auge (Louis).
Laurent (Marcel).
M. Piquemal (Jean).
M. Salles (Edouard).

A la préfecture de l'Aube.

MM. Arnoult (Daniel).
Bernadaux (André).
MM. Crochet (Bernard).
Debierre (André).
MM. Klein (Maurice).
Simon (Gustave).

A la préfecture de l'Aude.

Mlle Faure (Andrée).
M. Flanzy (François).
Mme Garces (Bernadette).
Mme Raboul (Denise).
M. Rassier (Fernand).
Mlle Rives (Georgette).
MM. Villa (Marcel).
Villeroux (Jules).

A la préfecture de l'Aveyron.

Mlle d'Astre (Claudette).
Mme Dijols (Alice).
Mme Frayssinet (Gabrielle).
Mlle Lacombe (Marguerite).
M. Puech (Jean).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. Camoin (Raoul).
Mlle Candau (Jeanne).
M. Casaregola (Henri).
Mme Casseville (Edmée).
Mlles Catala (Marie).
Chasson (Denise).
Mme Chiaretta (Lucette).
MM. Dary (Toussaint).
Daumas (Pierre).
Mme Dautun (Yvonne).
M. Delestrade (Léon).
Mme Delor (Alice).
Mlle Dumonet (Germaine).
Mmes Garel (Yvonne).
Gibaud (Charlotte).
MM. Lagier (Lucien).
Lions (Prosper).
Mlles Marchetti (Paule).
Martin (Josette).
Mme Merle (Jeanne).
Mlle Monnereau (Odette).
Mme Mouren (Elise).
Mmes Porte (Ginette).
Redoute, née Gasquet (Edmonde).
Mlles Reynaud (Suzanne).
Robergue (Hélène).
Tesio (Gilda).
M. Tomasi (François).
Mme Venot (Marie-Antoinette).

A la préfecture du Calvados.

Mlles Delahaye (Madeleine).
Delain (Adèle).
Doguet (Yvonne).
Mme Fenat-Serpeille (Louise).
Mlle Geffrotin (Jeanne).
M. Hervieu (Gabriel).
Mlles Le Traon (Jeanne).
Moizan (Raymonde).
M. Ronzin (Jules).

A la préfecture du Cantal.

M. Laporte (Pierre).
M. Pages (Ferdinand).
Mme Pages (Suzette).

A la préfecture de la Charente.

M. Beaumatin (Claude).
Mlle Chabot (Marie).
Mmes Coussaud (Yvonne).
Desherces (Hélène).
Mme Parachou (Yolande).
M. Vangreveninge (Albert).

A la préfecture de la Charente-Maritime.

Mlles Couraud (Renée).
Girard (Jeanne).
M. Guenant (Maurice).
M. Guilbot (Marcel).

A la préfecture du Cher.

M. Boin (André).
Mme Demange (Geneviève).
Mlle Derrier (Jeanne).
Mme Habert (Andrée).
Mme Malin (Jacqueline).
M. Moreux (René).

A la préfecture de la Corrèze.

MM. Bachellerie (Jean).
Bassaler (Antoine).
Moreau (Alexis).
MM. Neuville (François).
Poumarat (Jean).
Mme Pourchayret (Marie-Louise).
Mme Pradère (Andrée).
Mlle Raubertou (Janine).
Mme Vilatte (Marie-Rose).

A la préfecture de la Corse.

Mlle Abraini (Lucie).
MM. Agostini (Antoine).
Finidori (Joseph).
Mlles Grimaldi (Caroline).
Guiducci (Julie).
Mme Marcangeli (Marie).
Mlle Muracciole (Diane).
Mme Muraccioli (Laurine).
Mlle Nicolai (Marie).
Mme Questana (Joséphine).
Mlle Scarbonchi (Thérèse).
MM. Tavera (Noël).
Tola (Edouard).
Viangali (Benoît).
Villanova (Dominique).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

Mlle Defosse (Simone).
Mme Develay (Denise).
Mlle Fèvre (Alice).
Mme Fourneret (Marie-Louise).
MM. Genty (Robert).
Heyer (Justin).
Mmes Mansot (Georgette).
Martenot (Simone).
Mazeau (Marthe).
M. Millot (Charles).
Mlle Remonnay (Marie-Thérèse).
(Yvonne).
MM. Renault (Serge).
Steiner (Léon).
Mlle Vaisson

A la préfecture des Côtes-du-Nord.

MM. Baltazart (Clovis).
Bindault (Jean).
Mlle Chauvel (Jeanne).
M. Coupe (Jean).
Mme de la Girennerie (Yvonne).
Mlle Doméon (Louise).
M. Etienne (Henri).
Mlle Kerharo (Jeanne).
MM. Le Chevalier (Roger).
Le Rolland (Yves).
Mme Le Rolland (Yvette).
Mlle Lervanec (Marie).
Mme Liscoet (Simone).
Mlles Michel (Marie-Reine).
Offret (Marie).
Toque (Simone).
M. Toudic (Adolphe).

A la préfecture de la Creuse.

Mlle Berigaud (Marie-Suzanne).
MM. Caillot (Jules).
Guilhem (Jean).
Mlle Manouvrier (Marcelle).
M. Rhome (Henri).

A la préfecture de la Dordogne.

MM. d'Artensec (Jean).
Baylet (Jean-Louis).
Mme Chalandre (Anne-Marie).
Mlles Capdeville (Jeanne).
Dalème (Marie-Louise).
Mme Deffieux (Lucienne).
Mlle Viratelle (Lucette).

A la préfecture du Doubs.

Mme Ambert (Julienne).
M. Belfils (Pierre).
Mme Frisch (Lucette).
Mme Marchand (Gabrielle).
Mlle Marcoux (Gilberte).
Mme Philippe (Suzanne).
M. Vallet (Pierre).

A la préfecture de la Drôme.

Mlle Balmelle Noëlle).
MM. Bois (Georges).
Bouvier (Max).
Mme Chavin (Suzanne).
Mlle Eymin (Hélène).
M. Girard (Edmond).
Mlle Vianes (Geneviève).

A la préfecture de l'Eure.

M. Alluine (Léon).
Mmes Breton (Arlette).
Doublet (Yvonne).
Mlle Hunnault (Lydie).
M. Lamy (Lucien).
Mme Quemin (Micheline).
M. Raux (Adrien).
Mme Vivier (Denise).

A la préfecture d'Eure-et-Loir.

Mme Bedenne (Madeleine).
Mlle Couturier (Geneviève).
Mme Le Hegarat (Léa).
Mlles Marquet (Jeanne).
Thépault (Françoise).
MM. Thiercelin (Gabriel).
Welment (Michel).

A la préfecture du Finistère.

M. Ardouin (Georges).
Mlle Berehouc (Henriette).
MM. Bernard (Yves).
Briand (Jean).
Mlle Caradec (Jeanne).
M. Corai (René).
Mlle Crenn (Anna).
Mme Doare (Anna).
Mlles Droal (Louise).
Le Bars (Anne).
Le Berre (Eugénie).
M. Le Bras (Yves).
Mlle Marquer (Denise).
Mmes Pencreach (Cécile).
Peuziat (Sidonie).
Siberil (Marguerite).
Vigouroux (Maria).

A la préfecture du Gard.

Mmes Benedittini (Lucienne).
Daudet (Yvette).
Flayol (Cécile).
Mlle Laurent (Jeanne).
Mmes Martin (Andrée).
Martin (Janine).
M. Oriac (Louis).
Mlle Pialat (Paulette).
M. Rius (Henri).
Mlle Salles (Inès).
MM. Souquet (Auguste).
Valchade (Edmond).
Vicat (Georges).

A la préfecture de la Haute-Garonne.

MM. Albiges (François).
Allouche (Jacques).
Ancely (Roger).
Mlle Antonetti (Françoise).
M. Cantemerle (Georges).
Mme Casiien (Marie-Antoinette).
Mlle Caunés (Marie).
MM. Claustres (Marcel).
Collongue (Gaston).
Mme Galiay (Antoinette).
M. Guadelli (Félix).
Mlles Herisson (Rose).
Junca (Henriette).
MM. Lacoste (Jean-Marie).
Lozio (Roger).
Mabru (Emile).
Martin (Théodore).
Mlle Page (Alberte).
Mme Rey (Jeanne).
Mlles Rives (Laure).
Tarride (Suzanne).
Venes (Marcelle).

A la préfecture du Gers.

Mlle Bères (Paule).
M. Dandre (Yvan).
M. Dilhan (Pierre).
M. Vignaux (Pierre).

A la préfecture de la Gironde.

Mlle Artigolles (Paulette).
M. Auge (Adolphe).
Mme Banne (Andrée).
Mlles Bernettes (Jeanne).
Bezançon (Denise).
M. Busquet (Jules).
Mlles Cavignac (Yvonne).
Champagne (Germaine).
M. Deilhes (Henri).
M. Desboubes (Marcel).
Mme Ducher (Lucie).
MM. Ducout (Emile).
Etchegaray (Albert).
Mlles Frisou (Juliette).
Illiaquer (Jeanne).
M. Lagardère (Gilbert).
Mme Lavier (Germaine).
Mmes Louis (Odette).
Maigret (Françoise).
Mlle Mano (Jeanne).
Mmes Mouges (Georgette).
Murat (Camille).
MM. Perpère (Gérard).
Pouyalet (François).
Quère (Georges).
Sani (Don).
Vigneau (Raoul).

A la préfecture de l'Hérault.

M. Allie (Jules).
Mlle Amand (Paule).
Mme Belot (Noémie).
Mlle Bonnet (Denise).
M. Brunel (Barthélémy).
Mlle Cazal (Paule).
Mme Dumas (Marie-Louise).
Dupuy (Elisabeth)
M. Gardien (Maurice).
M. Mathieu (Marius).
Mlle Michel (Yvonne).
MM. Sabatier (Frédéric).
Torres (Maurice).
Toussaint (Henri).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Mlle Cocar (Gabrielle).
M. Dorer (Georges).
Mme Dorer (Madeleine)
MM. Doucet (Albert).
Jouaud (Armand)
Kerguenou (Charles).
M. Kerleroux (Corentin).
Mlle Le Gorguille (Jeanne).
Mme Le Meur (Odette).
M. Le Moigne (François).
M. Melou (Louis).
Mme Michel (Marie-Thérèse).
Mlle Paon (Joëlle).
Mmes Peronneau (Jeanne).
Rolland (Yolande)
Saderra (Alice).

A la préfecture de l'Indre.

Mme Boisbourdin (Germaine).
MM. Brunet (Georges).
Castanier (Urbain).
Mlle Gillet (Renée).
M. Masset (Léon).
Mme Naudin (Marcelle).
MM. Ribault (Maurice).
Sabroux (Maurice).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.

Mlle Bost (Simone).
Mme Devolder (Marguerite).
Mlles Moraze (Yvonne).
Rateau (Marguerite).
Mlle Trigaux (Marie-Louise).

A la préfecture de l'Isère.

Mme Avril (Marie-Louise).
Mlle Badey (Jeanne).
Mmes Breuil (Geneviève).
Chinkirch (Hélène).
M. Cloitre (Pierre).
Mme Cochet (France).
Mlle Couturier (Lucette).
M. Faure (André).
Mlle Lapierre (Marcelle).
M. Legrand (François).
Mme Mervelay (Blanche).
Mlle Perret (Emilienne).

A la préfecture du Jura.

MM. Dessois (Maurice).
Girardot (Jules).
Mlle Grand (Jeanne).
M. Grandvaux (René).
M. Guigny (Eugène).
Mlle Mesnard (Madeleine).

A la préfecture des Landes.

Mme Arnaudin (Solange).
Mlle Baladon (Andrée).
Mme Besques (Fernande).
Mmes Canguilhem (Solange).
Dangou (Henriette).
Foata (Renée).
M. Labat (Jean).
Mme Labat (Jeanne).
Mlles Saphores (Amélie)
Tailma (Marcelle).

A la préfecture de Loir-et-Cher.

Mme Bridier (Jeanne).
M. Dubois (Henri).
Mlles Pinault (Simone).
Raimbault (Solange).
Mme Sempé (Geneviève).

A la préfecture de la Loire.

Mlles Chaize (Yvonne).
Clair (Elisabeth).
Cognet (Marguerite).
M. Combes (Charles).
M. Croizier (Pierre).
Mme Fradin (Marie).
M. Guillaumond (Jean).
Mlle Moulin (Marie-Jeanne).
MM. Saby (Jean).
Tardy (Louis).
Thibonnier (Louis).

A la préfecture de la Haute-Loire.

Mlle Badiou (Marie).
Mmes Barnier (Jeanne).
Crassous (Georgette).
Mmes Eyraud (Marie-Louise).
Fargette (Denise).
Mme Largier (Marie-Rose).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.

M. Arnaud (Auguste).
Mme Auffret (Yvonne).
Mlle Batard (Agnès).
Mme Bouyer (Baptistine).
Mlle Brouxel (Suzanne).
M. Cassagne (Robert).
Mme Fignon (Louise).
Mlle Georges (Madeleine).
Mme Longepée (Yvonne).
Mme Mangin (Madeleine).
Mlles Richard (Madeleine).
Rigaud (Marie).
Mme Robin (Madeleine).
M. Vinçon (Louis).

A la préfecture du Loiret.

Mme Bellu (Jacqueline).
M. Cathelineau (Gilbert).
Mme Cathelineau (M.-Madeleine).
Mme Deboosère (Suzanne).
M. Fleury (Bernard).
Mmes Freneaux (Marcelle).
Guérin (Geneviève).
Mme Lutton (Madeleine).
Mlle Pilorin (Lucienne).
Mmes Regnault (Léone)
Rivet (Simone).
Thire (Lucienne).

A la préfecture du Lot.

Mmes Calvet (Marcelle)
Darse (Reine).
Mlle François (Thérèse).
Mlle Parayre (Odette).
M. Subra (Camille).

A la préfecture de Lot-et-Garonne.

Mmes Berteau (Odette).
Cavaille (Angèle).
Cormarie (Blanche).
M. Lagente (Benjamin).
MM. Moyer (Bernard).
Mme Pellerin (Lucienne).
M. Queyreur (Jean).
Mmes Subra (Simone).
Vigier (Paulette).
MM. Vigier (Pierre).
Vincent (Raymond).

A la préfecture de la Lozère.

Mme Dolphens (Raymonde).
Mme Peytavin (Odette).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

Mmes Belanger (Anne).
Bonnin (Odette).
Mlle Bouas (Raymonde).
Mme Bouvet (Christiane).
M. Deme (Roger).
Mlle Duplan (Marguerite).
M. Dupuis (Abel).
Mme Ely (Marie-Madeleine).
MM. Fraudeau (Gaston).
Garçon (Pierre).
Mlles Jarry (Antoinette).
Leprin (Jeanne).
M. Priol (Marcel).
Mlle Rousselet (Fernande).
Mmes Soudrille (Jeanne).
Vedenko (Antoinette).

A la préfecture de la Manche.

Mmes Blandamour (Andrée).
Challe (Andrée).
Mlles Corbet (Madeleine).
Garraut (Madeleine).
Mme Le Breton (Jacqueline).
Mlle Pigeon (Jeanne).

A la préfecture de la Marne.

MM. Bergeat (Alfred).
Bourrier (Georges).
Champy (André).
Mlle Dautelle (Suzanne).
Mlle Fouinat (Yvonne).
M. Lallement (Georges).
Mme Leblanc (Jeannine).
MM. Leblanc (Paul).
Mellet (René).
Mlle Olivier (Marcelle)

A la préfecture de la Haute-Marne.

Mme Devillier (Jeanne).
M. Jeanny (André).
M. Martin (Pierre).

A la préfecture de la Mayenne.

M. Busson (Ernest).
Mlle Hervé (Janine).
Mlles Joncour (Yvette).
Lemoiton (Marie-Louise).
Mlle Turpin (Gabrielle).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Mmes Chenal (Suzanne).
Cullet (Marceline).
Mlles Dagognet (Gisèle).
Gantois (Simone)
Mlles Godot (Jeannine).
Hassenforder (Georgette).
Humblot (Marcelle).
Imhoff (Louise).
Obriot (Lucie).
Mlle Panter (Antoinette).
Mme Paquin (Cécile).
MM. Reynier (Jean).
Steinmetz (Louis)
Mme Valette (Alice).
MM. Vion (Gervais).
Weber (Jean).

A la préfecture de la Meuse.

MM. Dagon (André).
Dehez (Robert).
MM. Guerder (Robert).
Hamon (René).
Mme Humbert (Andrée).

A la préfecture du Morbihan.

Mme Babel (Marie).
M. Crosnier (Eugène).
Mlle Durand (Simone)
Mme Glachant (Marie).
M. Josset (Jean).
Mme Le Carrer (Marthe).
Mme Le Duff (Anne).
Mlle Mahéo (Armandine).
M. Maire (Lucien).
Mmes Nouail (Isabelle).
Raillard (Marguerite).
M. Rio (Gustave).
Mlle Thébaud (Henriette).

A la préfecture de la Moselle.

M. Arnould (Jean).
Mlle Baur (Georgette).
M. Cavellus (Etienne).
Mlle Charpentier (Jeanne).
MM. Christmann (Paul).
Delgrange (Henri)
Dumon (Roger).
Gérard (André).
Godard (André).
MM. Gondron (Maurice).
Kierzeck (Marjan).
Mariatte (Robert).
Moyeur (André).
Mussot (Jean).
Picard (Gabriel).
Simon (Alphonse).
MM. Simon (André).
Simon (Maurice).
Stein (Laurent).
Streit (Albert).
Varnier (James).
Walter (Claude).
Welfringer (Armand).
Zimmermann (Emile).

A la préfecture de la Nièvre.

M. Julien (Marcel).
Mlle Laperrière (Denise).
M. Lemoine Jean).
Mlle Pascal (Jane).
Mme Raynal (Simone).
M. Renard (Valentin).
Mlles Rignault (Paulette).
Thévenot (Bernadette).

A la préfecture du Nord.

Mlle Andry (Geneviève).
MM. Barbet (Gilbert).
Beghin (Maurice).
Mme Blomme (Suzy).
MM. Bonnet-Michon (Jean).
Brienne (Roland).
Chrétien (Fleury)
Craye (Clément).
Mme de Bandt (Anna).
M. Delaby (Henri).
Mlle Delcourt (Marie-Louise).
M. Delcroix (Léon).
Mme Delerue (Fernande).
MM. Delhaye (Jean).
Deligne (Pierre)
Mlle Demazure (Odette).
M. Denis (Alfred).
Mlle Digie (Madeleine).
M. Duquesnoy (André).
Mme Eeckman (Louise).
M Engrand (Gaston).
Mlle Fovelle (Jeanne)
M. Goris (Jean-Baptiste).
Mme Guetemme (Née).
Mlle Guide (Yvette).
Mme Hano (Marguerite).
M. Hanton (Gustave).
Mlle Legrand (Gisèle).
M. Leleng (Ulysse).
Mme Lenoir (Renelde).
MM. Maillet (Lucien).
Manouvrier (Emile).
Mlle Masquelier (Germaine).
MM. Olivier (Fernand).
Regolle (Jean).
Mme Savary (Geneviève).
MM. Toussaert (Albert).
Vandenberghe (Adrien).
Mlle Wils (Simone).

A la préfecture de l'Oise.

M. Aujard (Paul).
Mlle Beaudoin (Simone).
MM. Commelin (Jacques).
Coviaux (Léon).
Mme Despeaux (Gisèle).
Mme Froissart (Madeleine).
M. Griblot (Emile).
Mme Lebras (Germaine).
M. Macaigne (Maurice).
Mlle Metz (Marie-Louise).
Mme Nicolas (Yvonne).
M. Paul (Gilbert).
Mmes Specque (Louise).
Villeret (Jeanne).
Warin (Renée).

A la préfecture de l'Orne.

M. Alexandre (Guy).
Mme Bouchereau (Madeleine).
M. Freger (Guy).
Mlle Manson (Andrée).
M. Chabrol (Pierre).

A la préfecture du Pas-de-Calais.

M. Bertin (Marcel).
Mlle Blaise (Suzanne).
M. Cardat (Louis).
Mlle Chanteloup (Marie-Louise).
Mmes Coupe (Marcelle).
Deglos (Lucienne).
M. Delval (Roland).
Mlle Dourdain (Odette).
Mlle Duhamel (Marcelle).
MM. Evrard (Gérard).
Forestier (Paul).
Mlle Fourcy (Madeleine).
Mmes Fournier (Denise).
Hébert (Paulette).
Mlles Hollande (Léonie).
Laurent (Louise).
M. Louvin (Léon).
Mlles Mauhin (Lucile).
Mulot (Léone).
MM. Nonon (Michel).
Pot (Maurice).
Mme Sirey (Anna).
M. Wavelet (Joseph).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.

Mlles Bereziat (Marie-Louise).
Bessiere (Andrée).
Bonjean (Marie).
MM. Brugel (Jean).
Chardonnet (Jean).
Dagois (Jean).
Mlle Daragon (Marguerite).
Mme Delaire (Madeleine).
Mlle Gazet (Louise).
Mme Gidon (Madeleine).
M. Ginier (Henri).
Mlle Lacroix (Andrée).
Mmes Sauvadet (Marie-Louise).
Seguin (Eliane).
M. Vaisse (Edmond).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.

Mmes Avelange (Renée).
Barbe (Marthe).
M. Dicharry (Alexandre).
Mlle Larribau (Hélène).
M. Louvois (Léonce).
Mme Pivot (Germaine).
M. Talafre (Paul).
Mme Vert (Yvonne).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Mme Abrial (Francine).
M. Bordenave (Roger).
Mme Boy (Valentine).
Mme Daffis (Marguerite).
Mlle Laffaille (Carmen).
Mlle Quinternet (Jeanne).
MM. Sarramea (Raymond).
Vidal (Robert).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Mme Boix (Francine).
Mlle Dufort (Marie).
Mme Laurent (Marie-Louise).
M. Malet (Joseph).
MM. Maynaut (François).
Robert (René).

A la préfecture du Bas-Rhin.

M. Baldinger (Alfred).
Mlle Barthel (Marie).
MM. Bazin (Roger).
Biehler (Raymond).
Conrad (Georges).
Fournaise (Jean).
Fritsch (Ernest).
Gerber (Adolphe).
Gilg (Xavier).
Heimburger (Robert).
Koch (Frédéric).
Mlle Landmann (Jeanne).
MM. Lauer (Albert).
Laurent (Emile).
Lazarus (Albert).
Leboube (Alphonse).
Louzy (René).
Marxer (Edouard).
Mlle Mespoulède (Suzanne).
M. Metzger (Emile).
Mlle Metzinger (Madeleine).
MM. Mouveaux (Henri).
Ohl (Robert).
Philipps (Wendelin).
MM. Reimeringer (Alfred).
Roehlly (Charles).
Mme Roettele (Germaine).
MM. Soudrelle (Joseph).
Stahl (Guillaume).
Usche (André).
Wanner (Charles).
Ziegler (Joseph).
Zinck (François).

A la préfecture du Haut-Rhin.

M. Buret (Albert).
Mlle Cuenin (Alice).
MM. Furstenberger (Joseph).
Groetz (René).
Mlle Haas (Berthe).
MM. Hermann (Léon).
Jost (Georges).
Marchand (Pierre).
MM. Parmentier (Auguste).
Meny (Pierre).
Prince (René).
Roesch (François).
Mlle Scheid (Mathilde).
MM. Schmidt (Willy).
Spaety (André).
Venturelli (Robert).
Vogt (Jean-Paul).
Wagner (Emile).
Ziegler (Joseph).

A la préfecture du Rhône.

Mlle Berlioz (Lucienne).
Mme Blondeau (Marcelle).
MM. Bouilleux (Auguste).
Bozonnet (Félix).
Mme Casella (Marthe).
MM. Espagne (Paul).
Giraud (Régis).
Mlles Giriat (Marcelle).
Magaud (Francine).
MM. Maire (René).
Mege (André).
Meunier (Joseph).
Mottet (Cyrille).
Mlle Oge (Jeanne).
Mme Pavin (Micheline).
M. Perrier (Ernest).
Mlle Perrousaz (Reine).
M. Sans (Aimé).
Mme Silano (Gabrielle).
MM. Thevenet (Marcel).
Vallin (Joseph).
Mme Vuillerme (Angèle).

A la préfecture de la Haute-Saône.

Mme Frossard (Antoinette).
M. Gouaille (Marcel).
MM. Guillaume (Albert).
Henry (Emile).
M. Hopital (Eugène).
Mme Montagnon (Odette).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

M. Charvet (Roger).
Mlle Doudet (Claudette).
M. Lardet (André).
M. Moreau (Roger).
Mme Pain (Jeanne).
M. Payebien (Auguste).
M. Pinatel (Jean).
Mme Rochedix (Georgette).

A la préfecture de la Sarthe.

Mlle Bruneau (Denise).
M. Desgrouas (Daniel).
Mmes Faribault (Suzanne).
Lalanne (Suzanne).
MM. Maillard (Jacques).
Pottier (Alexis).

A la préfecture de la Savoie.

Mme Andrieux (Paulette).
M. Arlaud (Louis).
Mme Berthe (Marie-Louise).
M. Bonnet (Jean).
MM. Routin (Claudius).
Veillard (André).

A la préfecture de la Haute-Savoie.

Mme Brunier (Adélaïde).
M. Coulon (Robert).
Mlles Fontaine (Yvonne).
Gardet (Paulette).
Mme Lathuille (Marthe).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

Mlle Argentin (Evelyne).
Mme Chevalier (Suzanne).
Mlle Couillaud (Yvonne).
Mme Fatras (Rose).
Mmes Faucon (Jacqueline).
Have (Julienne).
M. Hereng (Jean).
Mlle Hervieu (Odette).
M. Marical (Raymond).
M. Martin (André).
Mme Martin (Hélène).
MM. Petit (Raymond).
Poyer (Bernard).
Roux (René).
Vauquelin (Georges).
Mlle Verbecke (Paulette).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

Mmes Bouniort (Raymonde).
Brisedou (Suzanne).
Croquelois (Madeleine).
M. Denis (Henri).
MM. Dumay (Guy).
Foin (Fernand).
Mmes Gaudry (Marie).
Goux (Simone).
Mlle Kerspern (Yvonne).
Mme Lapeyre (Denise).
Mlle Maury (Denise).
MM. Poirot (René).
Sagaire (Léopold).
Mlle Scoquart (Hélène).
Mme Vouillarmet (Andrée).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

Mlles Aublin (Janine).
Bazin (Janine).
Bourdet (Suzanne).
Mmes Brossard (Marie-Thérèse).
Brosselard (Ginette).
MM. Bruley (Roger).
Bussy (Raymond).
Mmes Charpentier (Geneviève).
Dutertre (Mireille).
Expert (Hélène).
Mlle Fauvet (Jacqueline).
MM. Gasquet (Jean).
Gouin (Maurice).
Mlle Guillery (Marthe).
Mmes Harmand (Paulette).
Jaubert (Marie).
Jeanton (Georgette).
Logeais (Renée).
MM. Mahé (Roger).
Marcille (Gabriel).
Mme Maréchal (Louise).
M. Martel (Pierre).
Mlle Marty (Marie-Louise).
Mme Masson (Marcelle).
MM. Michaut (Michel).
Morlet (André).
Mme Péron (Suzanne).
M. Philip (Robert).
Mlle Pichard (Alice).
M. Rouzic (Bernard).
Mme Saulmont (Marie).
M. Vermont (Roland).
Mme Zemmour (Yvonne).

A la préfecture des Deux-Sèvres.

Mme Barbot (Jacqueline).
M. Bonnamour (Paul).
Mme Dufour (Suzanne).
M. Lebrault (Pierre).
Mmes Limoges (Claude).
Mercier (Janine).
Mlle Mercier (Juliette).

A la préfecture de la Somme.

M. Belart (Roger).
Mme Deknuydt (Ginette).
M. Delhomel (Marcel).
MM. Douchet (Jean).
Garbe (René).
Mlle Herbette (Madeleine).
M. Le Correur (Victor).
Mme Lefèvre (Marie).
MM. Leroy (Gilbert).
Maugez (Henri).
Mlle Piot (Georgette).

A la préfecture du Tarn.

Mlles Raduel (Geneviève).
Bruguière (Renée).
Mmes Gaches (Adrienne).
Jeanselme (Simone).
Mmes Molinier (Lucie).
Puel (Marthe).
Mlle Trouillet (Henriette).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.

M. David (René).
Mlle Dellac (Ginette).
Mme Foissac (Madeleine).
M. Rouquet (Jean-Marie).

A la préfecture du territoire de Belfort.

M. Baudet (Marcel).
Mlle Hoffre (Suzanne).
Mme Hory (Aline).

A la préfecture du Var.

M. Guilbert (Pierre).
Mlle Jacquemart (Simone).
Mlle Jean (Arlette).
M. Lenoir (Robert).
M. Massabo (Paul).

A la préfecture de Vaucluse.

Mlle Bonteloup (Jeanne).
Mme Fabre (Ginette).
Mme Magnat (Marie).
M. Manen (Pierre).
Mme Perroud (Alice).
Mlle Vincent (Jacqueline).

A la préfecture de la Vendée.

Mme Belaud (Eugénie).
MM. Bernelle (Jean).
Biraud (Jules).
Mlle Filuzeau (Louise).
Mlles Fonteneau (Simone).
Fortin (Josette).
Mme Goineau (Georgette).
Mlle Joubert (Odette).
M. Legaux (Ludovic).
Mme Petit (Jeanne).
Mlle Robert (Victoria).

A la préfecture de la Vienne.

Mlle Bayrac (Odette).
MM. Cubaud (André).
Guillaume (Aristide).
Pasquiers (Kléber).
M. Poisseau (Albert).
Mlle Rodier (Jeanne).
M. Sabourin (Pierre).
Mme Sarrasin (Simone).
M. Vergnou (Fernand).

A la préfecture de la Haute-Vienne.

Mmes Benet (Mathilde).
Boudou (Marie-Louise).
Brondeau (Yvonne).
Mlle Janouneix (Louise).
M. Lely (Hubert).
Mme Lemasson (Raymonde).
M. Mazière (Jean-Louis).
Mlle Melon (Marguerite).
M. Moreau (Yves).
Mlle Raphanaud (Madeleine).
Mme Rose (Gisèle).
Mlle Siricix (Georgette).
M. Spoor (Pierre).

A la préfecture des Vosges.

Mlle Blaudez (Madeleine).
M. Colin (Jean-Marie).
Mlle Colin (Antoinette).
MM. Daval (Marcel).
Defranoux (René).
Mlle Gand (Alice).
M. Lamoise (Raymond).

A la préfecture de l'Yonne.

Mlles Brissot (Jeannine).
Bulois (Odette).
Mme Delfosse (Lucienne).
Mmes Guérin (Yolande).
Harry (Edmonde).
Mme Lault (Madeleine).
M. Naudot (Robert).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

M. Baraduc (Jacques).
Mmes Bardel (Suzanne).
Bataille (Suzanne).
Bernard (Paule).
Mlle Billard (Yvonne).
M. Canardelle (René).
Mme Canardelle (Rosine).
Mme Champouret (Yvonne).
Mlle Cottin (Suzanne).
M. Couturier (Joseph).
Mme Debiée (Gilberte).
Mlle Debra (Henriette).
M. Deluz (Charles).
Mme Deluz (Marie).
Mlle Four (Madeleine).
Mmes Frechet (Odette).
Galey (Jeanne).
Mme Gouins (Paulette).
Mlles Guss (Marcelle).
Legros (Lucile).
Mmes Leroi (Suzanne).
Lussaud (Madeleine).
Merit (Raymonde).
Mlle Reynes (Marie-Louise).
Mmes Rousset (Andrée).
Walter (Aimée).

A la préfecture de la Guadeloupe.

Mlles d'Alexis (Inès).
Alsaint (Laure).
Mme Bajazet (Eva).
MM. Baptistine (Rolland).
Bernard (Louis).
Boucolon (René).
Mme Budon (Charlise).
MM. Camicas (Théodore).
Damase (Jean).
Mlle Evenor (Adèle).
Mme Fortune (Suzette).
M. Jeanton (Victor).
Mlle Moco (Andrée).
M. Noël-Pierre (Omer).
Mme Rocet (Camille Elmire).
Mlle Wachter (Amynthe).

A la préfecture de la Guyane.

Mlle Basile-Octuvon (Andrée).
M. Bragance (Henri).
Mme Dolan (Marie-Louise).
Mlle Euphrosine (Jeanne).
M. Hubert (Georges).
Mme Lancy (Edmée).
Mlle Lhuerre (Lucie).
MM. Plenet (Auguste).
Rheny (André).
Mlle Sanite (Arlette).
Mme Saulis (Augustine).
Mlle Ursulet (Andrée).
M. Walter (Robert).

A la préfecture de la Martinique.

Mme Baillard (Lise).
Mlle Ducoudret (Germaine).
M. Duillet (Léonard).
Mlles Eginer (Cécile).
Gallion (Délie).
Mme Jean (Gisèle).
Mlle Lechertier (Eléonore).
Mmes Moulonguet (Paulette).
Octavius (Francillette).
Pembele (Suzette).
Petit (Julie).
Pierre-François (Léontine).
Mme Poussier (Léonie).
M. Rabathaly (Auguste).
Mmes Saint-Cyr (Paulette).
Théodose (Adèle).
Mlles Trifard (Désirée).
Voustad (Emma).

A la préfecture de la Réunion.

Mlles Adam de Villiers (Marcelle).
Basile (Paulette).
Cazalou (Noémie).
Esther (Simone).
Esther (Agathe).
M. Félix (Paul).
M. Fontaine (Emmanuel).
Mlles Gérard (Lucie).
Gérard (Madeleine).
Hoarau (Thérèse).
Mme Jarris (Inès).
Mlle Lemarie (Eudoxie).
Mme Ozoux (Marie).
M. Rosier (Maxime).
Mlle Seymour (Suzanne).

Par arrêté en date du 4 janvier 1950, ont été intégrés, dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture, les fonctionnaires ci-dessous (fonctionnaires détachés, en congé de longue durée et en disponibilité) :

A la préfecture des Hautes-Alpes.

Mme Arnoux (Hélène) (détachée).

A la préfecture de l'Aube.

M. Huon (René) (détaché).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. Jourdan (Maurice) (détaché).
Mme Roche (Andrée) (en disponibilité).

A la préfecture du Calvados.

Mme Alquier (Odette) (en disponibilité).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

Mlle Denuit (Denise) (en congé de longue durée).

A la préfecture du Doubs.

Mme Grosdemouge (Marthe) (en disponibilité).

A la préfecture du Gard.

Mme Serre (Julienne) (en disponibilité),

A la préfecture de la Haute-Garonne.

M. Beringuier (Henri) (en congé de longue durée).
M. Urain (Julien) (en disponibilité).

A la préfecture de la Gironde.

Mme Olivier (Paulette) (en disponibilité).

A la préfecture du Jura.

M. Grivey (Maurice) (détaché).
Mlle Mathieu (Micheline) (en congé de longue durée).

A la préfecture de Loir-et-Cher.

Mlle Jourdain (Hélène) (en disponibilité).

A la préfecture du Lot.

M. Capredon (André) (en disponibilité).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

Mme Ternaux (Suzanne) (en disponibilité).

A la préfecture de la Manche.

Mme Camborde (Yvonne) (détachée).

A la préfecture de la Meuse.

Mme Weiss (Yvonne) (en disponibilité).
Mme Zamalloa (Georgette) (en congé de longue durée).

A la préfecture du Nord.

M. Agache (Henri) (détaché).
M. Boonard (Gilbert) (sous les drapeaux).
Mme Gœusse (Jacqueline) (en disponibilité).
Mme Salamagnou (Lucienne) (détachée).

A la préfecture du Bas-Rhin.

Mme Rebel (Marie-Rose) (détachée).
M. Wirth (Marcel) (détaché).

A la préfecture du Haut-Rhin.

M. Hetsh (Charles) (détaché).
M. Schneider (Rodolphe) (détaché).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

Mlle Coquillat (Juliette) (détachée).

A la préfecture de la Savoie.

Mme Plan (Simone) (en disponibilité).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

Mme Gaudray (Geneviève) (en disponibilité).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

Mlle Letheux (Gisèle) (détachée).
Mlle Male (Lucienne) (détachée).
Mme Philip (Simone) (détachée).

A la préfecture du Tarn.

M. Dumas (Jules) (détaché).
Mlle Tremoulet (Marguerite) (en disponibilité).

A la préfecture des Vosges.

Mme Delon (Suzanne) (en congé de longue durée).

A la préfecture de l'Yonne.

M. Joublin (Albert) (détaché).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Mme Métayer (Gilberte) (en disponibilité).
Mme Pouderoux (Marie-Jeanne) (en disponibilité).
M. Vanuxeem (Georges) (détaché).

A la préfecture de la Martinique.

Mlle Cesaire (Denise) (en disponibilité).
Mme Peyriguere (Paule) (détachée).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 25 janvier 1950 portant admission au traitement de commandeur de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 janvier 1950:

Est annulé le décret du 11 juillet 1947 en ce qui concerne la promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur (sans traitement) de M. Darres (Charles-Paul-Eugène), chef de bataillon d'infanterie en retraite.

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au grade de commandeur de la Légion d'honneur (avec traitement), pour prendre rang du 11 juillet 1947, M. Darres (Charles-Paul-Eugène).

Décret du 25 janvier 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 janvier 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 2 (alinéa c) de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, l'ex-lieutenant de vaisseau dont le nom suit, titulaire d'une invalidité permanente de 100 p. 100, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Ouvaroff (S.), ex-lieutenant de vaisseau. Chevalier du 12 septembre 1940, réformé à 100 p. 100 + 10 degrés, bénéficiaire des articles 10 et 12 pour infirmités multiples.

Décret du 25 janvier 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 janvier 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Auboyneau (Ch.-M.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe. Chevalier du 3 décembre 1944, médaille de la résistance, réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre, trois fois cité.

Décret du 25 janvier 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 janvier 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Berthou (Jean-Marie-Joseph), ex-quartier-maître fusilier, mle 5253-B-28, médaillé militaire du 16 juin 1920, réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre.

Décrets du 25 janvier 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 janvier 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 pour 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Bunder (René), ex-quartier-maître torpilleur, mle 3348-T-37, médaillé militaire du 23 juin 1945, réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre avec bénéfice des articles 10 et 12 de la loi du 2 janvier 1932.

Biger (Pierre-Gildas), ex-matelot mécanicien, mle 4154-T-41, médaillé militaire du 13 mars 1945, réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre avec bénéfice de l'article 10 de la loi du 2 janvier 1932.

Décret portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1950, page 558, 2e colonne:

Au grade d'officier.

Au lieu de: « Paillard (Georges-Edouard), ancien adjudant du 1er régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1911, mle 723 au recrutement de Dijon », lire: « Paillard (Georges-Edouard), ancien adjudant du 1er régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1911, mle 733 au recrutement de Dijon ».

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1950, page 556, 2e colonne:

Au grade de chevalier.

Au lieu de: « Benotsmane Mohamed Ouled Bénali, ancien caporal du 6e régiment de tirailleurs indigènes », lire: « Benotsmane Mohamed Ould Bénali, ancien caporal du 6e régiment de tirailleurs indigènes ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, et notamment l'article 12, autorisant le ministre à déléguer sa signature par arrêté;

Vu l'arrêté du 1er juin 1948 portant délégation de signature aux délégués départementaux du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 1er juin 1948 relatif aux délégations permanentes de signature conférées aux délégués départementaux du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont étendues à M. Couturier, chef du service départemental des Côtes-du-Nord pour ce qui concerne les travaux exécutés dans ce département.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1950.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Nomination des membres du comité d'aménagement de la région parisienne.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, et notamment l'article 49 de ladite loi;

Vu l'avis exprimé le 10 janvier 1950 par le ministre de l'intérieur;

Vu l'avis exprimé le 22 décembre 1949 par le ministre de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés pour trois ans, à compter du 12 janvier 1950, membres du comité d'aménagement de la région parisienne:

1° *Un membre de chacun des conseils généraux de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise.*

M. Marillier, conseiller général de la Seine.
M. Boutonnat, président du conseil général de Seine-et-Oise.
M. Arbeltier, conseiller général de Seine-et-Marne.
M. Biondi, conseiller général de l'Oise.

2° *Deux membres du conseil municipal de Paris.*

M. Henri Vergnolle, conseiller municipal de Paris.
M. David, conseiller municipal de Paris.

3° *Quatre maires ou conseillers municipaux.*

M. Lefevre, maire de Noisy-le-Sec (Seine).
M. Cottet, maire de Velizy (Seine-et-Oise).
M. Bouvin, maire adjoint de Meaux (Seine-et-Marne).
M. Gazeau, maire de Senlis (Oise).

4° *Un médecin ou hygiéniste, membre de l'académie de médecine.*

M. le docteur Tanon.

5° *Deux membres de l'ordre des architectes.*

M. Bitterlin, président du conseil de l'ordre de la région parisienne.
M. Prost, architecte, membre de l'institut, qui, en cas d'absence, serait suppléé par M. Sebille.

6° *Deux membres de groupements qui se proposent d'assurer la conservation ou de favoriser la connaissance des richesses artistiques, historiques ou naturelles.*

M. André Billy, de l'académie Goncourt.
Mme René Mayer, vice-présidente de la ligue urbaine et rurale.

7° *Trois personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs fonctions, de leurs études ou de leurs travaux.*

M. Daniel Boutet, vice-président du conseil général des ponts et chaussées.
M. Sentenac, directeur général des services techniques à la préfecture de la Seine.
Le président de la chambre de commerce de Paris ou son représentant.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions des arrêtés des 24 juillet 1946, 7 février 1947 et 27 août 1948 portant nomination de membres du comité d'aménagement de la région parisienne.

Art. 3. — Le directeur général de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1950.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-126 du 26 janvier 1950 fixant, en vue de la revision des pensions, les assimilations de classes et d'échelons dans le corps des contrôleurs des dépenses engagées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment ses articles 17 et 61:

Vu le décret n° 49-365 du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, et notamment son article 20;

Vu le décret du 13 décembre 1925 fixant le statut des contrôleurs des dépenses engagées, modifié, notamment, par le décret du 29 avril 1938;

Vu le décret du 4 juillet 1930 fixant les traitements des contrôleurs des dépenses engagées;

Vu le décret n° 724 du 13 mars 1942 modifiant le statut des contrôleurs des dépenses engagées;

Vu le décret n° 47-2140 du 19 octobre 1947 modifiant le décret n° 45-542 du 31 mars 1945 portant fixation des traitements et classes des fonctionnaires relevant de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions des articles 17 et 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 et l'article 20 du décret n° 49-365 du 17 mars 1949, les assimilations de classes et d'échelons dans le corps des contrôleurs des dépenses engagées, sont fixées en ce qui concerne les agents retraités antérieurement au 19 octobre 1947, suivant le tableau ci-après:

CLASSES ET ÉCHELONS occupés antérieurement au 19 octobre 1947.	CLASSES ET ÉCHELONS actuels.	INDICES
Contrôleurs de 1re classe (antérieurement au 13 mars 1942):		
Après 10 ans	Contrôleurs de 1re classe.	675
Avant 10 ans		
Contrôleurs de 2e classe:	Contrôleurs de 2e classe:	
Après 4 ans	3e échelon	650
Après 2 ans	2e échelon	625
Avant 2 ans	1er échelon	600
Contrôleurs de 3e classe (antérieurement au 13 mars 1942).	Contrôleurs de 2e classe, 1er échelon	600

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

JEAN BIONDI.

Fixation des nouveaux traitements du personnel de l'école française d'Extrême-Orient.

Le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

Vu le décret n° 45-1541 du 11 juillet 1945 concernant la fixation des soldes du personnel des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-335 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires ou agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-528 du 15 avril 1949 étendant notamment aux fonctionnaires des cadres régis par décret relevant du ministère de la France d'outre-mer, en service dans les territoires appartenant à la zone du franc C.F.A., le bénéfice des dispositions relatives à la réalisation des deux premières tranches du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 46-83 du 16 janvier 1946 relatif aux traitements du personnel de l'école française d'Extrême-Orient,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant pour le personnel de l'école française d'Extrême-Orient de l'application des décrets n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et n° 49-42 du 12 janvier 1949 susvisés sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949:

EMPLOIS	GRADES ET ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1948.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.	francs.
Directeur	Après 8 ans	300.000	750	139.500	825.000	964.000
	Après 6 ans	300.000	700	115.225	801.000	916.000
	Après 3 ans	240.000	650	116.225	702.000	819.000
	Avant 3 ans	210.000	600	111.525	622.000	734.000
Membre permanent. — Directeur d'études de	Classe exceptionnelle (1)	210.000	550	87.600	598.000	686.000
Directeur d'études. — Membre permanent		210.000	510	68.550	579.000	648.000
	Après 4 ans	190.500	510	70.925	551.000	622.000
		190.500	470	56.800	537.000	594.000
	Après 2 ans	171.000	470	64.175	495.000	559.000
	Avant 2 ans	171.000	430	51.925	483.000	535.000
Membre permanent	Hors classe:					
	Après 3 ans	151.500	410	60.550	424.000	485.000
	Avant 3 ans	132.000	390	66.175	374.000	440.000
	1re classe	120.000	340	51.050	337.000	388.000
	2e classe	96.000	295	45.775	279.000	325.000
	3e classe	78.000	250	37.425	229.000	266.000
Membre temporaire	Echelon unique	66.000	»	32.550	204.000	237.000

1) Classe exceptionnelle dont l'effectif ne pourra dépasser le dixième de l'effectif des membres permanents et membres permanents directeurs d'études et dont l'accès est réservé aux fonctionnaires réunissant deux années d'ancienneté à un échelon affecté de l'indice 510.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que conformément à la procédure prévue, suivant le cas, par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 ou par l'article 3 du décret n° 45-1541 du 11 juillet 1945.

Art. 3. — Les indemnités et avantages accessoires (autres que les majorations de dixièmes, les indemnités de zone ou de résidence, les indemnités de départ et les divers avantages familiaux) pourront être servis au personnel visé par le présent arrêté jusqu'au 30 juin 1949, suivant les taux en monnaie locale résultant de l'application des réglementations en vigueur.

Ces allocations qui, par leur nature, sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application des dispositions de l'article 4 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948, ne pourront continuer d'être servies à partir du 1er juillet 1949 que dans la mesure où leur maintien, avec ou sans modification, aura été autorisé conformément à la procédure prévue, suivant le cas, par les articles 5 et 7 de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 ou par l'article 3 du décret n° 45-1541 du 11 juillet 1945.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux agents exerçant leurs fonctions sur le territoire de la France métropolitaine; elles ne sont applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer qu'au fur et à mesure de l'intervention des décrets prévus par l'article 10 du décret n° 48-144 du 13 juillet 1948 et par l'article 7 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 janvier 1950.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT DELAVIGNETTE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 50-127 du 23 janvier 1950 autorisant les ingénieurs en chef des ponts et chaussées à déléguer leur signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 29 décembre 1898 désignant les ingénieurs en chef des ponts et chaussées et des mines comme ordonnateurs secondaires du département des travaux publics au lieu et place des préfets;

Vu l'article 84 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Décrète:

Art. 1er. — Les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, ordonnateurs secondaires des dépenses du budget des travaux publics, des transports et du tourisme dont le service comporte un ou plusieurs emplois d'ingénieur en chef adjoint ou d'ingénieur ordinaire adjoint peuvent, avec l'autorisation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et sous leur responsabilité, se faire suppléer par leurs adjoints pour la signature de tous documents et pièces justificatives concernant la liquidation et le mandatement des dépenses imputables sur les crédits mis à leur disposition par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — Dans tous les services des ponts et chaussées, les ingénieurs en chef ordonnateurs secondaires des dépenses du budget des travaux publics, des transports et du tourisme, peuvent, sous leur responsabilité, autoriser un fonctionnaire de leur service à signer les mandats, chèques et ordres de payement établis en conformité avec les pièces justificatives de la dépense et les bordereaux d'émission de mandats dont la signature est réservée à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, ordonnateur secondaire ou à ses suppléants désignés conformément aux dispositions de l'article 1er.

Les ingénieurs en chef des ponts et chaussées peuvent également habiliter un agent de leur service à remplacer l'agent délégué à la signature des mandats, chèques et ordres de payement, en cas d'absence ou de maladie de ce dernier.

Art. 3. — La signature des agents habilités est accréditée auprès des comptables payeurs par les soins des ordonnateurs secondaires responsables.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 15 janvier 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « calotte de protection type 33-41109 pour collecteur, avec relevage, de moteur NTPSa 7-79 », construite par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre:

a) L'arbre du moteur et son logement dans le carter;
b) L'axe de manœuvre du mouvement de relevage des balais et son logement, ne dépasse pas 0,5 millimètres.

Par arrêté en date du 15 janvier 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transmetteur de position type T. I. », construit par les Etablissements Saint-Chamond-Granat, 20, rue de Prony, Paris (17e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne dépassera pas 0,5 millimètres;
2° Ils seront équipés d'une entrée de câble agréée Saint-Chamond-Granat type 257, faisant avec le carter un joint d'au moins 25 millimètres de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 15 janvier 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe mireuse type 505 *b* », construite par la société anonyme Le Matériel électrique de sécurité, 18, rue d'Etancourt, à Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si la différence de diamètre entre les deux parties mobiles du corps ne dépasse pas 0,5 millimètres.

Par arrêté en date du 21 janvier 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « locotracteur 110 CV type M 6110 BE », construit par la Société anonyme locomotives et locotracteurs Diesel, 81, rue de Monceau, à Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si le jeu entre les plaquettes des dispositifs d'admission et d'échappement n'est pas supérieur à 0,8 millimètres.

Un agent qualifié devra assurer, par une visite hebdomadaire des injecteurs, le bon fonctionnement de ceux-ci.

Par arrêté en date du 21 janvier 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe à essence type CN, à commande horizontale et à verrou de coincement », construite par la Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques, boulevard de la Scarpe, à Arras.

Prorogation de la durée de validité d'un permis d'exploitation de mines.

Par arrêté du 23 janvier 1950, a été prorogée de trois années, à compter du 5 octobre 1947, la durée de validité du permis d'exploitation de mine de lignite accordé à la société Progil, 10, quai de Serin, à Lyon, par arrêté du 4 octobre 1944.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 50-88 relatif au recrutement d'agents temporaires en application de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1950: page 732, 2e colonne, article 5, 5e ligne, supprimer: « Les vérificateurs principaux ou chefs de section » (le reste sans changement).

Taux d'extraction des semoules et produits destinés à la fabrication des pâtes alimentaires.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 3 juillet 1934 relative à la composition des pâtes alimentaires;

Vu le texte annexé du décret de codification du 23 novembre 1937 modifié par les textes subséquents;

Vu l'acte dit loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'acte dit loi du 21 février 1942 relatif à l'incorporation de blé tendre de force, de farine et autres matières premières dans la fabrication des pâtes alimentaires;

Vu l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant une commission de la qualité des farines et du pain;

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu l'arrêté du 24 juin 1947 instituant une commission de la qualité des semoules,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux d'extraction des semoules et produits destinés à la fabrication des pâtes alimentaires est fixé ainsi qu'il suit:

Semoules de blé dur destinées à la fabrication des pâtes alimentaires de qualité supérieure: 10 points au-dessous du poids spécifique.

Semoules de blé dur destinées à la fabrication des pâtes alimentaires de qualité courante: 3 points au-dessous du poids spécifique.

Produits obtenus à partir de blés tendres et destinés à la fabrication des pâtes alimentaires de qualité courante: 5 points au-dessous du poids spécifique.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1er août 1949 en ce qui concerne les semoules et produits destinés à la fabrication des pâtes alimentaires de qualité courante et du 23 septembre 1949 en ce qui concerne les semoules de blé dur destinées à la fabrication des pâtes alimentaires de qualité supérieure.

Art. 3. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 janvier 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE DE MONTREMY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 20 janvier 1950, M. Glenat (Marcel), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 20 janvier 1950, en application des dispositions des articles 6 (§ 1er), 26 et 28 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Création, au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, d'une commission administrative de reclassement des candidats aux services publics et des fonctionnaires et agents des services publics bénéficiaires de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — En application de l'article 17 de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, il est institué au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, une commission administrative de reclassement des fonctionnaires et agents des services publics ainsi que des candidats aux services publics bénéficiaires de l'ordonnance susvisée.

Art. 2. — Cette commission comprend les membres suivants:

Un directeur du ministère ou de l'office national, président;

Le directeur adjoint ou sous-directeur compétent de l'office national;

Le sous-directeur du personnel au ministère;

Un représentant de la direction de la fonction publique;

Le représentant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre aux commissions administratives de reclassement;

Un fonctionnaire ancien prisonnier de guerre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ou de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre;

Un fonctionnaire ancien déporté ou ancien membre d'une organisation de résistance du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ou de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre;

Un fonctionnaire ancien combattant de la guerre 1939-1945 du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ou de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre;

Un fonctionnaire ancien déporté du travail du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ou de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre;

Un représentant du syndicat national des personnels du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (C. G. T.);

Un représentant du syndicat national des personnels du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (C. F. T. C.);

Un représentant du syndicat national des personnels du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (C. G. T.-Force ouvrière).

Art. 3. — Les quatre représentants des fonctionnaires victimes de la guerre visés à l'article 2 ci-dessus devront être désignés de manière à représenter respectivement l'administration centrale et les services extérieurs tant du ministère que de l'office national.

Art. 4. — Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, assisté d'un fonctionnaire de l'office national pour l'examen des questions concernant le personnel de l'office.

Art. 5. — Les fonctions de rapporteur sont assurées par le secrétaire de la commission, sous la direction du sous-directeur du personnel de qui relève la situation des fonctionnaires examinée par la commission.

Art. 6. — La commission se réunit sur convocation de son président.

Les avis de la commission sont rendus à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. La commission ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Art. 7. — La commission pourra être consultée sur les projets de décrets ou arrêtés pris en application de l'ordonnance du 15 juin 1945 et proposera toutes mesures de reclassement concernant les bénéficiaires prévus à l'article 2 de l'ordonnance précitée.

Elle devra obligatoirement être consultée sur les réclamations individuelles des personnels intéressés.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *ournal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1950.

LOUIS JACQUINOT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du vendredi 27 janvier 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. (Nos 8930 rectifié-9055. — M. Devinat, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi de M. Borra et plusieurs de ses collègues rendant applicable à l'Algérie la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre. (Nos 8860-8921. — M. Borra, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Chautard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser le montant de l'indemnité versée aux médecins experts pour l'étude des dossiers qui leur sont confiés par le tribunal des pensions. (Nos 6581-8850. — M. Mouchet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. René Malbrant expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que, pour la période s'étendant du 1er avril 1947 au 1er avril 1948, la population du Tchad a reçu près de deux milliards d'argent frais, soit 1.100 millions C. F. A. environ, provenant des revenus de la production (coton, arachides, bétail, main-d'œuvre, etc.) et 750 millions C. F. A. environ résultant des payements effectués par l'Etat à titre civil et militaire (soldes, indemnités, pensions, alimentation, habillement, remonte, etc.), alors que la valeur des produits d'importation commandés en 1947 pour les besoins de cette population (cotonnades, émaillés, thé, sucre, sel, articles divers) ne se chiffre qu'à 400 millions C. F. A. environ, ce qui fait apparaître un disponible d'argent frais de 1.450 millions environ qui restera aux mains des autochtones sans trouver d'emploi en principe, mais alimentera le marché noir en réalité, les trafiquants ayant généralement pour habitude d'aligner leurs prix de vente sur les disponibilités des autochtones. Il attire son attention sur l'inflation des prix qu'une telle situation peut entraîner et entraîne déjà, sur les spéculations auxquelles elle donne lieu, sur les menaces qu'elle fait peser sur la monnaie locale, et lui demande dans quelle mesure il estime pouvoir pallier ce déséquilibre économique et financier en fournissant au Tchad et aux différents territoires de l'Afrique équatoriale française les produits d'importation dont les populations de ces territoires ont besoin. (2e appel.)

II. — M. Jean-Marie Bouvier-O'Cottereau expose à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), qu'en invoquant l'urgence de la construction de casernement de gendarmerie maritime, route de Rabat, à Casablanca (Maroc), la marine a effectué des formalités d'expropriation. Or, il semble résulter que les terrains expropriés apparaissent ne plus correspondre aux besoins de la marine, laquelle envisage de se dessaisir desdits terrains; et demande si, dans ce cas, l'article 306 du dahir des obligations et contrats sera respecté et les terrains rétrocédés à leurs anciens propriétaires. (2e appel.)

III. — M. Marcel Poimbœuf demande à M. le ministre de la justice: 1° si l'infirmerie spéciale du dépôt est toujours en fonctionnement; 2° dans l'affirmative, quels éléments d'appréciation exceptionnels peuvent motiver la mise en liberté provisoire d'un délinquant. (2e appel.)

IV. — M. Paul Anxionnaz expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que l'administration des contributions directes a fait payer indûment à un contribuable, et sous peine de poursuites immédiates, deux fois le quart provisionnel, soit 12.000 F au total, chaque fois majoré de 10 p. 100, soit 1.2000 F; que l'administration s'est rendue compte elle-même de son erreur et a remboursé à l'assujetti le trop-perçu de 12.000 F, et demande: si l'administration a le droit de conserver, au bénéfice du Trésor, les 10 p. 100 chaque fois appliqués, et, dans l'affirmative, en vertu de quels textes; 2° dans la négative, si l'intéressé peut réclamer le remboursement de la pénalité injustement exigée.

V. — M. Bernard Paumier expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques la situation des ouvriers de la Monnaie qui se plaignent tout particulièrement du manque de matière première nécessaire à la fabrication des monnaies et médailles, ce qui risque de créer le chômage, alors qu'il y a tant de billets trop usagés qui mériteraient être remplacés. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour attribuer les matières premières indispensables à cette industrie.

VI. — M. Virgile Barel demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre: 1° s'il est exact qu'une employée du centre de réforme de Nice (caserne Rusca) ait fait l'objet, depuis 1945, de diverses enquêtes de police sur son activité sous l'occupation italo-allemande et depuis la libération, enquêtes concluant à sa culpabilité; 2° s'il est notamment exact qu'elle se soit rendue coupable des faits suivants: *a*) de mars à août 1944: fut la collaboratrice au « Centre de documentation européenne » de Nice, d'un service de renseignements allemand qui organisa plusieurs expéditions contre les maquis des Alpes-Maritimes; *b*) cacha à Nice, chez elle, après l'armistice en 1945, un lieutenant S. S. français actuellement en fuite qui revenait d'Italie où il s'était enfui à la libération de Nice; *c*) inquiétée par les services de police à ces divers sujets, elle a réussi à se procurer divers certificats de résistance douteux et non valables parce que non contresignés par un organisme accrédité; 3° dans le cas où ces faits sont vérifiés exacts, quelles mesures il compte prendre contre cette dame, qui, malgré ces graves antécédents, continue à recevoir au centre de réforme de Nice les anciens combattants victimes de la barbarie allemande, et à classer leurs dossiers.

VII. — M. Charles Benoist expose à M. le ministre de la France d'outre-mer qu'à Madagascar les services du Gouvernement général font défense aux administrations publiques et aux entreprises nationalisées de continuer à employer des malgaches, pères de famille nombreuse, qui, après avoir été poursuivis et emprisonnés pour complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, ont fait l'objet de mesures de liberté provisoire ou d'acquittement; et lui demande: 1° en vertu de quels textes ces ordres de débauchage sont formulés; 2° quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à d'aussi regrettables pratiques.

VIII. — M. Roger Dusseaulx demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques: 1° quels ont été, par nature de produits, les tonnages et la valeur des marchandises achetées ou reçues par la France, au titre du plan Marshall; 2° quelle a été l'importance des sommes débloquées en contre-valeur de l'aide Marshall et l'utilisation qui en a été faite en discriminant les secteurs économiques intéressés; 3° quels ont été, en tonnage et en valeur, les échanges de la France et des pays de l'Europe participant à l'O. E. C. E., discriminant entre les pays intéressés.

IX. — M. Edouard Ramonet demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° quels sont les arguments d'ordre technique qui s'opposent au rétablissement des relations ferroviaires entre les départements de l'Indre et de la Vienne, dans la zone dite « l'Etoile du Blanc »; 2° quelles sont les raisons qui permettent à un concessionnaire de mettre en échec la volonté reconnue des populations, les délibérations précises et répétées de plusieurs dizaines de municipalités, l'action publiquement menée depuis plus de deux ans par la quasi-totalité des maires, des conseillers généraux et des parlementaires de ces deux départements.

X. — M. Jean Minjoz expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques: 1° que les receveurs des offices publics d'habitations à bon marché ont la qualité de comptables publics (loi du 5 décembre 1922, décret du 2 février 1937); 2° que les offices d'habitations à bon marché sont des établissements publics dont l'organisation intérieure repose en principe, comme celles des collectivités publiques en général, sur l'existence de deux catégories d'agents: les ordonnateurs et les comptables, et sur l'incompatibilité des deux fonctions; 3° qu'aux termes de l'article 1er du décret du 2 février 1937 « le conseil d'administration de certains offices peut conférer à l'administrateur délégué le pouvoir de donner, sous sa responsabilité, procuration à l'agent qui sous son autorité dirige les services de l'établissement »; 4° que dans un office dont le receveur n'exerce pas d'autres fonctions publiques la nature des rapports entre l'ordonnateur et le comptable ne repose que sur l'interprétation à donner aux termes « les services de l'établissement ». Il lui demande: *a*) si la prétention émise par le directeur d'un office d'H. B. M., soutenue par le conseil d'administration, de diriger la recette de l'office, est fondée en droit et en fait; *b*) s'il lui semble normal que l'ordonnateur devienne ainsi, par personne interposée et pour des questions où l'intérêt de l'établissement n'a aucune part, le chef d'un comptable public; *c*) s'il ne lui semble pas nécessaire de préciser et de compléter les dispositions actuellement en vigueur sur l'organisation financière, comptable et administrative des offices d'H. B. M., afin de mettre un terme à un état de choses confus et générateur de difficultés, remarque étant faite que la prétention ci-dessus signalée ne repose que sur les dispositions d'un projet de statut dont l'adoption n'aurait pour effet que d'aggraver la situation actuelle.

4. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. (Nos 8930 rectifié-9055. — M. Devinat, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. (Nos 8930 rectifié-9055. — M. Devinat, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 27 janvier 1950.

N° 8990. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à exonérer de l'impôt de 5 p. 100 prévu par l'article 70 du décret du 9 décembre 1948 la rémunération des apprentis (renvoyée à la commission des finances).

N° 9005. — Proposition de loi de M. Toublanc tendant à abroger la loi n° 49-538 du 20 avril 1949 et à compléter l'article 6 de la loi n° 46-2389 sur les dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 9021. — Rapport, par M. Midol, au nom de la commission des moyens de communication, sur le projet de loi relatif au nouveau mode de perception des surtaxes locales temporaires perçues sur le trafic marchandises des chemins de fer rendu nécessaire par la mise en vigueur de l'article 67 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 prescrivant le retrait des pièces de monnaie de 0,10 F et de 0,20 F.

N° 9030. — Proposition de loi de M. Girardot tendant au retour immédiat dans leurs pays d'origine des militaires nord-africains et des militaires de l'Afrique noire qui font partie du corps expéditionnaire d'Indochine, et à l'interdiction de nouveaux départs (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 9039. — Proposition de résolution de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à mettre l'ensemble des moyens de transports sous la direction d'un organisme unique (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 9053. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence (renvoyé à la commission des finances).

N° 9055. — Rapport, par M. Devinat, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France.

N° 9056. — Rapport, par M. Le Coutaller, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à verser avant le 15 février 1950 à tous les retraités dont la pension n'est pas revisée par péréquation un versement trimestriel supplémentaire, à valoir sur le rappel dû depuis le 1er janvier 1948.

N° 9057. — Rapport, par M. Siefridt, au nom de la commission de la reconstruction, sur le projet de loi portant modification à la législation sur les habitations à bon marché.

N° 9061. — Rapport, par M. Gazier, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi tendant à compléter la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 régularisant la situation des entreprises placées sous réquisition.

N° 9063. — Proposition de loi de M. Gosset tendant à réglementer la publicité des boissons autorisées (renvoyée à la commission de la presse).

Commission des finances.

1re *séance du jeudi 26 janvier 1950.*

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Billat, Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Gozard (Gilles), Grésa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Meunier (Pierre), Palewski, Petit (Guy), Pflimlin, Ramette, Rigal (Eugène), Simonnet, Truffaut.

Excusé. — M. Mitterrand.

Suppléants. — M. Hughes (de M. Gaillard), M. Chamant (de M. Paul Reynaud).

2e *séance du jeudi 26 janvier 1950.*

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Dusseaulx, Gabelle, Gozard (Gilles), Grésa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Pflimlin, Ramette, Rigal (Eugène), Ruffe, Simonnet, Truffaut.

Excusé. — M. Mitterrand.

Suppléants. — M. Emile Hugues (de M. Gaillard), M. Lenormand (de M. Tourtaud), M. Triboulet (de M. P. Reynaud), M. Courant (de M. Blocquaux).

Assistait en outre à la séance. — M. Fernand Chevalier, délégué de la commission des boissons.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 25 janvier 1950.

Présents. — MM. Allonneau, Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Crouzier, Djemad, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Félix, Fonlupt-Esperaber, Ginestet, Guyomard, Halbout, Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Kuehn (René), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. L'Huillier (Waldeck), Llante, Mondon, Mont, Moustier (de), Rabier, Schaff, Serre, Very (Emmanuel), Wagner.

Excusé. — M. Bentaïeb.

Suppléants. — Mme Lempereur (de M. Borra), M. Marius Cartier (de M. Marty), M. Marcel Noël (de Mme Sportisse), M. Jean-Moreau (de M. Quilici), M. Truffaut (de M. Alfred Coste-Floret).

Commission des affaires étrangères.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Arthaud, Aumeran, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Biscarlet, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cayeux (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Gay (Francisque), Hutin-Desgrées, Moustier (de), Pourtalet, Saravane Lambert, Scherer (Marc), Teitgen (Henri) (Gironde), Vendroux, Viard.

Excusé. — M. Edouard Bonnefous.

Suppléants. — M. Chausson (de M. Cachin), M. Pronteau (de M. Billoux), M. d'Astier de la Vigerie (de M. Rivet), M. Gautier (de M. Fajon), M. Julian (de M. Bonte), M. Tourné (de Mme Vaillant-Couturier), M. Lenormand (de M. Rosenblatt), Mme Marie Lambert (de M. Pourtalet), M. Capdeville (de M. Félix Gouin), M. Reeb (de M. Jouve), M. Doutrellot (de M. P.-O. Lapie), M. Regaudie (de M. Le Ball), M. Bêche (de M. Daniel Mayer), M. Elain (de M. Augarde), M. Gau (de M. d'Aragon), M. Vuillaume (de M. Fonlupt-Esperaber).

Commission des boissons.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — M. Baurens, Mme Boutard, MM. Castera, Chevalier (Fernand) (Alger), Dupuy (Marceau) (Gironde), Fabre, Gau, Gourdon, Guille, Hénault, Lalle, Llante, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Monin, Montagnier, Schauffler (Charles), Sourbet, Toublanc.

Excusés. — MM. Boulet (Paul), Christiaens, Delcos, Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Sigrist.

Suppléants. — M. Charpentier (de M. Blocquaux), M. Rincent (de M. Audeguil).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Cayol, Chevallier (Louis) (Indre), Coudray, Dassonville, Gavini, Gosnat, Guiguen, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laurelli, Michaud (Louis) (Vendée), Monjaret, Prigent (Robert) (Nord), Rabier, Ramarony, Reeb, Rousseau, Said Mohamed Cheikh, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Tinaud (Jean-Louis).

Excusés. — MM. Gaborit, Yvon.

Commission de la presse.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Barrot, Baylet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Mme Degrond, MM. Desson, Dreyfus-Schmidt, Félix, Godin, Gosset, Grenier (Fernand), Lefèvre-Pontalis, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Mont, Noël (Marcel) (Aube), Pierrard, Poimbœuf, Pourtalet, Pourtier, Schauffler (Charles), Terpend, Terrenoire, Thuillier, Verneyras, Wagner.

Excusé. — M. Bichet.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Coudray, Crouzier, Darou, Farinez, Fauvel, Fouyet, Garet, Halbout, Henault, Le Coutaller, Levindrey, Louvel, Poirot (Maurice), Poulain, Schmitt (René) (Manche), Thiriet.

Excusé. — M. Lareppe.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Edouard Bonnefous, Brusset (Max), Castellani, Cristofol, Desson, Ginestet, Girard, Joubert, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Mme Germaine Peyroles, MM. Roques, Thoral, Viard.

Excusés. — Mlle José Dupuis, M. Giacobbi.

Suppléants. — MM. Monin (de M. Delachenal), Temple (de M. Bétolaud).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Arthaud, Benoist (Charles), Mlle Bosquier, MM. Castellani, Césaire, Citerne, Damas, Delferre, Devinat, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Duveau, Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Jaquet, Juge, Juglas, July, Lamine-Gueye, Laurelli, Lozeray, Malbrant, Monin, Ninine, Noël (André) (Puy-de-Dôme), Senghor, Solinhac, Temple.

Suppléants. — M. Asseray (de M. Douala), Mme Braun (de M. Houphouet), MM. Charpin (de M. Villard), Chassaing (de M. Tony Révillon), Jacques Chevallier (de M. Caillavet), Cristofol (de M. Mamadou Konate), Gabelle (de M. Augarde), Gautier (de M. Cermolacce), Ginestet (de M. Coulibaly Ouezzini), Manceau (de M. Hamani Diori), Monjaret (de M. Thibault), René Schmitt (de M. Silvandre), Toublanc (de M. Antier), Védrines (de M. Lisette), Mme Weber (de M. Boganda).

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira le vendredi 27 janvier 1950, à quinze heures (local de la commission n° 232) :

Examen du projet de loi de finances (taxe à la production).

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le vendredi 27 janvier 1950, à neuf heures trente (local de la commission n° 249) :

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 9052) de M. Savard tendant à inviter le Gouvernement à publier le règlement d'administration publique prévu à l'article 20 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949, modifié par la loi n° 49-1568 du 7 décembre 1949, ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. — Eventuellement, nomination du rapporteur et examen du rapport.

La commission des finances se réunira le vendredi 27 janvier 1950, à neuf heures trente, quinze heures trente et, éventuellement, vingt et une heures (local de la commission des finances).

I. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (*suite*). — M. le rapporteur général.

II. — Rapport (n° 8660), fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi (n° 7904) de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues tendant à compléter ou à modifier les articles 36, 58 et 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — M. le rapporteur général, rapporteur pour avis.

Réunions de commissions du vendredi 27 janvier 1950.

Commission des boissons, à quinze heures. —, Local n° 232.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à neuf heures trente. — Local n° 249.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du vendredi 27 janvier 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail. (N°s 3 et 32, année 1950. — Mme Devaud, rapporteur; et n° 37, année 1950. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales — M. Georges Laffargue, rapporteur; et n° 38, année 1950. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 39, année 1950. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. de Félice, rapporteur; et n° 34, année 1950. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Bardon-Damarzid, rapporteur; et n° 40, année 1950. — Avis de la commission de la marine et des pêches. — M. Abel-Durand, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1er *étage.* — Depuis M. François Labrousse, jusques et y compris M. Lelant.

Tribunes. — Depuis M. Le Léannec, jusques et y compris M. Muscatelli.

Nomination de membres de commissions générales.

Dans sa séance du 26 janvier 1950, le Conseil de la République a nommé :

M. Darmanthé membre de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Champeix.

M. N'Joya (Arouna) membre de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, en remplacement de M. Méric.

M. Champeix membre de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, en remplacement de M. Courrière.

M. Méric membre de la commission du travail et de la sécurité sociale, en remplacement de M. Darmanthé.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Bardonnèche (de), Brettes, Brune (Charles), Couinaud, Doussot (Jean), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Félice (de), Fournier (Bénigne), Hoeffel, Naveau, Pontbriand (de), Restat, Saint-Cyr.

Excusés. — MM. André (Louis), Gravier (Robert), Le Léannec.

Suppléant. — M. Tellier (de M. Lemaire).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Darmanthé.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

1re *séance du jeudi 26 janvier 1950.*

Présents. — MM. Bozzi, Champeix, Cornu, Fraissinette (de), Franck-Chante, Hamon (Léo), Le Basser, Lionel-Pélerin, Rupied, Sarrien, Schwartz, Symphor.

Excusés. — MM. Lodéon, Muscatelli, Zussy.

2e *séance du jeudi 26 janvier 1950.*

Présents. — MM. Borgeaud, Bozzi, Champeix, Cornu, Hamon (Léo), Lachomette (de), La Gontrie (de), Le Basser, Lodéon, Rupied.

Excusés. — MM. Muscatelli, Zussy.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Armengaud, Aubert, Barret (Charles), Bousch, Calonne (Nestor), Delfortrie, Depreux (René), Grimal (Marcel), Novat, Piales, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Chambriard.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

(Art. 70 de la loi du 21 mars 1947, modifié par la loi du 3 juillet 1949.)

La commission a nommé :

Président : M. Pellenc.

Vice-président : M. Lamarque (Albert).

Secrétaire : M. Patenôtre (François).

Convocation de commission.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 27 janvier 1950, à neuf heures quarante-cinq (local n° 213) :

I. — Rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de loi (n° 874, année 1949) tendant à préciser le statut des ministres du culte catholique au regard de la législation sociale.

II. — Examen des amendements sur le projet de loi (n° 3, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration

d'urgence, relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail.

III. — Examen éventuel de la proposition de loi (n° 33, année 1950) majorant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des pensions de la sécurité sociale. — Nomination d'un rapporteur.

IV. — Questions diverses.

Réunion du vendredi 27 janvier 1950.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 31 janvier 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du Gouvernement à la question orale suivante:

M. Conombo demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée de l'Union française les antécédents de la réunion à Paris de la conférence de coopération technique africaine, tenue les 11, 12 et 13 janvier 1950, l'objet de ses travaux, les décisions prises et les perspectives que permet d'envisager pour le développement des civilisations respectives et l'accroissement du bien-être des nations et des peuples intéressés, l'organisation de coopération africaine qui doit résulter de ces travaux.

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer. (N°s 417, année 1948 et 179, année 1949. — M. Monnet, rapporteur, n° 219, année 1949. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur, et n° 220, année 1949. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur, et n° 220, année 1949. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Delmas, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Nouvelle-Calédonie; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, présentée par M. Colardeau et les membres du groupe d'union républicaine et résistante pour l'Union française, et les membres du groupe communiste, conseillers de la République, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; *c*) de la proposition de résolution de M. Gaignard et des membres du groupe M. R. P., conseillers de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence de l'assemblée représentative territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, dénommée conseil général; *d*) de la proposition de résolution de M. le lieutenant-colonel Bichon et des membres du groupe Union-métropole-outre-mer (indépendants), conseillers de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N°s 117, 106, 460 et 495, année 1948, et n° 185, année 1949. — M. Gaignard, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 26 janvier 1950, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Sar Dianar membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Bidet.

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du mercredi 25 janvier 1950.

Présents. — M. Bouda, Mme Caffot, MM. Cazelles, Ibrahim, Kemajou, Lebrun-Kéris, Longuet, Monnet, Schock.

Excusés — MM. Belabed, Bizot, Boubou Hama, Diarra Tiemoko, Ebédé, Gueye Momar Djim, Lhuillier, Meyer, Mignot, Ouedraogo, Plo, Rosfelder, Roulleaux-Dugage, Souvannavong Pheng, Viniger.

Suppléants. — M. Coulibaly (de M. Boiteau), M. Lebrun-Kéris (de M. Alfred Bour), M. Chassiot (de M. Carroué), Mme Caffot (de M. Lapart), M. Cazelles (de M. Mademba Racine), M. Bouda (de M. Saïdou-Djermakoye).

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du jeudi 26 janvier 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boluix-Basset, Bourgarel, Cortinchi, Dadet, Jousselin, Junillon, Mlle Lafon, MM. Mignan, Polycarpe, Randretsa, Simon (Paul), Touré.

Excuses — MM. Arnault, Alfred Bour, Ebédé, Giard, Sousatte, Thonn Ouk.

Suppléants. — M. Junillon (de M. Belabed), M. Mignan (de M. Lombardo), M. Antonini (de M. Michard-Pellissier), M. Abdesselam (de M. Morel), M. Bourgarel (de M. Pieri), M. Boluix-Basset (de M. Roulleaux-Dugage), M. Polycarpe (de M. Savi de Tové), M. Jousselin (de M. Motais de Narbonne), Mlle Lafon (de M de Boysson).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 31 janvier 1950, à dix heures quarante-cinq (local n° 120):

Examen du projet de rapport de M. Gueye Momar Djim sur la proposition (n° 10, année 1950) présentée par M. Egretaud et tendant à faire cesser la menace de mévente et de chômage que fait peser sur les territoires d'outre-mer la mesure de « libération des échanges ».

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 1er février 1950, à dix heures trente (local n° 215):

Examen du projet de rapport de M. Delmas sur la proposition (n° 335, année 1949) présentée par M. Borrey et tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître d'utilité publique le « Tata » sénégalais de Chasselay.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission d'instruction le mardi 31 janvier 1950, à quatorze heures (local n° 217):

IV. — Suspension des poursuites contre M. Boiteau. — Rapport provisoire de M. Michard-Pellissier.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de café.

Les importateurs sont informés que, dans le cadre de l'arrêté du 31 décembre 1949 publié au *Journal officiel* du 24 janvier 1950, le groupement national d'achat du café est habilité à recevoir des offres portant sur des cafés à provenir:

1° Du Brésil, payables dans le cadre de l'accord financier franco-brésilien;

2° De territoires de la zone sterling, payables en livres sterling.

Les offres devront être adressées au groupement, 3, rue Roquépine, à Paris, qui les examinera au fur et à mesure de leur réception, à partir:

Du 1er février pour les cafés brésiliens;
Du 7 février pour les cafés de territoires de la zone sterling.

Les offres devront porter sur des lots d'au moins mille sacs, embarquement sous trente jours, de cafés de qualité courante, tels que:

Santos, Parana, Minas, du type 6 de New-York;
Uganda, Robusta F. A. Q

Elles devront être distinctes pour chacune des qualités et présentées, pour les cafés brésiliens, en prix fob poids net d'embarquement, et, pour les cafés en provenance de la zone sterling, en prix caf poids net d'embarquement. Elles devront mentionner le nom du livreur d'origine.

Les importateurs dont les propositions seront retenues auront la faculté de disposer de la marchandise dans des conditions qui seront fixées ultérieurement et sous réserve d'en avoir revendiqué le bénéfice en présentant leur offre et de garantir au groupement le remboursement des frais exposés par lui.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1950 a eu lieu à Paris, salle Pleyel, le 25 janvier 1950, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par

		Série A.	Série B.
1	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
3	—	1.000 F.	1.000 F.
53	—	1.500 F.	3.000 F.
61	—	2.000 F.	4.000 F.
75	—	2.500 F.	5.000 F.
175	—	3.000 F.	6.000 F.
302	—	4.000 F.	8.000 F.
028	—	5.000 F.	10.000 F.
088	—	6.000 F.	12.000 F.
647	—	7.000 F.	14.000 F.
4.234	—	20.000 F.	40.000 F.
7.566	—	20 000 F.	40.000 F.
9.749	—	20.000 F.	40.000 F.
1.080	—	30.000 F.	60.000 F.
6.232	—	30.000 F.	60.000 F.
9.708	—	30.000 F.	60.000 F.
0.345	—	40 000 F.	70.000 F.
7.369	—	40.000 F.	70.000 F.
9.926	—	40.000 F.	70.000 F.
2.776	—	50 000 F.	80.000 F.
34.914	—	100.000 F.	100.000 F.
39.370	—	100.000 F.	100.000 F.
58.191	—	100 000 F.	100.000 F.
68.798	—	300.000 F.	200.000 F.
89.559	—	300 000 F.	200.000 F.
89.632	—	300.000 F.	200.000 F.
22.381	—	500.000 F.	300.000 F.
49.228	—	500.000 F.	300.000 F.
88.311	—	500.000 F.	300.000 F.
54.717	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
056.015	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
141.160	—	1.000.000 F.	500.000 F.
255.798	—	1.000 000 F.	500.000 F.
271.724	—	1.000 000 F.	500.000 F.
294.243	—	1.000 000 F.	500.000 F.
022.510	—	1.200 000 F.	600.000 F.
117.206	—	1.200.000 F.	600.000 F.
192.744	—	1.200.000 F.	600.000 F.
234.803	—	1.200.000 F.	600.000 F.
038.339	—	2.000.000 F.	700.000 F.
057.202	—	2.000.000 F.	700.000 F.
031.557	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
277.643	—	7.000 000 F.	1.200.000 F.
102.929	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
130.316	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 1er février 1950 à Paris.

Ministère des finances et des affaires économiques et sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande.

Avis aux importateurs de harengs salés d'origine et de provenance norvégiennes (procédure du certificat d'importation).

(Poste 7 de l'accord commercial franco-norvégien du 1er juillet 1949.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits en provenance de Norvège, inséré au *Journal officiel* du 16 juillet 1949, page 6934, les importateurs sont informés qu'il pourra être procédé, à partir du huitième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*, à des importations de harengs salés d'origine et de provenance norvégiennes, sur simple présentation aux bureaux de douane intéressés, d'un certificat d'importation établi en six exemplaires conformes au modèle annexé à l'avis aux importateurs n° 423 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 2 octobre 1949 (p. 9839).

Ces importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement de la marchandise ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane désignés ci-après; pour chacun d'eux, dans la limite du crédit total indiqué en regard, et en principe, selon l'échelonnement mensuel suivant:

Boulogne: 700.000 C. N.		Fécamp: 450.000 C. N.	
Février	450.000 C. N.	Février	300.000 C. N.
Mars	250.000 C. N.	Mars	150.000 C. N.

2° Toute importation sera interdite dès que le crédit global correspondant indiqué ci-dessus aura été atteint; cette interdiction s'exercera sans publication préalable d'un avis aux importateurs;

3° Chaque importateur sera tenu d'adresser chaque semaine au sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande (direction des pêches maritimes) un relevé détaillé (quantités, prix unitaires caf) des importations effectuées par ses soins;

4° Indépendamment du contrôle sanitaire réglementaire, les marchandises pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par le département de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

5° Les six exemplaires des certificats d'importation devront comporter l'indice de codification statistique « 13 » (treize);

6° Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du titre Ier de l'avis n° 423 de l'office des changes susvisé, c'est-à-dire après dédouanement des marchandises.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour l'admission dans la section supérieure de l'école du Louvre (année scolaire 1950-1951).

Le concours d'entrée dans la section supérieure de l'école du Louvre aura lieu, pour l'année scolaire 1950-1951, le 14 octobre 1950.

Le programme et le règlement de ce concours sont envoyés sur demande adressée au secrétariat de l'école, 34, quai du Louvre, à Paris (1er).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	25 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	26 janvier 1950 — Cours relevés avant Bourse	26 janvier 1950 — Cours cotés en Bourse
349 20	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 40 .....
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 .. ..
1203 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1203 .. ..
8145 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8140 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 19 JANVIER 1950	AU 12 JANVIER 1950
Encaisse or		52.980.553.105 »	52.980.553.105 »
Or affecté en garantie (1)		9.293.155.602 »	9.293.155.602 »
Bon du Trésor remboursable en or (2)		2.951.061.578 »	2.951.061.578 »
Disponibilités à vue à l'étranger		55.978.460.814 »	55.805.314.348 »
Monnaies divisionnaires		1.710.687.655 »	1.690.681.816 »
Comptes courants postaux		16.238.293.818 »	19.438.057.002 »
Avances au fonds de stabilisation des changes (3)		39.800.000.000 »	40.600.000.000 »
Bons du Trésor négociables:			
Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique	5.039.250.892 »		
Souscription de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	12.000.000.000 »	82.039.250.892 »	82.039.250.892 »
Cession d'or au fonds de stabilisation des changes (4)	65.000.000.000 »		
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (5)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (6)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (7)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (8)		160.000.000.000 »	159.300.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	223.863.932.543 »		
Effets escomptés sur l'étranger	56.085.348 »		
Effets garantis par l'office des céréales (9)	32.013.177.000 »	352.041.785.205 »	354.161.746.375 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	96.108.590.444 »		
Effets négociables achetés en France (10)		130.696.782.060 »	136.855.525.986 »
Avances à 30 jours sur effets publics		8.358.685.000 »	13.655.889.000 »
Avances sur titres		5.002.802.524 »	5.416.536.080 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (11)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		12.245.573.419 »	11.261.129.183 »
Divers		13.070.108.348 »	12.960.814.210 »
Total		1.423.526.718.224 F.	1.439.529.233.281 F.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.260.854.319.330 »	1.281.990.570.040 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	28.230.709 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	17.909.701.310 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	66.567.055.341 »	139.115.447.918 »	134.113.908.774 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	54.610.460.558 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (12)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (13)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		23.045.113.772 »	22.912.917.263 »
Total		1.423.526.718.224 F.	1.439.529.233.281 F.

(1) (Convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947).
(2) (Convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947).
(3) (Convention du 27 juin 1949).
(4) (Convention ou 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947).
(5) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).
(6) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi ou 29 mars 1947).
(7) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(8) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(9) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(10) (Décret du 17 juin 1938).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(12) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(13) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société des Transports en Commun de la Région Toulousaine
(Anciennement F. PONS.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.402.800 F
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE LAFON, A TOULOUSE
BUREAU A PARIS: 30, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS (8e)
R. C.: Toulouse: chronologique 1863; analytique 641 B.

REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS

Amortissement de 295 titres de l'émission de 1906 (teinte jaune).
TRENTE-NEUVIÈME TIRAGE (22 DÉCEMBRE 1949)

Obligations remboursables au pair, sous déduction des impôts à partir du 1er janvier 1950, coupon 89 attaché (1er juillet 1950), chez banque Courtois, 33, rue de Rémusat, à Toulouse; B. N. C. I., 59, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse; B. N. C. I., 16, boulevard des Italiens, à Paris; S. B. C. I. C., 20, rue des Arts, à Toulouse; Worms et Ce, 45, boulevard Haussmann, à Paris.

1° TITRES AU PORTEUR A 498 F

31	33	35	37	38	2.791	2.792	2.793	2.794	2.795
39	40	113	114	115	2.796	2.799	2.800	2.821	2.824
117	118	119	120	634	2.825	2.826	2.827	2.828	2.829
632	633	634	636	638	2.830	2.912	2.913	2.915	2.916
639	640	721	722	723	2.917	2.918	2.919	3.061	3.062
724	725	727	730	831	3.064	3.065	3.067	3.068	3.069
832	833	834	835	836	3.211	3.212	3.213	3.214	3.215
837	838	840	1.181	1.182	3.216	3.217	3.218	3.221	3.222
1.183	1.184	1.186	1.188	1.189	3.223	3.224	3.225	3.226	3.227
1.190	1.201	1.202	1.204	1.206	3.229	3.230	4.031	4.032	4.033
1.207	1.208	1.209	1.210	1.271	4.035	4.036	4.037	4.039	4.432
1.272	1.273	1.274	1.275	1.276	4.434	4.435	4.437	4.438	4.440
1.277	1.278	1.279	1.691	1.692	4.511	4.512	4.513	4.514	4.515
1.693	1.694	1.695	1.699	1.871	4.516	4.517	4.520	4.591	4.592
1.872	1.873	1.874	1.875	1.876	4.594	4.595	4.596	4.599	4.600
1.877	1.878	1.879	1.880	1.963	4.673	4.674	4.675	4.676	4.677
1.964	1.965	1.966	1.967	1.968	4.678	4.679	4.680	4.961	4.962
1.969	1.970	1.991	1.992	1.993	4.963	4.964	4.966	4.968	5.111
1.994	1.995	1.996	1.997	1.998	5.112	5.114	5.116	5.117	5.118
1.999	2.000	2.081	2.085	2.086	5.120	5.261	5.262	5.263	5.264
2.087	2.088	2.089	2.090	2.151	5.265	5.266	5.267	5.268	5.269
2.153	2.155	2.159	2.160	2.221	5.270	5.471	5.472	5.473	5.475
2.223	2.224	2.225	2.226	2.227	5.476	5.477	5.478	5.479	5.480
2.228	2.229	2.230	2.282	2.283	5.541	5.542	5.543	5.544	5.545
2.285	2.286	2.287	2.288	2.289	5.546	5.547	5.548	5.549	5.550
2.290	2.291	2.292	2.293	2.296	5.871	5.872	5.873	5.951	5.952
2.297	2.361	2.362	2.363	2.364	5.953	6.011	6.012	6.014	6.018
2.368	2.370	2.538	2.539	2.540	6.019	6.162	6.167		

2° TITRES NOMINATIFS A 498 F

Certificat n° 168: n° 2.531; certificat n° 169: n° 2.532; certificat n° 170: n° 2.534; certificat n° 171: n° 2.535; certificat n° 172: n° 2.536; certificat n° 180: nos 5.954 à 5.956, 5.958, 5.959; certificat n° 183: nos 5.232, 5.234 à 5.237, 5.239, 5.240.

Tirages antérieurs. — Obligations restant à rembourser.

Trente-huitième tirage (1949) *à* 506 *F.*
(Capital 498 + 8 intérêts sur coupon n° 87 du 1er juillet 1949.)

368	369	370	551	553	2.742	2.743	2.744	2.745	2.746
560	611	616	620	853	2.747	2.748	2.749	2.861	2.864
856	857	858	1.023	1.024	2.865	2.866	2.868	2.869	2.870
1.025	1.071	1.074	1.080	1.172	3.031	3.032	3.033	3.034	3.035
1.191	1.192	1.195	1.197	1.321	3.036	3.037	3.038	3.039	3.040
1.322	1.323	1.326	1.623	1.625	3.294	3.295	3.296	3.297	3.298
1.626	1.628	1.629	1.630	1.643	3.299	3.300	3.703	3.704	3.705
1.646	1.648	1.649	1.912	1.913	3.706	3.707	3.709	3.710	4.233
1.916	1.918	1.919	1.920	2.201	4.234	4.235	4.281	4.282	4.283
2.205	2.206	2.209	2.210	2.441	4.284	4.285	4.286	4.287	4.332
2.442	2.443	2.444	2.448	2.741	4.333	4.335	4.339	4.440	4.611
4.614	4.616	4.620	4.646	4.647	5.603	5.604	5.605	5.606	5.607
4.648	4.649	4.650	4.984	4.985	5.608	5.805	5.806	5.808	5.809
4.986	5.008	5.061	5.062	5.064	5.943	5.945	5.946	5.947	5.948
5.065	5.066	5.067	5.068	5.069	5.949	5.950	6.024	6.030	6.042
5.321	5.322	5.323	5.451	5.453	6.044	6.047	6.049	6.050	6.204
5.454	5.455	5.456	5.457	5.601	6.207	6.208			

TITRES NOMINATIFS
Certificat n° 105: n° 364; certificat n° 107: n° 5.602.

Trente-septième tirage (1948) *à* 495,50 *F, coupon n° 86 attaché.*

TITRES AU PORTEUR

9	10	72	74	78	3.639	3.640	3.926	3.929	4.496
164	165	733	735	794	4.497	4.498	4.499	4.500	4.578
798	866	867	911	912	4.602	4.603	4.606	4.607	4.608
913	916	920	952	954	4.609	4.610	4.801	4.805	4.806
960	1.597	1.600	1.631	1.632	4.807	4.808	4.809	4.851	4.852
1.633	1.635	1.636	1.823	1.825	4.853	4.855	4.856	4.857	4.860
1.826	1.827	1.828	1.904	1.905	5.411	5.691	5.692	5.694	5.695
1.906	1.934	2.101	2.552	2.560	5.696	5.697	5.698	5.699	5.700
2.860	2.945	2.946	3.407	3.441	5.784				
3.442	3.443	3.444	3.637	3.638					

TITRES NOMINATIFS
Certificat n° 167: nos 1.830, 2.852.

Trente-sixième tirage (1947) *à* 495,50 *F, coupon n° 84 attaché.*

931	932	1.095	1.101	1.104	1.428	2.313	2.507	2.508	3.012
1.108	1.121	1.122	1.124	1.126	3.098	3.099	3.521	4.718	4.742
1.127	1.128	1.269	1.286	1.287	5.144	5.311	5.312	5.317	5.318

Trente-cinquième tirage (1946) *à* 495,50 *F, coupon n° 82 attaché.*

477	478	480	2.069	2.542	2.543	2.544	2.545	2.547	3.360	5.440	
				5.901	5.903	5.909	5.939				

Trente-quatrième tirage (1945) *à* 495,50 *F, coupon n° 80 attaché.*

765	1.835	1.836	1.837	1.838	1.928	2.661	3.111	3.415	4.190
			5.083	5.467	5.468	5.470			

Trente-troisième tirage (1944) *à* 495,50 *F, coupon n° 78, attaché.*

TITRES AU PORTEUR

351	502	967	969	970	3.538	3.539	3.604	3.607	3.609
1.070	1.233	1.431	2.133	2.134	3.610	4.191	4.196	5.505	5.506
2.251	2.254	2.983	2.985	3.177	5.507	5.508	6.107	6.110	

TITRE NOMINATIF
Certificat n° 148: n° 964.

Trente-deuxième tirage (1943) *à* 495,50 *F, coupon n° 76 attaché.*

393	397	1.141	1.142	1.381	4.269	4.270	4.485	4.487	4.489
1.803	1.804	1.816	2.301	2.302	4.489	5.101	5.273		
2.303	2.779	3.288	4.267	4.268					

Trente et unième tirage (1942) *à* 495,50 *F, coupon n° 74 attaché.*

136	621	622	808	809	2.174	3.205	3.207	3.208	3.908
1.471	1.759	1.771	1.772	1.773	4.894	5.648			
1.774	1.775	1.776	1.777	1.779					

Trentième tirage (1941) *à* 495, 50 *F, coupon n° 72 attaché.*

871 1.685 1.790 2.215 2.217 2.218 2.219 3.099

Vingt-neuvième tirage (1940) *à* 494,36 *F, coupon n° 70 attaché.*

144 717 1.505 1.942 1.943 1.944 1.945 1.946 2.621 4.159

Vingt-huitième tirage (1939) *à* 494,86 *F, coupon n° 68 attaché.*

4.120

Vingt-septième tirage (1938) *à* 495 *F, coupon n° 66 attaché.*

4.381

Vingt-sixième tirage (1937) *à* 496,07 *F, coupon n° 64 attaché.*

500 4.761

Vingtième tirage (1935) *à* 497,45 *F, coupon n° 52 attaché.*

4.531 4.532

Anciens Etablissements GOLDENBERG & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: ZORNHOFF, PRÈS SAVERNE (BAS-RHIN)
R. C.: Saverne B n° 207.

Obligations 5 1/2 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 65 obligations sorties au tirage au sort du 28 décembre 1949 et formant avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice la totalité des obligations à amortir au 1er mars 1950;

2° Des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMEROS des obligations	ANNEES de remboursement (1er mars)	NUMEROS des obligations	ANNEES de remboursement (1er mars).	NUMEROS des obligations	ANNEES de remboursement (1er mars).
3	1946	1.308	1950	2.514	1950
23	1944	1.319	1950	2.638	1944
77	1950	1.330	1950	2.691	1942
108	1946	1.347	1948	2.695	1947
111	1950	1.389	1946	2.744	1950
115	1948	1.452	1948	2.819	1947
185	1950	1.689	1944	2.946	1950
211	1950	1.724	1947	3.182	1947
292	1950	1.725	1942	3.237	1950
318	1950	1.728	1944	3.264	1950
370	1950	1.746	1947	3.300	1948
441	1950	1.767	1950	3.316	1950
530	1950	1.800	1947	3.424	1950
537	1950	1.819	1947	3.469	1950
552	1950	1.825	1948	3.536	1950
649	1950	1.901	1950	3.651	1950
678	1942	1.947	1950	3.768	1950
711	1950	1.952	1950	3.814	1950
713	1948	1.975	1947	3.821	1950
778	1950	2.029	1948	3.984	1950
793	1944	2.066	1950	3.998	1942
807	1947	2.104	1950	4.058	1947
830	1948	2.201	1950	4.078	1950
839	1950	2.207	1948	4.095	1950
864	1950	2.242	1947	4.176	1950
974	1950	2.300	1944	4.236	1950
988	1950	2.335	1950	4.327	1950
1.000	1947	2.367	1946	4.342	1950
1.077	1950	2.374	1944	4.358	1950
1.115	1950	2.377	1947	4.443	1950
1.205	1950	2.386	1947	4.456	1950
1.269	1950	2.392	1950	4.713	1946
1.270	1950	2.416	1950	4.734	1950
1.271	1950	2.475	1950	4.778	1947
1.292	1950	2.481	1947	4.847	1942
1.296	1946	2.500	1950	4.866	1950
				4.913	1948

SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 330.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A FRONCLES (HAUTE-MARNE)
R. C.: Chaumont 3454.

OBLIGATIONS 4 0/0 1924

créées en application du traité de concordat homologué par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 29 avril 1924.

Rectificatif au **Tableau d'amortissement** paru au *Journal officiel* du 7 août 1926:

ANNÉES	NOMBRE D'OBLIGATIONS à amortir de leur première moitié obligatoire.
Antérieurement amorties.....	14.179
1950	817
1951	850
1952	883
1953	920
1954	956
1955	995
1956	1.034
1957	1.075
1958	1.119
1959	1.163
1960	1.209
Total	25.200

AVIS DIVERS

CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Compagnie française de navigation à vapeur

AU CAPITAL DE 2.500.000.000 DE FRANCS
3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS
R. C.: Seine 29122.

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires de la société dite Chargeurs réunis (société anonyme), Compagnie française de navigation à vapeur, sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 17 février 1950, à onze heures, en l'une des salles de la Société des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice 1948-1949;
2° Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice;
3° Vote sur les conclusions de ces rapports et approbation, s'il y a lieu, de ceux-ci, du bilan et des comptes, emploi du solde bénéficiaire, quitus au conseil d'administration;
4° Renouvellement partiel statutaire du conseil d'administration;
5° Vote en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, MM. les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social, cinq jours au moins à l'avance, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans les établissements de crédit, leurs agences ou succursales.

Les actionnaires dont les titres sont déposés à la C. C. D. V. T. devront adresser au même lieu et dans le même délai une attestation délivrée par tous agents de change, courtiers en valeurs mobilières, banques ou établissements de crédit.

Il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins, mais que MM. les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à vingt peuvent se faire représenter par un membre de l'assemblée générale ou se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Lors du dépôt de leurs titres ou de la remise de leur récépissé au siège social, MM. les actionnaires sont priés d'indiquer s'ils ont l'intention d'assister en personne ou de se faire représenter à ladite assemblée. Suivant le cas, une carte d'admission nominative et personnelle ou un pouvoir leur sera attribué.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

29 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de la chaine.** But: aide aux déportés et recherche de disparus durant la guerre. Siège social: 153, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

29 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des consommateurs de Chaville et environs.** But: défense des intérêts matériels et moraux des consommateurs. Siège social: mairie de Chaville.

4 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association sportive des anciens élèves de Bouillancourt-en-Séry.** But: pratique des exercices physiques et du football association. Siège social: mairie de Bouillancourt-en-Séry.

5 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Club olympien dauphinois des danseurs amateurs.** But: perfectionnement de la danse. Siège social: L'Ascenseur, 4, rue Béranger, Grenoble.

5 janvier 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association vosgienne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.** But: sauvegarder l'enfance et l'adolescence et coordonner l'activité des associations qui poursuivent le même but. Siège social: 23, rue de la Préfecture, à Epinal.

5 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Entente sportive Saint frères.** But: pratique du football association et de tous sports. Siège social: société anonyme Saint frères, à Flixecourt.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.